



ASSEMBLEA DI
CORSICA

RESUCONTU IN EXTENSO 2024 COMPTRE RENDU IN EXTENSO 2024



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

MANDATURA 2021-2028 / MANDATURE 2021-2028



**1^{ma} SESSIONE URDINARIA DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA
29 DI FERRAGHJU è 1^{mu} MARZU DI U 2024
1^{ère} SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
29 FEVRIER ET 1^{er} MARS 2024**

(2^{da} ghjurnata / 2^{ème} journée)



**PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2024
29 di FERRAGHJU è 1^{mu} di MARZU DI U 2024
1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2024
29 FÉVRIER et 1^{er} MARS 2024**

**SUNTA di a 2^{da} ghjurnata : VENNARI u 1mu di MARZU di u 2024
SOMMAIRE de la 2^{ème} journée : VENDREDI 1^{er} MARS 2024**

Reprise de la séance à 10h30	
Secrétaire de séance : Mme Sandra MARCHETTI	
<u>RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE</u>	
Raportu n^u 047 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 1^{mu} è 2 di ferraghju di u 2024	
Rapport n^o 047 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 1^{er} et 2 février 2024	
Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	10
VOTE RAPPORT	10
<u>CULTURA È PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE</u>	
Raportu n^u 036 : Acquistu di l'anzianu conventu di i Franciscani di Pedicroce, dettu « Cunventu d'Orezza »	
Rapport n^o 036 : Acquisition de l'ancien couvent des Franciscains de Pedicroce, dit « Couvent d'Orezza »	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de la Culture et du Patrimoine	11

M. Joseph SAVELLI, Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	14
<i>Prises de paroles :</i>	
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	15
M. Antoine POLI	16
Mme Françoise CAMPANA	17
M. Romain COLONNA	19
M. Saveriu LUCIANI	21
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	23
M. Paul-Félix BENEDETTI	24
Le Président Gilles SIMEONI	25
M. Pierre GHIONGA	25
M. Saveriu LUCIANI	25
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	26
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	26
Réponse Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive	27
VOTE RAPPORT	28
Rapportu n° 040 : Pasquale Paoli 2025 - 300^{esimu} anniversariu di a nascita di u Babbu di a Patria	
Rapport n° 040 : Pasquale Paoli 2025 - 300^{ème} anniversaire de la naissance du Père de la Patrie	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI , Président du Conseil exécutif de Corse.	29
Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2024/O1/004) par Mme Frédérique DENSARI, <i>rapporteure</i>	35
<i>Prises de paroles :</i>	
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	36
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	37
M. Jean-Baptiste ARENA	39
M. Saveriu LUCIANI	40
Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA	42
M. Paul-Félix BENEDETTI	43
M. Petru Antone FILIPPI	44
M. Don Joseph LUCCIONI	46
M. Pierre GHIONGA	47

Désignations au sein du Comité de Pilotage	49
Réponse de M. le Président SIMEONI	49
VOTE désignations	50
VOTE RAPPORT	50
Présidence de séance : M. Hyacinthe VANNI	
<u>FURESTE / FORÊTS</u>	
Raportu n° 035 : Prugramma di travagli di u Geniu Furistieru pè u 2024	
Rapport n° 035 : Programme des travaux des Forestiers-Sapeurs 2024 Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Julien PAOLINI , Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse	51
M. Hyacinthe VANNI, avis commission finances et fiscalité	56
<i>Prises de paroles :</i>	
M. Saveriu LUCIANI	56
Mme Anne-Laure SANTUCCI	57
Mme Chantal PEDINIELLI	58
Mme Cathy COGNETTI TURCHINI	59
M. Paul-Félix BENEDETTI	60
M. Hyacinthe VANNI	61
Réponse de M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif	63
Présidence de séance : Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS	
VOTE RAPPORT	65
<u>SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ</u>	
Raportu n° 041 : Approvu di u 4^{esimu} pianu salute è ambiente Corsica 2024-2028	
Rapport n° 041 : Approbation du 4^{ème} Plan Santé Environnement Corse 2024-2028 Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Guy ARMANET , Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse	66

M. Jean-Marc BORRI, <i>rapporteur</i> Commission pour les Politiques de Santé, avis commission	70
M. Joseph SAVELLI, avis Commission des Finances et de la Fiscalité	70
<i>Prises de paroles :</i>	
M. Jean-Marc BORRI	71
Réponse de M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif	72
VOTE RAPPORT	73
<u>INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA / ENSEIGNEMENT -FORMATION - RECHERCHE</u>	
Raportu n° 032 : Mudifica di a struttura pidagogica ginirali d'insignamentu di u sicondu gradu pà a riintrata sculari 2024 è rigularizazioni in quantu à a riintrata sculari 2023	
Rapport n° 032 : Modification de la structure pédagogique générale d'enseignement du second degré pour la rentrée scolaire 2024 et régularisations au titre de la rentrée scolaire 2023	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Antonia LUCIANI , Conseillère exécutive en charge de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche	74
Mme Frédérique DENSARI, Avis de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux	78
Mme la Présidente MAUPERTUIS, avis commission finances et fiscalité	78
<i>Prises de paroles :</i>	
Mme Marie-Claude BRANCA	78
M. Saveriu LUCIANI	79
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	81
M. Pierre GHIONGA	82
M. Jean-Jacques LUCCHINI	83
Mme Nadine NIVAGGIONI	83
Mme Anne-Laure SANTUCCI	85
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	85
Réponse de Mme Antonia LUCIANI	86

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA (explication de vote)	88
M. Saveriu LUCIANI (explication de vote)	88
VOTE RAPPORT	88
<u>AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>	
Raportu n° 046 : Avisu di l'Assemblea di Corsica in quantu à l'articulu 18 di u prugettu di decretu fattu in appiigazione di l'articulu 6 di a lege organica n° 2023-1058 di u 20 di nuvembre di u 2023 relativa à l'apertura, à a mudernizazione è à a rispunsabilità di u corpu ghjudiziaru	
Rapport n° 046 : Avis de l'Assemblée de Corse portant sur l'article 18 du projet de décret pris en application de l'article 6 de la loi organique n° 2023-1058 du 20 novembre 2023 relative à l'ouverture, à la modernisation et à la responsabilité du corps judiciaire	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI , Président du Conseil exécutif de Corse	89
Vote de l'urgence	90
Mme La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	91
VOTE RAPPORT	91
<u>RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE</u>	
Raportu n° 038 : Designazione di i raprisentanti di l'Assemblea di Corsica in i cummissioni di a cuntera di i voti pè l'elezzione di i raprisentanti à u Parlamentu europeu	
Rapport n° 038 : Désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein des Commissions de recensement des votes pour l'élection des représentants au Parlement européen	
Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS , Présidente de l'Assemblée de Corse	92
Désignations	92
VOTE RAPPORT	92

Raportu n° 039 : Designazione di i raprisentanti di a Cullettività di Corsica à l’osservatoriu dipartimentale di e dinamiche rurale di u Pumontu	
Rapport n° 039 : Désignation des représentants de la Collectivité de Corse au sein de l’Observatoire départemental des dynamiques rurales de Corse-du-Sud	
Présentation du rapport de l’Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS , Présidente de l’Assemblée de Corse	93
Présentation de l’amendement du Conseil exécutif par Mme Antonia LUCIANI, conseillère exécutive	93
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Paul-Félix BENEDETTI	94
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	94
Mme Chantal PEDINIELLI	94
M. Paul-Félix BENEDETTI	95
Le Président Gilles SIMEONI	96
Mme Antonia LUCIANI en réponse	96
M. Pierre GHIONGA	96
Mme Antonia LUCIANI	96
M. le Président Gilles SIMEONI	96
Mme Antonia LUCIANI retrait de l’amendement	97
Désignations	97
VOTE RAPPORT	97
<u>MUZIONE / MOTIONS</u>	
Motion N° 2024/O1/008 : Carte scolaire et demande d’un moratoire	
Présentation de la motion par M. Saveriu LUCIANI	101
<i>Prise(s) de parole :</i>	
Mme Anne-Laure SANTUCCI	103
Mme Véronique ARRIGHI	104
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	105
Mme Antonia LUCIANI – Avis CE	105
Mme Chantal PEDINIELLI, explication de vote	107
VOTE sur l’amendement	107
VOTE sur la motion	107

La séance est reprise à 10 h 30 sous la présidence de Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

S'il vous plaît, prenez place ! Je vous invite à rejoindre vos places.

Je fais un petit point d'ordre : nous avons 8 rapports à passer, d'inégale longueur, je ne dis pas qualité parce que tout est important.

Et ensuite, nous avons 2 motions dont je sais que peut-être il n'y en aura qu'une, mais une nouvelle qui arrive en urgence déposée par moi-même avec les présidents de groupes.

Donc, j'invite le Conseil exécutif à me dire sur quel rapport il veut plancher dès à présent.

Je vais vous demander, s'il vous plaît, s'il n'y a pas de remarques, mais je vous sou mets la question d'approuver le procès-verbal de la précédente session.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n^u 047 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 1^{mu} è 2 di ferraghju di u 2024

Rapport n^o 047 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 1^{er} et 2 février 2024

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

Le procès-verbal donc des 1^{er} et 2 février derniers est ADOPTE.

Je vous invite aussi, avant de passer la parole à l'exécutif, à réfléchir à la question des désignations pour les 2 rapports : 2 désignations de représentants au sein des commissions départementales de recensement des votes, et également au sein de l'Observatoire départemental des dynamiques rurales de la Corse-du-Sud, donc pour aller plus vite en fin de session là-dessus.

Je vous informe également qu'une délégation de l'université est présente, en fait le master de droit des collectivités territoriales est présent dans la maison, il est en train de visiter, de poser et de recevoir aussi les questions et les réponses du secrétariat général. Ils assisteront à une partie de nos travaux.

Donc je me tourne dès à présent vers l'Exécutif.

Je pense que nous aurons 2 rapports culture et patrimoine et je passe tout de suite la parole à la conseillère exécutive Antonia Luciani.

CULTURA È PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE

Raportu n° 036 : Acquistu di l'anzianu conventu di i Franciscani di Pedicroce, dettu « Conventu d'Orezza »

Rapport n° 036 : Acquisition de l'ancien couvent des Franciscains de Pedicroce, dit « Couvent d'Orezza »

Mme Antonia LUCIANI

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Cari cullegghi,

En introduction de la présentation de ce rapport, j'aimerais revenir sur l'historique du couvent d'Orezza qui donc, à travers ce rapport, va enfin, après de longues années, pouvoir devenir propriété de la Collectivité de Corse.

Donc le couvent d'Orezza, couvent des franciscains construit au 17^{ème} Siècle est l'un des grands symboles de notre histoire et de notre patrimoine commun. Une histoire qui a vu la Corse rayonner et illuminer l'Europe en inventant un système politique démocratique à l'époque des monarchies de droit divin.

La première pierre de cette époque fondatrice a été posée au sein du couvent d'Orezza pendant les révolutions de Corse, entre 1729 et 1769. Il accueille en effet de nombreuses assemblées politiques.

En 1731, c'est au couvent d'Orezza que les théologiens décrètent le caractère sain et juste de la révolte de la Corse contre Gênes. Mais c'est surtout en son sein qu'en 1735, les chefs de l'insurrection Corse, dont Ghjacintu Paoli, le père de Pasquale, proclame l'indépendance de la Corse, place le peuple corse sous la protection de de l'Immaculée Conception et aurait adopté le « Dio vi salvi Regina » comme l'hymne national.

En 1790, la Cunsulta generale y accorde enfin les pleins pouvoirs civils et militaires à Pasquale Paoli qui se voit proclamé « Babbu di a Patria ». Napoléon Bonaparte aurait également assisté à cette Assemblée.

Fort de cette histoire et de cet héritage, le Conseil exécutif de Corse a fait le choix de créer l'itinéraire de la Strada Paolina, que nous avons d'ailleurs inauguré en mai dernier, et d'investir en conséquence dans les monuments qui

composent cette Strada. Je pense notamment au Couvent Saint François de Morosaglia, par exemple.

Au 19^{ème} Siècle, l'ensemble est devenu propriété privée.

En 1943, l'explosion d'un dépôt de munitions a considérablement endommagé l'édifice.

Longtemps resté dans l'indivision, et c'est ce qui a entre autres conduit à la longueur de nos possibilités de récupérer le couvent, le couvent a souffert de plusieurs décennies d'abandon et il est aujourd'hui dans un état de ruine avancé qui menace de disparition ce lieu emblématique des révolutions de Corse, lequel présente, malgré l'absence de protection au titre des monuments historiques, une valeur patrimoniale exceptionnelle et incontestable.

Alors aujourd'hui, bien sûr, il reste encore un important travail de restauration à entreprendre, notamment les voûtes et toitures des bâtiments conventuels et de l'église, qui sont notamment effondrées. Cependant, il faut signaler que les vestiges encore en place, bien que considérablement fragilisés, confèrent à ce monument, qui est devenu un repère dans le paysage, sa silhouette caractéristique et immédiatement identifiable.

Alors qu'avons-nous fait pour protéger et surtout pour récupérer le couvent d'Orezza ?

En 2018, un rapport d'experts auprès du tribunal administratif de Bastia a établi un bilan des désordres affectant l'édifice et a conclu à un état de péril permanent, recommandant par conséquent une interdiction totale à l'accès du site et de réaliser des travaux de consolidation nécessaires qui ont été évalués à l'époque à 1,3 M€ par les services de la direction du patrimoine de la Collectivité de Corse, ou à défaut, de démolir partiellement l'édifice, évidemment ce que nous ne souhaitons pas.

Plusieurs initiatives et visites de terrain pour rencontrer les élus, la population, les propriétaires ont été organisées ces dernières années par le Conseil exécutif de Corse, en présence évidemment des services de la Collectivité de Corse compétents que je remercie.

Après une première négociation avec les héritiers, une collaboration visant à accélérer la maîtrise publique foncière du site pour envisager sa sauvegarde et sa mise en valeur a été engagée par la direction du patrimoine ainsi que la commune de Piedicroce, qui était donc compétente pour déclencher une procédure de bien sans maître.

En décembre 2020, la commune a sollicité le GIRTEC qui a identifié en février 2021 le couvent d'Orezza comme bien sans maître et a entamé les procédures correspondantes afin d'aboutir à son inscription dans le domaine communal.

Le retour favorable des services de l'État n'est intervenu que le 11 octobre 2023, avec un délai de recours courant jusqu'au 12 décembre 2023.

Je précise également que le Président du Conseil exécutif, par courrier en date du 11 décembre 2023, a réaffirmé au maire de Piedicroce la volonté de la Collectivité de Corse de prendre en pleine propriété ce bâtiment, afin d'engager les travaux nécessaires. Je me suis d'ailleurs rendue sur place en tout début d'année pour évidemment rencontrer le maire et ses équipes, et lui exprimer la volonté du Conseil exécutif de récupérer le couvent d'Orezza et de continuer à l'accompagner dans ses démarches.

Je me permets de le saluer puisqu'il est présent, ainsi que sa première adjointe.

La commune a ainsi pu délibérer le 11 janvier 2024 en faveur d'une vente de la Collectivité de Corse du couvent au prix quasi symbolique, je dirais, de 2 269 €.

Afin d'optimiser donc les délais et d'accélérer le passage à la phase opérationnelle, la direction du patrimoine, dès le mois de décembre 2023, a assisté la commune pour lancer l'étude de diagnostic préalable à la consolidation du couvent, qui a été attribuée donc au Studio Pia - architecture du patrimoine.

Alors, quel est l'objectif ? L'objectif pour nous d'abord, c'est de dresser un bilan complet des désordres qui affectent aujourd'hui l'édifice, avec évidemment l'analyse des dégradations en cours, mais aussi des méthodes de restauration préconisées. Et enfin, dans un 2^{ème} temps, de définir un programme de restauration et de consolidation qui soit assorti d'une estimation financière, et d'un calendrier prévisionnel des travaux à prévoir qui seront donc à réaliser sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de Corse.

Une fois que l'étude sera réalisée, ça nous permettra donc d'avoir un retour avant l'aboutissement de la procédure donc de maîtrise foncière, afin que l'Assemblée de Corse se prononce favorablement donc à cette phase opérationnelle qui doit débiter le plus rapidement possible.

Une fois les travaux de consolidation achevés et l'édifice sauvegardé sur le plan structurel, ce qui est donc pour le moment notre objectif premier, une seconde phase de travaux consistera à une mise en valeur du site selon un projet

qui sera à construire, évidemment avec le maire et ses équipes, mais également la population, je pense aussi également à l'association « Ghjente d'Orezza », mais également les maires et tous les acteurs locaux qui sont présents sur place et qui ont également des idées à soumettre et des volontés. Donc on essayera de prendre en compte également ces volontés.

Le coût global de ces opérations devrait s'élever entre 3 et 4 M€. Ces investissements, bien sûr, s'inscrivent dans le cadre plus global de la Strada Paolina. Ils s'insèrent également, on le verra dans le prochain rapport, dans le projet donc de valorisation pour l'année 2025 du Tricentenaire de la naissance de Pasquale Paoli. Et donc, ce sera aussi pour nous, l'occasion de valoriser ce couvent dont la Collectivité de Corse sera enfin devenue propriétaire, de le protéger, de le sauvegarder des méfaits du temps pour qu'il redevienne à la fois, je dirais, bien public de la Collectivité de Corse, mais surtout qu'il revienne dans le patrimoine de Corse et que nous fassions en sorte que les jeunes générations et toutes les personnes qui souhaitent connaître davantage notre histoire, notre culture aient les moyens de le faire dans des bonnes conditions.

Donc pour nous, c'était un rapport pas uniquement symbolique, même si évidemment il l'est. Mais c'était aussi un marqueur important pour nous. Et je sais que c'était en tout cas quelque chose qui était attendu à la fois dans la région, bien sûr depuis longtemps, mais également par les Corses en général.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora, nant'à issu cartularu, ci hè un'avisu di a cummissione di e finanze.

M. Joseph SAVELLI

Alors, c'est un avis favorable de la commission des finances avec la non-participation du groupe « Un soffiu novu ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. A parolla hè à chì a vole piglià. Cathy Cognetti.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci, Madame la Présidente.

Comme Morosaglia, vous l'avez dit, l'acquisition d'Orezza s'inscrit dans le projet de la *Strada Paolina*, avec pour objectif, vous l'avez précisé, Mme la Présidente, le 6 avril 2025, où sera célébré le tricentenaire de la naissance de Paoli.

Le parcours cadastral de ce bien-témoin de notre histoire reflète aussi - et hélas - le désordre foncier qui caractérise la Corse.

Datant du 15^{ème} siècle, ce haut-lieu politique du 18^{ème} devient une propriété privée au 19^{ème} siècle. Il a été fortement endommagé pendant la guerre en 1943, et est depuis en état d'abandon et en indivision insoluble.

Comme vous l'avez relevé, il est à ce jour en état de péril permanent.

Entre la consolidation et la mise en valeur de ce site, il reste un objectif louable. Le coût des investissements oscillerait entre 3 et 4M€.

Cette opération nous plonge dans l'histoire, pas seulement dans la période paoliste, ou la *Cunsulta* de 1735, c'est aussi le témoin de la vitalité de la Castagniccia et de la Corse de l'intérieur.

Le dynamisme des villages et pieve d'antan s'est traduit par la construction d'édifices religieux remarquables comme ce couvent, sur un territoire déjà riche en chapelles de style roman. Avec une mention spéciale, pour faire un clin d'œil à une amie, Emilie Albertini, l'église Sainte Marguerite de Carchetu.

La *Strada paolina* doit être un trait d'union entre l'histoire et le futur, un vecteur de redécouverte de l'intérieur de l'île, un coup de pouce économique, un avantage encourageant à la fréquentation de cette Corse authentique.

Orezza est la pièce manquante du puzzle de cet itinéraire dans la continuité de Corte et de Morosaglia, en fait une vingtaine de minutes entre Morosaglia et le couvent par le Col de Prato.

C'est dans cette logique de mémoire, mais aussi de redynamisation - j'insiste - que s'inscrit notre groupe dans ce vote favorable.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Cathy. Monsieur Poli.

M. Antoine POLI

Merci, Madame la Présidente.

Je voudrais d'abord féliciter l'ensemble des élus de Piedicroce, et notamment son maire pour sa ténacité et sa persévérance qui ont permis à la commune de devenir propriétaire de ce haut lieu historique de notre île.

Nous nous apprêtons aujourd'hui à voter l'entrée du couvent d'Orezza dans le patrimoine de la Collectivité de Corse, seul opérateur en capacité d'assumer financièrement les lourdes opérations de préservation, de restauration et de valorisation qu'il faut engager dans les meilleurs délais.

L'ensemble des élus du territoire, ainsi que la population, vous sont reconnaissants pour votre choix ambitieux.

Vous l'avez dit, Madame la Conseillère exécutive, le coût global de ces opérations de sauvegarde et de mise en valeur devrait s'élever entre 3 et 4 M€. C'est une avancée déterminante pour le sauvetage des vestiges de ce couvent qui a accueilli au cours du 18^{ème} Siècle plusieurs assemblées importantes durant lesquelles les Corses ont décidé de mettre un terme à la domination génoise et de se donner les moyens de gagner leur indépendance.

À présent, c'est une nouvelle page de son histoire qu'il faut écrire : celle de la redécouverte du site et de son passé prestigieux, y compris dans ses dimensions religieuses et architecturales, en le replaçant parmi les nombreux joyaux du patrimoine naturel, culturel et bâti de la Castagniccia-Casinca, notamment aux côtés du couvent de Saint Antoine où Pascal Paoli fut proclamé général en chef de la Nation corse.

D'ailleurs, il serait bon que vous puissiez vous rapprocher de la commune et des élus de Casabianca pour organiser une réunion, pour échanger sur l'avenir du couvent de Saint Antoine.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Ci sò altre dumande ? Iè, Françoise CAMPANA per « Fà populu in seme ».

Mme Françoise CAMPANA

À ringrazià vi.

Monsieur le Président du Conseil exécutif,
Madame la Présidente,
Madame la Conseillère exécutive,
Mesdames et Messieurs les conseillers,
Cari tutti,

Aujourd'hui, je suis très honorée et fière de prendre la parole devant vous et à plusieurs titres : bien sûr en tant que conseillère à l'Assemblée de Corse, mais aussi en tant que maire d'un petit village d'Orezza et en tant qu'Orezzinca, pour évoquer le lieu d'une importance exceptionnelle, le couvent d'Orezza.

Ce couvent, qui est situé entre Campana et Piedicroce, revêt un historique majeur. Il a été un haut lieu historique de la Corse. Plusieurs *consulte* s'y sont réunis. On retiendra, entre autres, celle du 30 janvier 1735 qui proclama l'indépendance de la Corse.

C'est un endroit imprégné de l'histoire de la Corse et de Pascal Paoli, u Babbu di a Patria, qui était un visionnaire. Il a écrit la première Constitution moderne en Europe. L'apport de Pascal Paoli a été remarquable et a eu une portée universelle.

Et puis, peu à peu, le couvent a été désaffecté, ensuite vendu comme bien national et enfin il a été bombardé par les Allemands durant la Seconde Guerre mondiale. Il a été depuis cette date laissé à l'abandon, mais personne ne pouvait s'y résoudre.

En effet, beaucoup de tentatives de sauvegarde ont eu lieu, mais sans succès jusqu'à aujourd'hui. Le maire de Piedicroce, Pierre-Ange Sency, mon collègue et ami, que je salue aujourd'hui et qui à présent a entamé une procédure de bien sans maître, en 2020, afin d'inclure le couvent dans le bien privé communal. C'est un projet qui lui tenait à cœur depuis qu'il a été élu avec son équipe : sauver le couvent d'Orezza.

Je vous félicite, je te félicite, Caru amicu, je sais combien la tâche a été difficile et que ça t'a pris beaucoup de temps, mais tu savais que la Collectivité, et notamment le Président du Conseil exécutif, était à vos côtés, ainsi que les services de la Collectivité. C'est pour cela que vous avez été propriétaire et que vous avez pu délibérer et vendre le couvent aujourd'hui à la Collectivité de Corse pour que celui-ci revienne aux Corses et que personne ne puisse oublier cette histoire si riche.

Je ne peux aujourd'hui aussi avoir une pensée émue, en particulier pour Marie-France Giovannangeli qui, pendant des années, à travers l'association « Terra è omi di Castagniccia » a œuvré pour que le couvent retrouve la place qu'il mérite.

En 2012, avaient été installés deux panneaux qui retraçaient l'histoire du couvent et qui ont été depuis rénovés par les services de la Collectivité, qui sont à côté de la borne installée depuis de la Strada Paolina.

J'ai une pensée aussi pour Paul Silvani, qui a créé un comité de sauvegarde de l'édifice et lancé une pétition.

Je voudrais aussi associer Pantaleon Alessandri, qui est le nouveau président de l'association « Terra è Ghjente d'Orezza », qui continue à œuvrer avec d'autres Orezzinchis à travers cette association pour que la région d'Orezza retrouve la place qu'elle mérite.

Donc, cette future acquisition permet d'inscrire durablement l'édifice dans le projet de la Strada Paolina, dont la première phase a été présentée il y a quelques mois au couvent. Elle est aussi en lien étroit avec le musée de la Corse et le couvent de Merusaglia dont là-aussi, la Collectivité de Corse a montré son engagement et sa volonté de préserver notre précieux patrimoine, notre histoire et l'héritage de Paoli.

A travers ce couvent, la Collectivité veille également à ce que son utilisation future soit cohérente avec notre vision du développement durable et de la préservation de notre patrimoine culturel.

Cette Strada Paolina est le premier pas de la commémoration du Tricentenaire de la naissance de Pasquale Paoli, le 6 avril 2025, et constitue un événement d'envergure.

Cette politique patrimoniale et culturelle menée par la Collectivité de Corse est une redynamisation des lieux et des territoires comme celui de la Castagniccia, bientôt du Boziu, du Niolu et du Cortonais.

Cela permet une connaissance accrue du territoire par ses habitants, ainsi que la sensibilisation des scolaires à leur histoire, leur culture, leur langue et leur patrimoine.

Cet itinéraire pédagogique et touristique permet la mise en valeur d'édifices remarquables avec le triple objectif d'une revalorisation touristique, historique et patrimoniale et d'une dynamisation de l'économie en mettant l'accent sur l'artisanat et les producteurs locaux.

C'est tout ce que nous souhaitons pour notre territoire, nous Orezzinchi, les maires, les habitants.

Une revitalisation avec un tourisme de qualité, une offre économique avec le travail des agriculteurs, des artisans, des menuisiers qui font vivre la région.

En conclusion, le couvent d'Orezza est bien plus qu'un simple édifice historique, c'est un symbole de l'engagement avec notre héritage et notre avenir.

Le groupe « Fà populu in seme » sera à vos côtés, Monsieur le Président, Madame la Conseillère exécutive, pour préserver ce joyau historique et en faire un lieu qui incarne notre histoire et nos aspirations pour les générations à venir.

A ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi. Romain Colonna.

M. Romain COLONNA

À ringrazià vi, Cara cunsigliera esecutiva.

Cara Presidente, Caru Presidente, o Sgiò Merre, salute.

Simplicemente pà di duie parolle, chì si dice chì ghjè u Cunventu d'Orezza, hè vera, ma à contu nostru, ghjè dinò u cunventu di a Corsica è di a Corsica sana, perchè isse petre quì ci ramentanu chì semu l'eredi di una vechja nazione. Chì ci dicenu finalmente chì ùn semu micca quì pà parlà in tantu cà naziunalistu, o di dritta, o di manca, ma chì c'eranu i naziunali. À l'epica, ci era una vechja nazione, una vechja storia, chjucuta è chì vulia esiste.

Noi, à traversu isse petre, a scelta chè vo fate è chè n'accumpagnemu di sicura, vulemu caminà nantu à issu solcu di a storia.

Arrimane, à traversu u dibattitu d'orientazione bugettarie, à traversu a delegazione di serviziu publicu, à traversu l'autunumia, emu parlatu di u presente assai, emu parlatu di l'avvene dinò assai, ma oghje ùn ci parlate micca unicamente di u passatu, circhemu in seme è cullettivamente, incù l'acquistu publicu di issu locu trimendu, à dà un sensu prufondu à u nostru presente è nostru avvene.

Finalamente, mi si pare chè no semu cum'è l'arburu, arradicà pà cresce. Quì, oghje, circhemu insemi à arradicà pà cresce. Circhemu à ciuttà in u passatu è à di ciò chì face sensu in u passatu per u nostru presente è pà u nostru avvene.

Dunque, ghjè incù assai emuzione chè no avemu da vutà, à nome di « Fà populu insemi ». Ghjè dinò, è Francesca Campana, l'hà detta nanzu à mè, chì quandu ci sò uperazione di patrimonisazione, ci hè sempre un risicu incù a valorisazione di u locu, finalmente d'esse in spussessu di pettu à su locu, di dà li à i turisti unicamente, ch'ellu ci sippia una cunsumazione scema di un cosu senza sensu. Òn hè manc' à pena ciò chè vo vulete fà, ciò chè a Cullettività di Corsica vole fà incù issu locu.

Ci hè dinò un marcore assai impurtante : ghjè u marcore di a ruralità, di l'internu, di a valorisazione, di tutti quelli chì si battenu ind'è u cuttidianu, ind'è i lochi chì di volte hè difficiuli à campà ci di pettu à i servizii publichi, di pettu à l'offerta. È ci vole à salutà tutti quelli chì si battenu tutti i ghjorni. È quì, ghjè dinò una manera pà a Cullettività d'accompagnà in modu assai impurtante issa vita in u rurale. È dinò di di à i turisti chì venenu in Corsica, chì venenu è caminanu caminanu nant' à a tarra è e tarre di una vechja nazione chì hè esistuta, chì esista è chì noi vulemu fà esiste pè dumane.

Dunque, ghjè semplicemente offre li a manera, una pussibilità di fighjulà a Corsica altrimenti cum'è un parad'isula di rena è di sole.

È dunque dicendu, è cumpieraghju nant' à què, chì incù l'acquistu di issu cunventu, ci parmittite tranquillamente, senza eccessu, senza mitificazione di u passatu, di caminà nant' à issu solcu di u passatu, di u presente è di l'avvene, è ci rimanda direttamente à sò ch'elli dicianu i nostri amichi di « Canta u Populu corsu » cù u titulu di u so primu discu « Eri, oghje è dumane ».

È mi si pare chì incù s'acquistu semu in l'eri, l'oghje è in lu dumane.

Dunque, à ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Altre dumande di parolla ? Saveriu Luciani !

M. Saveriu LUCIANI

Parlandu di l'eri è di dumane, quì si parla di l'astri eri è di dopu dumane dinò, postu chì ghjè quantunqua qualcosa chì ci torna assai.

Merci pour ce pas en avant, on va dire comme ça.

Je salue bien entendu les élus d'Orezza, y compris le président de la communauté de communes qui est aussi de la partie.

Moi je voudrais faire un rappel, et je m'adresse au Président de l'exécutif qui doit se rappeler. En 2011, nous étions sur le 3^{ème} rang et j'avais interpellé Paul Giacobbi, qui était à votre place, sur l'avenir du Couvent d'Orezza. Et c'est important parce que ça fait quand même quelques années, ça fait presque 13 ans bientôt. On avait, nous, en tant que nationalistes, à l'époque, déjà posé un jalon sur ce pan de l'histoire qui fait partie, et Romain Colonna l'a bien rappelé, de notre militantisme et de notre engagement.

Moi, je me rappelle, à l'époque, il y avait une foire, a Fiera di a Castagniccia, qui était organisée par l'associu, qui a été évoqué par ma collègue maire de Campana, « Terra è omi di Castagniccia ». Elle a évoqué Pantaleon Alessandri, elle a évoqué Paul Silvani, moi j'évoquerai aussi quelqu'un qui a disparu il y a quelques temps et que j'ai rencontré là-haut d'ailleurs, qui s'appelait Marie-France Giovannangeli, sœur d'un de vos conseillers exécutifs. Et j'étais monté justement à l'époque au couvent où il y avait écrit « attention danger » d'ailleurs, puisque le couvent était un dépôt de munitions, rappelez-vous, en 43, bombardé par l'armée allemande au moment de la libération de la Corse. C'était donc une rencontre extraordinaire avec Paul Silvani notamment, et ça avait inspiré donc cette question orale. Et on y disait un peu tout ce que j'ai entendu, on porte un peu le même sac à dos sur ce qui est cette histoire. Et j'avais fait remarquer à l'époque, rappelez-vous, que la Haute-Corse, même si je n'aime pas ce terme, compte 91 monuments historiques et 94 qui sont inscrits et protégés.

Dans ces monuments historiques, le paradoxe, c'est qu'il y a 6 couvents de Castagniccia qui sont inventoriés : Sant'Antone di a Casabianca, celui de Zuani, celui d'Alandu di u Boziu, celui de Merusaglia, celui de Cervioni et celui de l'Alisgiani. Orezza restait le seul couvent qui n'était pas monument historique dans ce paysage, on le soulignait à l'époque.

Et donc, aujourd'hui, finalement, il va retrouver... Alors j'ai un ami qui disait « les ruines doivent rester des ruines ». Sauf, qu'elles ne peuvent pas rester en l'état et le programme que vous proposez nous agrée fortement parce que c'est important. Je ne vais pas rappeler l'histoire, j'y montais avec mes élèves très souvent. En faisant cette route, Acque d'Orezza, Campu pianu, Bocca di u Pratu

et a Stretta, chez notre amie Cathy, parce qu'on arrivait chez Pasquale Paoli, donc c'était une route qui existait. L'histoire a une route, on le sait. Moi, je voudrais plutôt dire que la mémoire a une conscience surtout.

Ce qui est important ce matin, c'est cela, c'est vous dire que la mémoire a une conscience, elle a ses dates et ses lieux. Donc, ça renvoie à des enjeux que ma collègue a rappelés. L'enjeu économique, mais moi, je veux aussi vous dire qu'il y a un enjeu qui regarde les jeunes générations, celui de l'histoire, de l'enseignement et des programmes scolaires, parce que c'est quelque chose que... Moi, Ponte novu, dans ma mémoire de lycéen, je crois que Paoli, on l'a découvert pratiquement quand on était au lycée. On en parlait très très peu avant, si ce n'est qu'on connaissait à traversa, le Bd Paoli, a Piazza Paoli, quelques statues, mais il n'y avait pas à l'époque, je dirais, véritablement de rappel à l'histoire.

Aujourd'hui, ce rappel à l'histoire, il évoque le baroque, vous l'avez évoqué, l'art baroque. La Corse étant une terre de prédilection pour la contre-réforme, après le Concile de Trente. Et, on était dans une région qui était à l'époque, les élus doivent se rappeler de ce que disaient les vieux, c'était la région pratiquement qui avait la plus forte densité d'Europe à l'époque et qui aujourd'hui pratiquement bat des records, mais dans l'autre sens.

Donc pour dire qu'on va voter, bien entendu, sans équivoque ce rapport. Mais bien entendu, rappeler quand même qu'il y a d'autres lieux qui nous interpellent, je pense que vous avez fait déjà la liste. D'autres lieux qui nous interpellent parce que, comme tout à l'heure on disait que c'était un symbole, chez nous on dit « ogni pallu face sepa ».

C'est peut-être unu di sti palli chè no simu in trace di rimette à gallu, ma quantu ci n'hè torna à mette in valore, a sapete bè, ch'ellu sia cunventi, ch'ellu sia siti prestorichi, forse siti chì per avà ùn sò micca troppu cunnisciuti, è tantu megliu forse, perchè chì per fà li cunnosce hè megliu à mette li in valore.

Dunque u vutemu senz'altru, è vi dimu di cuntinuà perchè u patrimoniù hè per noi un pezzu di a nostra cuscenza naziunale.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Josépha Giacometti.

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

Alors, bien évidemment, je ne vais pas faire du suspense, je voterai, et avec plaisir, ce rapport.

C'est un chemin qui a commencé il y a de nombreuses années, quelques années, vous le rappelez dans votre rapport. Nous avons entamé des négociations, différents échanges, beaucoup de visites en présence des associations, en présence de l'ancienne municipalité, puis de la nouvelle municipalité, cherchant des solutions. J'avais rencontré, avec les services de la Collectivité, les membres de l'association qui étaient très impliqués, qui alertaient à juste titre, y compris sur les réseaux sociaux, sur la nécessité d'intervenir et de faire quelque chose pour ce haut lieu de notre histoire. Et effectivement, nous avons, avec les services de la Collectivité à l'époque, à plusieurs reprises, jusqu'à un moment donné, risqué d'aboutir et malheureusement, la suite n'avait pas été donnée, suite à une rencontre, deux ou trois rencontres même, avec les propriétaires. Et bien entendu, c'est avec beaucoup de satisfaction que nous voyons, que je vois aboutir aujourd'hui aboutir ce projet que vous avez poursuivi.

Donc je salue bien évidemment le travail des services du patrimoine et de la culture et au-delà, parce que ça va au-delà de la Collectivité de Corse qui, je le sais, se sont impliqués d'abord à mes côtés puis aux vôtres, pour réussir aux côtés de la municipalité, aux côtés de l'association qui, il faut le dire, a eu un rôle majeur d'alerte, et il est sain aussi d'avoir des alertes, autour, je le disais, de ce haut lieu chargé de notre histoire qui nous rappelle, et c'est mentionné au rapport, le caractère sain et juste de la révolte. C'est important de se rappeler du caractère sain et juste de la révolte. Et puis qui a ouvert sur cette période qui allait être celle de notre indépendance, celle qui nous ferait rayonner en Europe, celle qui montrerait le premier exercice démocratique, le droit légitime des peuples à disposer d'eux-mêmes, beaucoup de choses qui résonnent.

C'est important aussi aujourd'hui, et je conclurai par-là, que cette mémoire soit porteuse de perspectives. Et nous avons commencé à imaginer à l'époque des possibilités après avoir établi les diagnostics, et les travaux de restauration seront lourds. Il y a certaines parties qui peuvent être préservées, je pense notamment aux fresques, à des fresques assez significatives d'une période de l'histoire qui nous intéresse beaucoup et où s'était tenue la Cunsulta bien sûr, la fameuse Cunsulta que nous connaissons.

Nous avons imaginé aussi des dispositifs possibles de réalité augmentée qui pourraient peut-être nous remettre, comme cela se fait aujourd'hui dans beaucoup de hauts lieux de l'histoire, qui pourraient nous remettre dans cette perspective. Bien sûr le connecter avec a Strada Paolina et beaucoup de choses,

là-aussi, ont été entamées, mais beaucoup de choses restent à faire et à concrétiser. Mais il y avait une perspective qui avait été tracée.

Et puis aussi dire qu'une région comme la Castagniccia peut se développer autour de son patrimoine, peut continuer de vivre, peut continuer de se tourner vers l'avenir, peut continuer à tirer des enseignements de ce passé et de cette histoire, et peut la faire vivante, sans la muséifier, en la projetant vers l'avenir et en gardant tous les enseignements, celui, je le répète pour conclure, du caractère sain et juste de la révolte, celui de la liberté, de l'indépendance nationale comme objectif et, je crois, d'une période riche de notre histoire où nous vous avons su, comme la phrase trop répétée, étonner l'Europe et le monde.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Paul-Félix Benedetti !

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je connais les efforts des mairies successives pour essayer d'avoir un interlocuteur, de retrouver un droit de propriété.

J'ai appris par le document que c'est l'action du dispositif des biens sans maître qui a permis de le faire revenir dans le patrimoine public et ensuite, la commune qui, généreusement, le cède pour quelques euros, enfin symboliquement, à la Collectivité de Corse qui aujourd'hui reprend la charge de l'investissement et de la symbolique qui y est rattachée.

Je ne suis pas suffisamment historien pour savoir, entre Casabianca et Orezza, lequel des deux on choisira pour dire lequel est le plus représentatif de notre histoire, à l'égal de ce qu'est la cathédrale de Reims pour les Français, mais je fais aussi un parallèle pour dire qu'il y a d'autres sites à réhabiliter très fortement. Ce n'est pas parce qu'on consolide des ruines que les ruines sont la stabilité de notre patrimoine. Et dans ce cadre-là, il y a des investigations à poursuivre sur tout ce patrimoine de la Corse républicaine Paoliste, et je crois qu'il faut qu'on s'y attache, parce que c'est un des pans entiers de notre histoire, de l'histoire de l'Europe et du monde.

Et particulièrement pour le couvent d'Orezza, ce qui a été dommage, c'est que le fonds d'indemnisation de guerre n'ait pas été actionné. Il a été opérationnel jusqu'en 1985. Il y a eu la forclusion des dossiers à la fin des années 1960 et, j'estime, et je le dis très sincèrement, qu'il aurait dû être indemnisé par ce fonds et que rétroactivement aujourd'hui, dans le cadre de ces enveloppes, 4 M€ pour le début, et je suppose que si on voulait le reconstituer intégralement, tel qu'il était encore en 1943, on arriverait à des sommes qui seraient bien plus imposantes.

Et j'estime que l'État doit nous accompagner très fortement parce que, implicitement, il est lié à la guerre, il est lié à l'effort des Corses pour se libérer, pour participer à, je dirais, cette action de salut mondial et ça fait partie des éléments informels, mais qui doivent faire en sorte qu'on dégage quelque chose d'exceptionnel, ne serait-ce qu'à ce titre

Je ne vous parle même pas encore d'aller voir l'ambassadeur d'Allemagne à Paris pour qu'il nous fasse un geste...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ?

M. le Président Gilles SIMEONI

On ira mardi matin, après Beauvau...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pierre Ghionga !

M. Pierre GHIONGA

Mma a Presidente, vi ringraziu.

Mma a Cunsigliera,

Di sicura a compra è a valorizzazione di stu cunventu ghjè u simbulu di a necessità per una sucietà di cunnosce u so passatu pè costrui un'avvene più ambiziosu per a Corsica.

È vi ringraziu, sò daretu à voi.

Ma vuleria una precisione nant'à un puntu storicu chì m'interessa : ghjè u fattu chì u « Diu vi salvi Regina » è u dogme di l'Immacolata Cuncezzione, sò dui arnesi di a contrariforma. È à mè mi stuneria chè in 1735, a Corsica sia stata piazzata sottu à a pruttezzione di l'Immacolata Cuncezzione. Di a Vergine sì ! Ma di l'Immacolata cuncezzione mi stonna, perchè a chjesa ùn la ricunnisciuta chè in 1854 sotta u Papa Pie IX.

Dunque vuleria sapè s'ella hè veramente stata messa sottu à a pruttezzione di l'Immacolata Cuncezzione.

È per contu meiu, u « Diu vi salvi Regina », ùn ghjè duventatu un innu patriottu chè ind'u l'annata 1970. Nanzu hè statu sempre un cantu religiosu.

Eccu e mo dumande è dumanderite à esse inchjarilitu nant' à què.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Altre dumande ? Nò.

Allora mi girgu versu... Oui, Saveriu.

M. Saveriu LUCIANI

Il a convoqué Antoine Marie Graziani là !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

L'hà fattu à posta...

Oui, Josépha ! Le temps de parole est épuisé...

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

Simplement, on ne va pas faire des débats d'historiens, mais c'est pour ça qu'il est important aussi d'apporter une cohérence et que j'ai fait référence à la Strada paolina et notamment l'importance de retracer cette période de notre histoire dans son entièreté. Et évidemment le couvent de Casabianca sur lequel il a été, et je pense que vous allez répondre, Madame la Conseillère, parce que nous avons beaucoup travaillé sur le couvent de la Casabianca aussi, je pense que vous avez de quoi répondre, mais effectivement il sera important aussi de l'inscrire en écho - et pour l'indépendantiste que je suis, le couvent de la Casabianca a une importance profonde - et de les inscrire en écho, mais j'aurai l'occasion de revenir sur la question de la Casabianca parce qu'elle recouvre bien d'autres choses, notamment dans la perspective de la Strada paolina. Ça rentrait dans des débats. Et je ne répondrai pas à la question de Pierre Ghionga, puisqu'il a convoqué, comme l'a dit mon collègue, des historiens éminents qui ont travaillé sur la question.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Dunque tuttu u mondu hà parlatu, ripassu a parolla à u Cunsigliu esecutivu.

Vogliu ghjustu signalà chì sò presenti quì ind'è e tribune di l'emiciclu a siconda annata di Master di e cullettività territoriale di l'Università di Corsica. Facenu una ghjurnata sana quì. Anu visitatu, eppo stanu à sente i nostri dibattiti.

salutemu è salutemu dinò à a so professore chì l'hà accumpagnati, Ornella Graziani. Site benvenuti !

Eccu, avete a parolla.

Mme Antonia LUCIANI

Je vous remercie.

Je pense qu'à travers l'ensemble des interventions, et je voudrais remercier tous les conseillers qui ont pris la parole, on note à quel point effectivement, et ça a été rappelé par un certain nombre d'entre vous, d'abord le temps long, ça a été rappelé, notamment par Saveriu, Josépha et par d'autres, dans lequel s'inscrit cette démarche, effectivement, laissé dans l'indivision des municipalités successives, des conseillères exécutives également impliquées dans le dossier, des agents, des élus du territoire aussi et, ça a été rappelé, des associations.

Evidemment, la mémoire de Marie-France et d'autres ont été rappelés. Et c'est grâce à ça qu'aujourd'hui, on est arrivé à ce moment-là qui s'inscrit aussi dans une temporalité importante : la concrétisation de la Strada Paolina, qui a été inaugurée en mai, mais qui finalement va continuer à évoluer. Et ça a été rappelé également par M. Poli sur le couvent de Casabianca, effectivement, qui fait partie intégrante de la Strada paolina, qui a été inaugurée mais qui n'est pas terminée. C'est-à-dire que l'idée, c'est de continuer effectivement à restaurer les bâtiments qui doivent l'être, à valoriser les lieux, et ça faisait également écho à la remarque de Paul-Félix et d'autres sur ces lieux que l'on connaît aujourd'hui et qu'on doit identifier, qu'on doit valoriser et ceux qu'on ne connaît pas ou pas suffisamment. Et donc ça fait aussi partie des enjeux des années à venir, dans la perspective également du rapport du Tricentenaire qui va être présenté par le président justement après moi. Pour vous dire que l'idée aussi c'est à un moment donné, notamment pour 2025, qu'on soit prêts à avoir un certain nombre de projets concrets qui rentrent dans la dynamique de la Strada paolina, mais également dans la volonté, pour le tricentenaire, d'avoir une action véritablement plus appuyée en faveur de la mémoire de cette période particulière qui fait sens pour nous, mais qui s'inscrit aussi dans des lieux précis emblématiques de l'histoire de la Corse.

Juste répondre également à la question sur les travaux éventuels, etc. Effectivement, la question de la réalité augmentée, elle est toujours d'actualité, notamment parce que lors de la Strada paolina, on a aussi créé une application qui permet, lorsque vous êtes devant chaque panneau, eh bien d'avoir des informations supplémentaires et effectivement de visiter aussi certains édifices en réalité augmentée. Donc, on pourrait tout à fait imaginer, puisqu'il sera

impossible, sauf à entamer les démarches auxquelles vous faisiez mention, de restaurer le bâtiment dans sa totalité et de le reconstruire.

Donc aujourd'hui, c'est le consolider, le préserver et réfléchir aux meilleurs outils, y compris les outils numériques, pour pouvoir appréhender la réalité du couvent à l'époque.

Alors, je ne répondrai pas précisément, parce que je ne suis pas moi-même historienne mais géographe, donc là s'arrête ma limite. Mais le Président me faisait remarquer qu'il y a un article dans le journal d'aujourd'hui, de Franzini, sur le l'histoire du Dio. Donc voilà, peut-être que dedans il y aura des éléments, et sinon effectivement on laissera les historiens. Mais effectivement, ça nous montre aussi l'importance de se réinterroger sur ces histoires là et d'avoir des réponses qui peut-être aujourd'hui reste en débat sur ces moments historiques qui ont fondé l'histoire de la Corse et de notre peuple.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame la Conseillère.

Donc, tout le monde l'a bien compris. Il s'agit de faire, avec cette acquisition finalement d'un lieu, d'en faire un haut lieu dans les années à venir. Merci.

Donc nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Merci ! Donc, **l'acquisition est VALIDÉE à l'unanimité par l'Assemblée de Corse.**

Nous passons donc au rapport suivant qui n'est pas déconnecté, loin s'en faut. Il a déjà été évoqué au cours de ce débat.

Donc, je passe la parole tout de suite au Président de l'Exécutif.

Raportu n^u 040 : Pasquale Paoli 2025 - 300^{esimu} anniversariu di a nascita di u Babbu di a Patria

Rapport n^o 040 : Pasquale Paoli 2025 - 300^{ème} anniversaire de la naissance du Père de la Patrie

M. le Président Gilles SIMEONI

Oui, merci Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Merci à la conseillère exécutive Antonia Luciani, pour la présentation de ce rapport sur l'acquisition du couvent d'Orezza. Un rapport qui est, en quelque sorte, la porte d'entrée vers celui que j'ai l'honneur de vous présenter maintenant au nom du Conseil exécutif de Corse.

Je le fais bien sûr avec beaucoup d'émotion, parce que nous convoquons ce matin, dans le cadre de nos débats, l'histoire de la Corse en ce qu'elle a eu de plus profond, de plus glorieux, de plus puissant, et nous convoquons cette histoire pour qu'elle nous serve aussi à éclairer les enjeux du temps présent et ceux de demain.

Nous avons eu hier des débats denses de haute tenue sur la façon de chercher à faire entrer le mieux possible la Corse dans le 21^{ème} Siècle ; 21^{ème} Siècle dont le premier quart a déjà été parcouru, il faut le rappeler.

Nous avons eu donc ces débats sur l'autonomie. Nous avons eu des débats sur la délégation de service public, donc les instruments très concrets de la maîtrise de nos choix essentiels. Et puis nous avons eu un troisième débat hier sur ce document d'orientations budgétaires, à l'occasion duquel nous avons rappelé le décalage qui existe entre nos ressources et recettes aujourd'hui et l'immensité des besoins.

Et si on ne devait évoquer ce dernier aspect que sous l'angle patrimonial, je ferai remarquer deux choses :

D'abord que la Collectivité de Corse est dans les collectivités françaises, et notamment parmi les régions, celle qui consacre la plus grande part de son budget à l'investissement et à la valorisation patrimoniale, et notamment dans les édifices religieux.

Ensuite, que c'est peut-être dans ce domaine que le décalage est le plus fort entre ce qu'il faudrait faire dans l'idéal pour préserver et restaurer ce qui participe de notre histoire collective et les moyens objectivement mobilisables

aujourd'hui, y compris lorsqu'il y a la volonté politique affirmée et réaffirmée de le faire. Et quand je dis « affirmée » et « réaffirmée », c'est une volonté qui a préexisté à l'accession des nationalistes aux responsabilités, mais qui depuis leur accession, depuis 2015, et Josépha qui a été conseillère exécutive en charge également du patrimoine le sait bien, y compris dans les tourmentes budgétaires les plus avérées, nous avons toujours fait le choix de ne jamais affaiblir, mais au contraire de toujours renforcer cet effort en faveur du patrimoine.

Donc, avant de présenter le rapport sur le tricentenaire de la naissance de Pasquale Paoli, un mot sur ce qui en a constitué la porte d'entrée, c'est-à-dire l'acquisition de ce couvent d'Orezza.

Souligner d'abord qu'il a fallu une volonté ferme et partagée.

Je salue bien sûr à mon tour le maire, qui a été extrêmement engagé, malgré la faiblesse des moyens humains et financiers, pour porter à son terme cette opération de bien sans maître qui nous a permis aujourd'hui de procéder à l'acquisition pour un prix, ça a été dit, quasiment symbolique.

Je veux saluer aussi, et il siège parmi nous, le président de la communauté de communes, concerné à ce titre par l'opération, ainsi que les élus, parmi lesquels Françoise Campana, qui sont originaires de cette région, et bien évidemment, Cathy Cognetti qui est intervenue la première.

Mais comme ça a été dit, ce n'est pas seulement une opération qui concerne la Castagniccia ou l'intérieur de la Corse, c'est une opération qui concerne aussi Corte, bien sûr, capital historique, confer Pierre Ghionga, métropole... Non, je me trompe... Taquinerie... Capital historique, Corte, bien sûr, mais ça concerne la Corse tout entière.

Et il y a en arrière-plan, le travail associatif qui a été fait aussi, et nous avons en mémoire, cette inauguration de la Strada paolina et une réunion qui s'est tenue à quelques dizaines de mètres du couvent où nous avons les uns et les autres convergé pour dire que ce n'était pas seulement une opération patrimoniale et mémorielle, même si cette dimension est essentielle, mais qu'il s'agissait aussi, à travers la Strada paolina de façon générale, les efforts extrêmement conséquents consentis par exemple pour le couvent de Morosaglia, et c'est normal, pour aujourd'hui le couvent d'Orezza, pour la Casabianca, au-delà de l'aspect historique, patrimoniale, mémoriel, il y a un enjeu qui est aussi un enjeu de transmission ; transmission notamment vers les scolaires, mais pas seulement, ça a été évoqué par Saveriu, les enfants, les collégiens, les lycéens, mais également toutes celles et tous ceux qui, comme nous, ont vocation à se réapproprier une histoire que, souvent, nous avons en tout ou en partie oubliée, et également celles

et ceux qui viennent en Corse et veulent, comme l'a dit Romain, aller au-delà de la beauté de l'île qui les accueille.

Donc cet enjeu-là, il est devant nous avec, moi je le dis aussi, un enjeu architectural à mon avis. Il y a une étude qui est en cours.

Je ne pense pas que l'objectif, mais ça les experts nous le diront, soit de reconstruire le couvent à l'identique, mais ce qui subsiste du couvent et qui permet d'en deviner encore au moment où nous parlons, et encore mieux lorsque nous aurons consolidé, permet sans doute d'envisager, y compris à travers la réalité visuelle augmentée et le recours à des technologies et à des matériaux les plus modernes possibles, de penser quelque chose, un édifice qui soit à la fois celui de la mémoire, mais également de la modernité. Mais c'est un autre débat et nous l'aurons en temps voulu.

En tout cas, moi je suis heureux qu'aujourd'hui, cette opération, qui avait vocation à être portée par la Collectivité de Corse parce qu'elle est l'institution, et nous le redisons à chaque fois, garante et dépositaire des intérêts matériels et moraux de la Corse et du peuple corse, est une opération de dimension pour nous nationale. Et donc il est logique que, au-delà du seul aspect budgétaire et financier, ce soit la Collectivité de Corse, toujours en partenariat étroit avec l'ensemble des acteurs du territoire, et en l'espèce la commune, l'intercommunalité ou encore les associations, qui assume ses responsabilités dans ce registre-là.

Matérialisation donc, à travers ce rapport, de notre volonté d'organiser ensemble un tricentenaire de la naissance de Pasquale Paoli à la hauteur de ce que cette date représente pour nous collectivement, mais ce qu'elle représente aussi me semble-t-il pour tous les démocrates au-delà des frontières de l'île, en Méditerranée, en France et en Europe.

Je le rappelle, Pasquale Paoli est né le 6 avril 1725. Nous fêterons donc le tricentenaire dans un peu plus d'un an et je crois que l'installation de ce comité de pilotage vient à son heure pour nous permettre de travailler ensemble à l'organisation de cet événement majeur.

Je rappelle également que en 2007, la commémoration du 200^{ème} anniversaire de sa mort avait contribué à éclairer à la fois la richesse et la complexité de ce personnage historique, mais également, et ça sera certainement un de nos objectifs majeurs, à rehausser, sur des bases scientifiques incontestables, la portée de son action politique en Corse comme sur la scène européenne et internationale. Et nous nous servons, bien sûr, de ce capital scientifique et technique développé à l'occasion du 200^{ème} anniversaire de sa mort pour construire la commémoration, mais pas seulement, du 300^{ème} anniversaire de sa naissance.

Je ne reviens pas sur la contribution majeure et de Pasquale Paoli et de la période paoline à la pratique et à la théorie de la démocratie et de la République, nous l'avons dit souvent et nous l'évoquons pour nourrir nos engagements et nos choix d'aujourd'hui, la République Corse de 1755 fut, au temps des monarchies absolues de droit divin, le laboratoire et le premier laboratoire de tous les concepts constitutifs fondateurs sur lesquels s'est construite ensuite l'idée de démocratie et de République, avec des valeurs au premier rang desquelles celle de l'humanisme, mais également le principe fondamental, confère Montesquieu, de la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, mais également des notions ou des droits qui font écho plus que jamais aux défis que nous avons à relever ensemble ; je pense notamment, mais non exclusivement, à la liberté et à la tolérance religieuse, à l'égalité entre les femmes et les hommes, au droit au bonheur théorisé pour la première fois par les constituants corses et repris ensuite comme un droit essentiel dans la Constitution américaine. Et je pense enfin et par exemple, saluant à cette occasion les étudiants de l'université de Corse et la professeure qui les accompagne, je pense enfin au savoir institué comme objet et outil d'émancipation et de liberté, la devise de l'université de Corse, « Studià hè libertà ».

Voilà donc ce que sont les acquis et l'héritage que nous aurons à valoriser et réinterroger à l'occasion du 300^{ème} anniversaire de la naissance de Pasquale Paoli, u Babbu di a Patria.

La vocation première de ce tricentenaire sera bien sûr de rappeler à toutes et à tous, en Corse et ailleurs, d'abord, bien sûr, aux jeunes générations, ce que fut l'épopée paoliste, ou paoline, l'expérience démocratique d'une île qui s'est constituée par la volonté du peuple en nation indépendante face à l'arbitraire. Une île qui, bien que petite, et un peuple qui, bien que modeste, pauvre et laborieux, sut inspirer l'ensemble de l'Europe par le caractère profondément moderne de l'œuvre politique qu'il a construit.

La volonté du Conseil exécutif de Corse que nous vous proposons, bien évidemment, de partager et d'élargir est d'aller, et j'y insiste, au-delà du seul registre de la commémoration et des enjeux de mémoire qui lui sont consubstantiels.

Ce premier volet est important, il est même essentiel. Il n'est pas, à mon sens, suffisant si nous voulons donner à ce tricentenaire toute la dimension qu'il doit avoir.

En effet, ce projet de tricentenaire que nous pourrions appeler, mais nous aurons à réfléchir ensemble sans doute à un autre nom, mais je propose en l'état « Paoli 2025 », ce projet Paoli 2025/Paoli 2025 doit, pour être en résonance avec ce que fut la démarche novatrice du paolisme, doit s'inscrire dans l'émergence d'une dynamique humaine, politique, au sens noble du terme,

intellectuelle, mais aussi artistique, culturel et économique. Une dynamique globale donc, qui, à notre avis, a vocation à intégrer des objectifs forts, à insuffler au cours de l'année 2025 un élan créatif au sein de la société corse.

Le Tricentenaire de Paoli ne doit pas être seulement la question des élus, ou la question des scientifiques, ou la question des historiens. Il faut que chaque Corse, et au-delà, puisse s'engager dans ce projet et le revisiter à l'aune de sa propre créativité.

Pour nous, ce rendez-vous doit également être l'occasion de réfléchir ensemble aux conditions du renouvellement de la respiration démocratique de la société corse, y compris en intégrant les grands enjeux dont nous parlons souvent, le changement climatique, la mondialisation, la révolution technologique, les risques sanitaires, en les passant en permanence au tamis de cet héritage ancien mais ô combien moderne : informatique, technologie, intelligence artificielle, à l'aune de la démocratie. Mondialisation à l'aune du respect de l'individu et des libertés fondamentales.

Au-delà de ces problématiques, mobiliser bien sûr la jeunesse autour des enjeux d'appropriation de l'héritage et de la construction d'une citoyenneté moderne. Et on sait que ces enjeux sont fondamentaux. Nous les abordons dans un cadre défensif, par exemple, en réaction aux logiques mafieuses qui menacent la société corse. Nous devons, ces enjeux de construction, de citoyenneté, à mon avis, les aborder également de façon ouverte, généreuse, dynamique, respirante, donner envie, et donner envie aux Corses, et notamment aux plus jeunes, de construire une société démocratique et de renouveler le pacte citoyen.

Enfin, à travers ce tricentenaire, sans doute aussi renforcer plus que jamais l'ancrage méditerranéen et européen de la Corse en rappelant, et je fais une incise avec les problématiques qui nous préoccupent aujourd'hui : Paoli n'a jamais été l'ennemi de personne, en tout cas de son propre chef. Il s'est opposé, son père avec lui et l'ensemble des patriotes corses, à des puissances despotiques. Il s'est battu, et celles et ceux qui étaient à ses côtés, au nom d'un idéal de liberté, mais y compris par exemple avec la France ou avec la révolution, ou avec la République française, à laquelle certains cherchent d'opposer par nature la revendication d'identité de la Corse, confer Manuel Valls. Je crois que ce tricentenaire sera aussi l'occasion de rappeler que non seulement nous ne sommes en rien opposés aux valeurs républicaines, mais que nous en sommes, comme d'autres, les dépositaires et les ardents défenseurs, y compris parce qu'elles font partie de notre héritage paoliste.

Alors, parce que c'est idées-là sont versées au débat, nous ne pouvons bien sûr que proposer que ce projet, Paoli 2025, soit pensé, construit et mis en œuvre de la façon la plus large possible.

Ce que propose, à travers ce rapport, le Conseil exécutif, c'est que nous mettions en place un comité de pilotage, premier niveau, et ce comité de pilotage aura vocation à réfléchir à travers ces travaux, d'abord à son élargissement, bien sûr, mais également à la façon dont nous devons nous répartir le travail pour que le rendez-vous de 2025 soit véritablement à la hauteur des enjeux et des espoirs.

La composition que je vous propose, c'est bien sûr, la Présidente de l'Assemblée de Corse, en ce qui concerne le Conseil exécutif, la conseillère exécutive en charge de la culture, du patrimoine, de l'éducation et de la formation, mais également la conseillère exécutive en charge de la jeunesse, des sports, de l'égalité femmes/hommes, de l'innovation sociale et du handicap. Bien sûr, l'ensemble des conseillères et conseillers exécutifs seront appelés et invités à participer aux travaux, mais ce comité de pilotage, nous vous le proposons dans un premier temps resserré. Il a vocation véritablement à travailler et à travailler de façon régulière. On ne va pas faire un comité de pilotage initial pour faire plaisir à tout le monde ou pour se faire plaisir, ou pour nous faire plaisir à nous, il faut véritablement 13 mois. C'est long, mais ça passe très vite. On ne part pas de rien, mais l'idée c'est vraiment que le comité de pilotage travaille en mode opérationnel.

Donc, le Conseil exécutif, j'en ai parlé. En ce qui concerne l'Assemblée de Corse, un représentant ou une représentante bien sûr de chaque groupe.

Je propose, ce n'est pas mentionné dans le rapport mais ça tombe sous le sens, que les 2 non-inscrits, Josépha Giacometti et Pierre Ghionga, puissent aussi, bien évidemment s'ils le souhaitent, participer à ce comité de pilotage puisque l'idée c'est que, au-delà du formalisme et du règlement, chaque sensibilité de cette Assemblée puisse participer aux travaux. Bien sûr, l'ensemble des parlementaires de la Corse, d'abord par respect protocolaire, mais également parce qu'il y aura une dimension d'articulation avec le Parlement français, y compris dans la perspective historique et politique ; le Président de l'Università di Corsica, les instances consultatives de la Collectivité de Corse, bien sûr, CESEC, Chambre des territoires, Assemblea di a Giuventù.. Et puis, bien sûr, ce comité intégrera, en tout cas c'est une proposition, les présidents d'intercommunalités et les maires qui manifesteront leur volonté d'adhésion.

Ce que nous pourrions faire, sauf à ce que des propositions naissent du débat, c'est acter la composition du comité de pilotage en cette forme-là. Et puis très rapidement, décider d'une première réunion dans laquelle nous partagerions l'ensemble des informations et nous définirions à la fois les éventuelles modalités d'élargissement du comité de pilotage : je pense notamment à la dimension scientifique qui doit être, à mon sens, à la fois corse, méditerranéenne et internationale. Mais il faudra voir aussi en fonction de la disponibilité des uns et

des autres, étant précisé encore une fois que, en fonction de cette disponibilité, nous pouvons avoir des participants qui ne sont pas forcément dans le comité de pilotage, mais qui seront associés de façon étroite.

Voilà donc, au moment où nous avons eu une session extrêmement importante, et je terminerai par-là, elle continue de l'être à travers ces deux rapports, et qu'il me soit permis de façon non partisane, mais à l'aune du travail qui a été produit, si cette année 2025 pouvait être à la fois celle du Tricentenaire et, rêvons un instant, celle de la consécration et de la mise en application d'un nouveau statut d'autonomie, mais au-delà du statut d'autonomie, l'année de l'ouverture d'un nouveau cycle pour la Corse, un cycle qui serait construit sur la démocratie, la conscience partagée de ce que nous avons été et la volonté réaffirmée ensemble de ce que nous voulons être et de ce que nous serons, je pense que si nous réussissions cela, nous aurions fait ce que nous devons faire.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. È cusì sia, o Presidente. È cusì sia.

Allora ci sò rapporti di e cummissione. Cummissione di a cultura, di sicuru, Frédérique Densari, avete a parolla.

Mme Frédérique DENSARI

À ringrazià vi, Mma a Presidente.

Ce rapport a été présenté par M. Pierre-Jean CAMPOCASSO, Directeur du Patrimoine

Mme Frédérique DENSARI s'est félicitée de ce rapport important tant sur le point de vue historique que politique, néanmoins elle s'est interrogée sur l'absence de la ville d'Isula Rossa fondée par Pasquale Paoli dans le projet du Copil.

En réponse, **M. Pierre-Jean CAMPOCASSO** a indiqué que l'objectif 2025 sur l'application était d'élargir à un plus grand nombre de sites, bien sûr à Isula Rossa, qui apparaîtront dans la Strada Paolina. Il a souligné que l'idée, en termes de communication était aussi de rassembler des personnalités qualifiées et d'impliquer des associations pour une mobilisation maximale autour des événements.

Mme Catherine COGNETTI TURCHINI s'est félicitée de cet événement, à double titre, pour la commune de Morosaglia mais aussi pour la communauté des communes Pasquale Paoli.

Elle a vivement souhaité la participation de toutes les communes et a souligné qu'avec l'aide de la collectivité la restauration du couvent de Morosaglia pourra être terminée ce qui permettrait d'accueillir un large public.

La commission a émis un avis favorable à l'unanimité.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Avant de donner la parole à qui veut la prendre, je souhaiterais intervenir au regard de l'importance à la fois historique, patrimoniale, culturelle et politique de ce rapport.

Nous avons échangé au préalable aussi avec le Président. Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter pour ce rapport.

Je tiens à préciser que je vous félicite parce qu'on évite l'entre-soi institutionnel avec les propositions que vous nous faites, en permettant non seulement d'associer le regard scientifique, et vous l'avez souligné, notamment celui de l'université de Corse, mais aussi d'associer ou de réinsérer Paoli dans sa dimension internationale, ce qui est particulièrement important. Et je ne peux m'empêcher de penser à nos amis de Pennsylvanie, de Paoli City. Nous avons fait un déplacement, ils nous avaient invités il y a quelques années, en début de mandat, Josépha Giacometti d'ailleurs était en charge de la culture et nous y étions allées ensemble. Nos amis de Paoli City qui gardent, bien évidemment, encore en tête le souvenir actif et vigoureux de Paoli. Et je me souviens aussi d'une visite au Lafayette College, où des scientifiques travaillent sur le sujet, mais aussi au National Convention Center de Philadelphie, où figure bien évidemment toutes les archives de la nation américaine et où figurent des textes, des lettres, puisqu'à l'époque il n'y avait pas Internet, ni le fax d'ailleurs, ni rien du tout. Et les échanges épistolaires entre Paoli et des représentants américains sont encore présents là-bas. Et au-delà du souvenir, c'est carrément toute l'archivistique qui y est protégée.

Mais je tiens à souligner aussi, au-delà de la partie, je dirais, valorisation dans le monde anglosaxon, les liens que nous avons de par l'histoire avec Naples, avec la Toscane aussi en particulier, où le frère Clemente, le frère de Pascal Paoli, s'était réfugié en exil. Donc la Toscane, base arrière des paolistes bien sûr, avec laquelle nous entretenons des liens très forts. Et heureux aussi hasard de l'histoire, nous avons notre groupe de travail et d'amitié corso-sarde, des liens forts aussi, Monsieur le Président, vous le savez, à travers le Traité du Quirinal avec la Toscane. Et je pense que nous pourrions activer aussi ces réseaux-là dans la valorisation que vous souhaitez donner à ce 300^{ème} anniversaire de la naissance du Babbu di a Patria.

Enfin, au-delà du scientifique et de l'international, le rapport qui nous est présenté, et je crois que c'est fondamental, c'est un point très important, ne déconnecte pas le souvenir de Paoli de la pensée populaire.

Paoli ne doit pas seulement être un objet d'étude ou un sujet pour des initiés. Il faut que la pensée et tout ce travail de valorisation, de patrimonialisation et de commémoration, et de fête, parce que ça doit être une fête, s'appuie aussi sur l'amour très fort du peuple corse pour u so babbu, u Babbu di a Patria.

Et je crois que c'est important de le souligner parce que le rapport que vous nous présentez en tient compte.

Je passe la parole à qui souhaite la prendre bien évidemment. Cathy Cognetti.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci. Merci déjà pour ce rapport.

Merci pour le lancement du projet Paoli 2025 qui acte la création d'un comité de pilotage, sa composition et sa méthode d'élargissement.

Je représenterai mon groupe dans cette instance, je pense que le secrétariat général en a déjà été informé. D'abord, j'en suis très fière parce que c'est sur mon territoire et ça concerne aussi la Corse dans son intégralité. Et j'en suis fière aussi en tant qu'élue de la commune de Morosaglia et en tant que vice-présidente de la communauté des communes Pasquale Paoli.

On sent bien, M. le Président, que vous forgez une ambition de portée politique, historique, philosophique, universelle et économique à travers ce type de projet. Orezza est acquis, Morosaglia sera dans la boucle de la *Strada paolina*, et nous ne pouvons que nous en féliciter.

Je m'adresserai aussi aux étudiants du cursus du Master qui sont présents aujourd'hui dans cet hémicycle ; une promotion dont j'ai fait moi-aussi partie.

Et vraiment, ce type d'action est de nature à lever le frein de la revitalisation rurale que nous attendons tous depuis des années. On sent bien donc cette ambition qui nous est commune.

Ce comité de pilotage, vous l'avez dit, sera chargé de faire des propositions sur l'organisation et la constitution d'un comité technique. Cependant, vous l'avez dit, c'est une organisation et une représentativité

conséquence avec les membres de l'exécutif, la présidence, etc. Et vous l'avez dit aussi, 2025, c'est près, et il nous faudra travailler.

Pour finir sur la logistique, le rapport mentionne que le comité de pilotage intégrera également les représentants des EPCI, et vous imaginez bien qu'à la fois la commune et l'EPCI dont le nom est Pasquale Paoli seront fortement intéressées pour pouvoir participer à cet événement.

Parmi les personnalités qualifiées qui pourraient être invitées, j'aurais une pensée pour le Président Talamoni, qui également avait défendu un projet original reposant à la fois sur Paoli et sur Bonaparte, une réconciliation historique lourde de sens.

Concernant Paoli, c'est une façon aussi de concrétiser son serment interrompu de la liberté et dont l'œuvre républicaine et constitutionnelle est unanimement reconnue.

Il nous faut restituer tout ça dans le contexte de l'éveil des idées, celui du Siècle des Lumières, celui effervescent qui précéda le passage des temps modernes à l'époque contemporaine, avec la césure de portée mondiale qu'a constitué la révolution de 1789 et où l'on passe du statut de sujet à celui de citoyen.

Paoli était partie prenante, acteur et influenceur de ce bouillonnement intellectuel qui a refaçonné l'Europe et au-delà.

Je ne doute pas que nous serons à la hauteur des enjeux. La commune de Morosaglia, berceau de Pascal Paoli, sera pleinement engagée dans l'organisation et la promotion de cet événement. Je le répète encore, comme pour l'acquisition d'Orezza, ce moment mémoriel doit être aussi un vecteur de revitalisation et de dynamisme pour la Corse rurale qui mérite tout notre soutien.

Il y a aussi le couvent de Caccia qui a été oublié, mais sur lequel nous pourrons plus tard revenir pour le mettre en valeur.

D'ailleurs, comme pour me rappeler à votre bon souvenir, je ne désespère pas que la commune pourra vous accueillir un jour au sein du couvent de Morosaglia rénové...

Le rapport, vous l'avez dit, M. le Président, synthétise les enjeux du temps présent et celui de demain.

À ringrazià vi pè issu raportu !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Qual'hè chì vole intervene nant'à su sugettu ? Bati Arena, per « Core in fronte ».

M. Jean-Baptiste ARENA

À ringrazià vi.

Digià, vogliu felicità tutti i servizii per stu travagliu, què hè sicura, ma vulia dinò ramintà qualcosa et rendre hommage, surtout à des gens qui ont fait ce qu'a été Pasquale Paoli et qui ont fait peut-être aujourd'hui que nous soyons tous ici réunis. Et à travers eux, à travers cet hommage, peut-être y associer leurs descendants aujourd'hui, à savoir les frères franciscains, l'ordre des Frères mineurs franciscains, c'est le dénominateur commun déjà entre les deux couvents. Et je pense que Pascal Paoli lui-même a été formé par cette philosophie qui nous est venue d'ailleurs et qui a fait en sorte de développer à la fois le siècle des Lumières en Corse, mais aussi toutes les révolutions qui ont suivi. Parce que tuttu u mondu a sà, tutte e cunsulte sò fatte quì, ùn hè micca per nunda.

Dunque pensu chì, dans les personnalités invitées ou élargies, l'Église de Corse, et notre évêque et cardinal pourrait être le bienvenu.

Et, à travers cet élément, bien que aujourd'hui nous ne disposons pas de concordat peut-être pour aller plus loin en la matière, peut-être faudrait-il, dans les semaines qui viennent, j'en ai discuté avec mon ami Romain Colonna, interpellier le ministre des cultes, et notre ami et sénateur Jean-Jacques Panunzi, sur le fait que peut-être nous pourrions envisager, lors de ce processus, d'aller un peu plus loin dans la matière au niveau des liens qui pourraient demain unir cette collectivité autonome de Corse et les différentes obédiences et cultes qui aujourd'hui, et notamment le plus présent, qui officient aujourd'hui en Corse.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y a-t-il d'autres interventions ? Saveriu Luciani.

M. Saveriu LUCIANI

Je vais faire court.

Merci, Présidente.

Vi ricurderaghju, studià ghjè libertà. L'histoire a ses dates, la mémoire a sa conscience, je le répète.

Et moi, j'entends bien ce que dit mon ami Arena sur la religion. La Corse, c'est d'abord le sacré et le sacré, ça fait partie de cette religion et il mérite certainement sa part, de par le chemin des couvents qui a fait cette histoire-là du 18^{ème} Siècle, du Siècle des Lumières.

Mais moi, je voudrais dire deux ou trois choses comme ça, un peu en flash, qui me reviennent par rapport à cette mémoire.

Je me rappelle de l'époque de ce qu'on appelait après le Riacquistu, le premier chant moderne du Riacquistu sur Pasquale Paoli, ghjè Ghjuvan Paulu Poletti, à Pasquale Paoli, sur l'air di « u Mulateru. C'était en 1973, ça fait plus de 50 ans. *« Avà quale sò ste voce chì ci porta a tramuntana »*. Ça a été quand même un déclenchement. Rappelez-vous que l'histoire de la Corse d'il y a 50 ans, c'était l'histoire du vaincu. On nous apprenait l'histoire des vainqueurs. A l'école, on apprenait encore, ce n'est pas de la caricature, on nous apprenait Vercingétorix, Jeanne d'Arc, Du Guesclin, etc., je passe sur les détails, Saint Louis sous le chêne.

Il y a un déclenchement comme ça dans les 70, une espèce de mouvement général sur l'environnement, sur la politique, sur la culture, qui nous a remis un peu et un peu plus tard, rappelez-vous, Natale Luciani, « a Palatina », qui a remis les Corses un peu sur cette route-là.

Moi, je voudrais que sur cette route que vous présentez, M. le Président, à laquelle on adhère à 1 000 %, il y ait aussi cette part-là du chant corse qui est revenu. Je ne parle même pas des vieux chantres de Sermanu, de Tagliu ou de Rusiu notamment, et pas que, qui ont maintenu cette tradition aussi, qui était liée justement à ce clergé corse du 18^{ème} Siècle, qui a été le un clergé extrêmement dynamique, extrêmement militant.

Donc, il y a tout ça qui doit rentrer aussi dans le projet.

Et moi, je voudrais aussi qu'on parle, si on peut à un moment donné, mais je pense que ce sera fait, et je regarde le Cortenais de service, de Ghjuvan Petru Gaffory. Paoli, il existe parce que Gaffory un jour se fait assassiner par les Génois, en tous les cas par un complot, en 1753 rappelons-nous, et c'est le rappel

par Ghjacintu Clemente de Pasquale qui, à l'époque, est en garnison à l'île d'Elbe sous-lieutenant de l'armée du roi de Naples.

Je pense aussi à ceux d'avant : Luiggi Giafferi, Andrea Ceccaldi. Je pense aussi à Sebastianu Costa. Tous ces gens qui ont construit le paolisme avant Paoli. Ceux-là méritent aussi de monter sur l'autel de la Nation. Parce qu'avant Paoli, il y a quand même cette guerre de 40 ans qui est aussi à mettre sur la table. U Regnu di Corsica, de 35, d'Orezza.

Il y a aussi la partie génoise. Il faut rendre à la Corse, le patrimoine qui est à gêne aujourd'hui, à l'Archivio di Stato. Il y a des milliers et des milliers de documents qui sont aujourd'hui en sommeil, que certains historiens, j'ai évoqué tout à l'heure Antoine-Marie, mais il y en a d'autres, ou très peu en tous les cas, qui ont réussi à en sortir quelque chose. Mais il y a toute une mémoire qui, l'an prochain, mérite de revenir à la surface. Ça c'est un immense travail. Je le dis parce que j'y ai mis les pieds aussi un jour pour voir un peu, ça m'a impressionné, ça m'a même fait peur tellement c'est important. Y compris en termes de langue. Il y a des registres, des ceppi nutari, ce qu'on appelle des registres notaires de l'époque, qui ne sont pas écrits en italien, ils ne sont pas écrits en corse puisque le corse n'est pas encore dans la conscience de Paoli. La langue des Corses de l'époque, c'est ce bilinguisme social entre la langue haute qu'est l'italien et la langue basse qui est la langue peuple qui est le corse. Donc, en crusca, en corso-génois ou en corso-toscan plutôt.

Donc, tout cela, c'est quelque chose d'important à mettre sur ce projet, sachant encore une fois que le plus important pour nous, c'est aujourd'hui d'aller au-delà des dates et de poser, puisque vous avez tout à l'heure parlé d'une année 2025 qui soit symboliquement celle de tous les acquis, en tous les cas de ce qui nous importe le plus, notamment en termes de statut, c'est qu'on réussisse.

Alors, je sais que certains ici se méfient du transfert de compétences, mais dans la compétence éducation, je l'ai dit tout à l'heure et je le redis, la partie qui regarde la formation des hommes et des programmes, elle est essentielle parce que notre histoire ne peut pas rester l'histoire des vaincus. Notre histoire doit à un moment donné être celle des Corses et on doit se la réapproprier, et avec son histoire, le corollaire qu'il me semble indispensable à poser, c'est le projet et le projet, c'est un projet au moins bilingue, si ce n'est immersif, donc c'est la langue.

Parler de Paoli dans l'histoire, c'est bien. Parler de Paoli dans l'histoire du monde avec l'émancipation d'un peuple, c'est beaucoup mieux et c'est surtout le sens que nous, militants nationalistes, nous avons décidé de prendre à l'époque les uns et les autres...

Je sais, je suis trop long ?

Bon, tant pis pour Paoli... Vous dire simplement que l'option doit dépasser bien entendu le paolisme du 18^{ème}. L'idée de « Paoli 2025 », ce sera certainement l'idée de l'émancipation nationale.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Non, Saveriu Luciani était encore dans ses temps de parole. Je ne lui dis pas combien il lui reste parce qu'il va reprendre la parole, mais voilà. Donc il n'y a aucun problème. Occupez-vous de ce que vous avez à vous occuper, laissez-moi surveiller les temps de parole.

Josépha Giacometti !

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

Alors, bien évidemment, fêter le tricentenaire, commémorer ce tricentenaire, je ne vous étonnerai pas, c'est une satisfaction de Pasquale Paoli, mais je crois que ça doit être l'occasion, effectivement, de l'inscrire dans une autre perspective.

Nous parlions il y a quelques minutes du couvent d'Orezza, du couvent de Casabianca, de hauts lieux de notre histoire qui doivent être réhabilités.

Et je crois que ça doit être l'occasion aussi de rebâtir et c'est ce que j'avais tenté lorsque j'étais avec d'autres évidemment aux responsabilités, mais aussi Cathy Cognetti a fait rappel aux travaux de Jean-Guy Talamoni qu'il poursuit aujourd'hui, je dirais, côté université, c'est de reconstruire une histoire fragmentée. Parce que lorsque le colonialisme fait son œuvre, il fragmente, il efface pour définitivement ensevelir. C'est une des œuvres de la colonisation. Et ensuite, l'histoire, elle est racontée par les vainqueurs.

Donc, il est important de redonner cette cohérence à notre histoire, à cette période de l'indépendance, à cette période à laquelle pour notre part, nous faisons toujours référence, mais aussi dans les enseignements d'avant-garde qu'elle nous donne. Et dans la nécessité de défragmenter et donner une unité, il y a effectivement un travail à poursuivre avec l'université de Corse, il y a la question de doter la Corse aussi d'un véritable musée de l'Histoire de la Corse, de la question de la bibliothèque, ça a été évoqué par Saveriu Luciani, une bibliothèque de la Corse et des Corses où l'on retrouverait, sous forme numérique et sous forme matérielle, l'ensemble de nos archives.

Je crois qu'il faut à un moment donné redonner une cohérence et une perspective, au travers de parcours ça peut être fait, au travers d'unités de lieux,

sous différentes formes, mais redonner une lecture de l'histoire qui ne soit plus fragmentée.

Monsieur le Président, vous disiez que vous espériez que 2025 s'inscrive, ouvre une nouvelle page de l'histoire. Beaucoup ont dit, commençons à écrire, ne restons pas uniquement dans l'histoire des vaincus. Moi, j'espère que 2025 ne sera pas le décret signant que nous sommes définitivement vaincus et que nous sommes en période de reddition.

Voilà, j'espère que ce sera une page de l'histoire que l'on écrira qui sera celle, toujours celle sur le chemin, pour moi, de l'indépendance, mais en tout cas toujours celui de la liberté.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui souhaite intervenir ? Alors Paul-Félix Benedetti et ensuite Petr'Antone FILIPPI.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je vais être court.

Je vais quand même rendre hommage à ceux qui ont initié à l'époque, alors qu'ils étaient dans le temple du clanisme, les commémorations du bicentenaire de la mort. Et j'ai une pensée affectueuse pour mon ami Claude Olivesi. Et même le cabinet à l'époque du Président Giacobbi, avec un représentant qui, le hasard des choses, est ici et qui est très au fait de ce qu'il faudrait faire.

Donc, je pense que c'est quelque chose d'important pour le travail de mémoire et le travail pour l'histoire.

Et que derrière l'esprit, il faut des fonds. Et j'attends ardemment le passage en commission des finances, avec quelque chose qui ressemble à quelque chose.

Ensuite, bien entendu, remettre non pas Paoli, et Xavier l'a dit, il y a eu, on en a parlé tout à l'heure, Orezza c'est 1735, et Paoli et hyacinthe, c'est un peu comme Gilles et Edmond... Sauf que nous, la fin de l'histoire de cette famille-là, elle est déjà écrite. Et il y a Clément au milieu.

Donc, c'est l'histoire d'une famille qui a été adossée à d'autres.

Ensuite, il y a Matra, qui a été un patriote héroïque et que de notre côté, on considère après comme un traître. Il y a les Gaffory, il y en a plein d'autres.

Et je crois que cette histoire, malgré tout, elle reste confidentielle et il appartient, avec bien entendu l'appui de tous les historiens, mais la vulgarisation, elle a besoin aussi de moyens, de simplification, de fiches de lecture, de sites Internet très simples.

Aujourd'hui, il y a une multitude de documents qui sont tous confus. Je les ai regardés tout à l'heure, j'ai tapé Paoli, je regardais, il n'y a rien de très clair, il n'y a rien de précis.

Donc, je crois qu'il nous appartient de créer cette organisation de la mémoire à travers un réseau documentaire qui est adapté à notre monde moderne.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Petr' Antone Filippi.

M. Petru Antone FILIPPI

À ringrazià vi, Signora Presidente.

Pasquale Paoli dunque, s'ellu ci vole sempre à presentà lu, Babbu di a Patria, a prima Custituzione, a separazione di i puteri, a libertà religiosa, l'apertura di l'università è a so opera maiò, hà bè capitu induv'ella era a capitale...

Dunque, in giru à u duvere di memoria, hè vera chì più giovanu, forse cum'è parechji giovani, ùn capia micca veramente tuttu l'interessu di e cumemurazione. Avia capitu ch'ellu era impurtante, ma esattamente perchè, micca troppu, l'aghju capita più tardi. Perchè ùn hè micca solu l'affare di rende omagiu à quelli ch'anu fattu qualcosa di grande, di ringrazià li, ghjè nurmale, ma ùn hè chè una parte di l'interessu di isse cumemurazione.

A parte a più impurtanta, ghjè, sicondu mè, ghjè l'ispirazione. Ghjè l'ispirazione pè quelli chì ghjunghjenu dopu. Eccu perchè sò impurtanti issi mumenti è a storia in generale.

Sapè chì nanz'à noi, in tempi certe volte più cumplicati, più scuri, certi Corsi anu trovu u curagiu, anu circatu soluzione, innuvazione è sò ghjunti à fà è anu accesu u lume.

È davant' à iss' impurtanza di issu duvere di memoria, ci hè l' impurtanza di i lochi, di i percorsi, cum' è per esempiu, u museu di Merusaglia, a Strada paolina in generale, u cunventu d' Orezza...

Dumandava nanzu s' ellu ci era sempre bisognu di presentà à Pasquale Paoli, è pensu di sì, perchè hè faciule di scurdà si, è digià statu u casu. Sapimu chì, sè vo dumandate à quelli di nanzu, e persone chì sò à pena più anziane chè voi, a vi dicenu, « noi, di Paoli, ùn ne sapiamu tant' affari, in scola ùn si ne parlava micca ». È issi lochi di memoria, issi percorsi, ghjè dinò una manera di permette à a ghjente d' avè accessu à issa storia, à sti fatti. Allora à tutti, bella sicura, di quì, quelli d' altrò, di tutte l' età, ma soprattutto à e generazione à vene di stu populu, perchè averanu bisognu di st' esempiu di nuvazione, di curagiu di fà, d' ispirazione. Perchè esse corsu, deve dinò esse d' avvene.

Eu, aghju avutu l' occasione, perchè si ne parla dinò ind' u u raportu, di participà à « e so vite facenu a nostra storia », a prima volta per azardu, per raprinsentà a cunsigliera, è dopu ci sò vultatu vulinteri, veramente cun piacè, perchè si vede travagliu d' alta qualità veramente, è ùn sò micca di quelli chì dicenu chì l' affari sò ben fatti perchè sò fatti da zitelli, s' ellu hè goffu, hè goffu. Ma quì, ùn hè micca u casu, sò belli travagli veramente, d' alta alta qualità è sò statu à spessu impressiunatu, hè ghjè vera chì si parla à spessu di Pasquale Paoli.

In fine, st' ispirazione, perchè si parla di partenariati è di ghjenti ch' ellu si puteria assucià, ci hè assai ghjente chì hà travagliatu in giru à Pasquale Paoli : ci sò i sturiani, ci hè u mondu economicu, l' associi, l' attore di l' educazione, di a cultura.

Eu credu assai à u soft power.

A musica, in Corsica, hè stata un puntellu maiò di u mantenimentu di a nostra cultura. Simu stati veramente, ci vole à ricunnosce lu, simu stati veramente tercani à issu livellu custì. Ma pensu chì ci ponu esse ancu d' altri media, è pensu cusì à l' audiovisiu, per esempiu.

È pensu à un esempiu in particolare : deci anni fà, à pocu pressu, quandu ch' era eu studente, curria un puttachju in giru à un grande realisatore chì puderia fà un filmu annant' à Pasquale Paoli. È annu, hè surtita un' opera di trè giovani corsi, à pena scemi ci vole à ricunnosce la, pè fà ciò ch' ellu anu fattu, ci vole à esse à pena scemu, è chì sò pertuti à a ricerca d' un grande realisatore hollywoodianu per fà un filmu nant' à u Babbu di a Patria. I studenti ch' aghju in corsu a sanu, a dicu di fighjà lu à spessu, è a vi dicera ghju ancu à voi, perchè sta ricerca n' anu fattu una seria magnifica, nova, ch' ùn hà nunda à chì vede incù ciò chè no cunniscimu in giru à a storia di Paoli, veramente, è in giru à i sugetti storici in generale.

Cum'è a dicu dunque à i mo studenti, veramente, s'è vo ùn l'avete micca vista, fighjate la. Quì, nurmalamente, à i studenti, nanzu ch'elli partenu di corsu, li faciu ripete u nome, ùn vi feraghju micca ripete u nome, ma quantunque ghjè un nome chì face sunnià, dunque u v'aghju da dì, « Paoliwood ».

Eccu. À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, Don Jo Luccioni.

M. Don Joseph LUCCIONI

À ringrazià vi, Cari Presidenti.

Cari cullegghi, ùn aghju micca da essa più longu. L'essenziale hè statu dittu da Petr'Antò è da l'altri.

Simpliciamenti di, hè stata ditta dinò chì issu rapportu c'interrucheghja nant'à a rilazioni ch'ella t'hà a Corsica cù a so storia è u raportu ch'eddi t'ani i Corsi cù a so mimoria cullettiva.

È ind'è issu quadru, u Prisidenti l'hà ditta dinò, a Cullettività di Corsica, in tantu ch'istituzioni in carica di l'intaressi materiale è murali di u populu corsu hè stata à l'urigine di unipochi di ciculi di cunfarenzi mimuriali ind'è a so storia.

Qualchì annu fà, Cathy dicia un ciculu di cunferenza nant'à i 200 anni di a morta di Napuliò Bonaparte. Dui anni fà è l'annu scorsu, un ciculu di cunfarenzi, Cara Presidenti Maupertuis, pà i 40 anni di u statutu particolari è di l'Assemblea di Corsica.

Eppo, issu raportu è issu dibattitu chè n'avemu quì di qualità intarvena dinò un'annu dopu a cumemurazioni di l'80 anni di a liberazione di a Corsica. 10 ghjorni al dilà di u Mediterraniu, dopu a Pantheonizzazione di Missak Manouchian, è nanzu, è hè quì ch'aghju da insista, nanz'à un ciculu mimuriali è cumemurativu impurtanti pà a Corsica.

Unipochi d'esempii : parlemu di i 300 anni di a nascita di Pasquale Paoli, Paoli 2025, emu parlatu ghjustu nanzu, Cara Cunsigliera esecutiva, Antonia Luciani, di l'acquistu di u conventu d'Orezza, è l'annu chì vena saranu dinò i 290 anni di a Cunsulta d'Orezza, da quì à 11 anni, 300 anni. Ma quì subitu di ghjunghju chì veni, 2024, si trattarà dinò di a memoria di l'impiccati di u Niolu.

Pudemu parlà dinò, più vicinu à noi in u tempu, di a mimoria, è in u cuntestu attuali di discursati incù u Statu è podarsi di u statutu d'autunumia dumani, di a mimoria di i 50 anni d'Aleria l'annu chì veni.

È par no, ci hè di sicuru l'aspettu patrimoniali, n'emu parlatu stamane, ci hè l'aspettu storicu, incù una dimensione scientifica, ci hè l'aspettu culturali, ecunomicu, incù rughjoni, tarritorii, paesi, paisoli, pievi da valurizà à u livellu ecunomicu, incù turisimu culturali dinò.

Ma l'aspettu di a mimoria è di a storia, hè impurtanti, micca solu ciò chè pudaria essa vistu cum'è una mimoria naziunalista, o naziunali, ma cum'è una mimoria pupulari, cullettiva, cumuna, a mimoria di a Corsica, soprattuttu in a sucità chè no cunniscimu oghji incù unipochi di difficultà : pudemu parlà di demugrafia, di lingua, d'identità, d'equilibriu suciali, di cusioni. È à spessu, hè statu fattu rimprovari à i naziunalisti, è ancu à i magiurità tarritoriali successivi dipoi guasgi 10 anni avali d'utilizà troppu i simbuli. Ma l'utilisazione di issi simbuli dinò, hè podarsi u resultatu d'una negazioni di a noscia storia, Josépha ni parlaia, di ciò chè no semu, d'induve no venimu.

È no, dimu tranquillamentu chì, sempri a Cullettività di Corsica, è v'accumagnaremu, Cari cunsiglieri esecutivi, Caru Presidenti, à u livellu di issi banchi di l'Assemblea di Corsica, « Fà populu insemi », devi risponda à i sfidi, à i bisogni di tramandera, d'educazione, da custruisca a Corsica d'oghje è di dumani in u filu di a noscia storia, chì ùn hè micca sola a storia di a Corsica, ma chì hè dinò, è ci vole à di la, a storia di a Corsica, di u Mediterraniu, di l'Auropa.

À spessu, si parla di guerra di mimorii, forse dinò ci pò esse un ricunciliu di mimoria, hè impurtissimu pà a cusioni è l'avvena di a sucità corsa è di u nosciu paesi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Pierre GHIONGA, trenta seconde !

M. Pierre GHIONGA

Trenta seconde, a feraghju.

O Sgiò Presidente, a prima di e cose, tengu à ringrazià vi d'avè mi messu ind'u stu cumitatu chì purterà stu travagliu di memoria.

Mi rallegru di sta cumemurazione di i 300 anni di a nascita di Pasquale Paoli, è spergu incù voi, o Sgiò Presidente, chì 2025 serà un omagiu à iss'omu

eszezzionale, è l'annu 1 di l'autonomia pulitica chè no cherimu magiuritariamente.

Sò d'accunsentu incù voi chì sta cumemurazione deve avè dinò una grande dimensione pulitica. Si parlerà di demucrazia, d'igualità trà l'omi è e donne, a tuleranza religiosa, ecc.

In 2007, aghju avutu l'onore di participà à a cumemurazione di i 200 anni di a so morta, è aghju scupertu parechji affari nant'à Pasquale Paoli.

A prima, v'hà da fà ride, pensu ch'ellu hè statu u prima cunsigliu generale di u cantone di Corti, è sò statu l'ultimu. Aghju st'onore, cun ellu, d'esse à a fina di una storia...

Ci vole à ricurdà si torna chì da 1805 à 1840, i Corsi si sò scurdati à pena di Pasquale Paoli è si ne sò ancu ghjucati à pena à a risa. Ghjè statu elettu deputatu post mortem, sott'à Luigi Philippe. A sapite què ?

È sò i pueti militanti di l'unione taliana chì ghjeranu in Bastia, Tomasseo è Guerazzi chì l'anu rimessu à l'onore.

È aghju scupertu torn'à parechji affari, sò picculi ugetti, ma ch'anu un'impurtanza particolare, à u museu Calvet d'Avignon. Avemu recuperatu u sugellu di a Republica corsa, chì ghjè à u museu di Morosaglia.

Aghju scupertu torna à Trans-en-Provence, 2 canoni di l'armata corsa chì riturnati quallà, ma chì vuleriamu ritruvà.

E 2 pistole l'emu cumpratu à Londres, ma ùn eranu micca...

È vuleria chè i vostri servizii circhessinu un'affare chì mi vene à core, a sapete chì Pasquale Paoli avia fattu fà un tronu ind'è u Palazzu naziunale di Corti, hè statu cummandatu à Roma, è 12 sedie pè u Governamentu. È l'armata francese, quand'ella hè entrata in Corti, l'a pigliati è ci vuleria à ritruvà li forse à u museu di l'armata, à l'Invalides. N'aghju parlatu à Lesia, è spergu chè e truverimu, ch'osinò forse fà lu ricustruì.

Vi ringraziu, Sgiò Presidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Allora, aghju bisognu prima di passà a parolla à u Presidente di l'Esecutivu. Dinò, aghju bisognu di i nomi pè raprisintà i gruppi ind'è u cumitatu di pilotage organisaziunale dinò.

Mi date i vostri nomi.

Allora Pè fà populu, pè piacè? Petr' Antò.

È dopu passeremu a parolla à u Presidente è po dopu vuteremu.

Avanzemu? Saveriu.

È Core in Fronte? ...(ùn si sente micca)

À ringrazià vi.

Dunque Presidente, vi ripassu a parolla.

M. le Président Gilles SIMEONI

Ùn aghju tant'affari à aghjustà.

Diceraghju semplicemente chì ci hà da esse assai travagliu. È incù tutte l'idee è l'analisi chì sò stati digià sviluppati, pensu ch'emu digià a materia pè cumincià a riflette.

Tengu semplicemente à insiste nant'à u fattu chì ci vularà à andà in furia è à dà si i mezi di riesce. Passa, d'apressu à mè, pè un'appuntamentu regolare è una ripartizione di a carica di travagliu, ma averemu l'uccasione di parlà ne.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Eccu. Vi dumandu di vutà sè vo site d'accordu pè u cumitatu urganisaziunale pè stu prugettu. Dunque serà cumposte di e persone chì sò :

- Pour Fà Populu Inseme : Petru Antone FILIPPI
- Pour Un Soffiu Novu : Cathy COGNETTI-TURCHINI
- Pour Avanzemu : Saveriu LUCIANI
- Pour Core in Fronte : Véronique PIETRI
- Pierre GHIONGA non-inscrit
- Josepha GIACOMETTI-PIREDDA non-inscrite

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui s'abstient ?

Donc, le comité de pilotage est ainsi constitué.

Maintenant, on vote le rapport avec cette précision.

Brouhaha.

Merci, Pierre, de votre contribution. Un représentant de la bibliothèque de Corse donc parmi nous. Merci, Pierre.

Donc sur le rapport, sur la proposition qui a été faite par le Président de l'Exécutif, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

Donc, rapport ADOPTE à l'unanimité.

À ringrazià vi, Presidente nant'à issu sugettu.

Nous avons une décision à prendre, elle est d'importance.

Deux options : il est 12h30.

Première option, pas de pause, on continue non-stop jusqu'à finir. Pas de pause, on continue et on en a, à mon avis, encore pour 1h30.

Ou pause, vous allez partir manger à l'extérieur, je vais vous dire 15 heures, on va commencer à 16 heures et nous partons à 20 heures. Et je vous fais une motion d'urgence, peut-être même 22h30.

Donc on trace ? Allez, on continue !

Ménagez-vous, je ne vous dis pas de ne pas parler, mais allez à l'essentiel, c'est ce que je vous demande. On peut très bien exprimer ce que l'on pense de manière synthétique.

Regardez, moi, je ne parle pas beaucoup. Très peu, très peu !

Rapport suivant, programme des travaux des forestiers sapeurs.

C'est le président de l'Agence d'urbanisme qui va nous le présenter.

FURESTE / FORÊTS

Raportu n° 035 : Prugramma di travagli di u Geniu Furistieru pè u 2024

Rapport n° 035 : Programme des travaux des Forestiers-Sapeurs 2024

M. Julien PAOLINI

Merci, Madame la Présidente.

C'est un rapport, comme vous l'avez indiqué, relatif au programme des travaux des forestiers sapeurs pour l'année 2024.

C'est un exercice qu'on avait déjà fait l'an passé pour la première fois, cette présentation du programme des travaux des forestiers sapeurs. Donc, ce rapport, c'est à la fois l'occasion de faire le bilan de la réalisation du programme de l'année précédente et de vous présenter, par territoire, notamment intercommunal, le programme des travaux de l'année à venir sur l'ensemble du territoire insulaire. Et vous avez, annexé à ce rapport, le programme des travaux pour le Cismonte et le Pumonte.

Je rappelle simplement en préambule que la charge et l'entretien des ouvrages de DFCEI, que ce soit les pistes ou encore les points d'eau, par exemple, sont une compétence des communes ou des EPCI, ou des intercommunalités qui détiennent cette compétence. Certaines collectivités ayant fait le choix de conserver la compétence au niveau communal, d'autres ayant fait le choix de la transférer.

Pour autant, les communes sont confrontées, et les EPCI, à des difficultés pour la mise en œuvre de ces programmes de prévention et de lutte contre les incendies, et la Collectivité de Corse les accompagne en mettant en œuvre des moyens pour l'entretien, notamment des ouvrages de défense contre les feux et les incendies.

Donc, c'est un programme qui vise à favoriser la réalisation de nouveaux ouvrages et à répondre également aux nouvelles dispositions, qu'on a fait adopter dans le cadre du programme forêt-bois en décembre dernier, notamment les conventions de partenariat avec les communes forestières, premièrement, pour améliorer la desserte en forêt, notamment au travers des pistes DFCEI et, deuxièmement, pour créer des zones de réduction de combustible et faciliter, par exemple, l'installation d'agriculteurs dans ces zones dans lesquelles la Collectivité interviendrait au bénéfice des communes pour ouvrir en

quelque sorte les milieux et faciliter l'installation d'agriculteurs. Donc ça, c'était pour rappeler un petit peu le cadre.

Les travaux d'entretien et de prévention des incendies, ils sont de divers types, c'est les pistes, je l'ai dit, on a 167 pistes dans le Cismonte et 258 pistes dans le Pumonte, un nombre important de pistes DFCI. C'est des zones d'appui à la lutte, 66 ouvrages dans le Cismonte et 82 dans le Pumonte pour un total d'environ 5 500 hectares, une surface très importante. Et puis il y a les points d'eau, il y a les zones pour que les hélicos puissent se poser, il y a les coupures de combustibles actives, etc., etc.

Donc bien sûr, l'objectif, notamment dans le contexte de réchauffement climatique, et on en est aujourd'hui témoins depuis quelques mois, même si ça va mieux depuis quelques jours, fait peser un risque incendie de plus en plus prégnant. Bien sûr que ces travaux permettent de limiter le risque des grands incendies et permettent aux services de lutte, notamment aux pompiers, d'intervenir dans des meilleures conditions, que ce soit avec des moyens terrestres ou aériens.

Je rappelle également qu'au-delà de ces travaux qui est le quotidien des sapeurs forestiers, ils ont été amenés à intervenir cette année lors d'épisodes climatiques exceptionnels, déjà dès 2022, on se souvient de la tempête du 18 août, mais également à deux reprises au moins en 2023, en mars notamment suite à la tempête Larisa. Alors j'ai le souvenir de leur intervention dans le massif de Rospa Sorba où un nombre très important d'arbres ont été ravagés par cette tempête. Mais de manière plus marquée, et tout le monde en a le souvenir dans cet hémicycle, lors des tempêtes Ciaran et Domingos en novembre dernier où 28 communes ont été classées en catastrophe naturelle suite à ces tempêtes-là et où on a mobilisé de manière importante bien sûr les services des routes, mais également les services des forestiers sapeurs un peu partout sur les territoires, bien sûr dans le Cortenais, dans la région de Porto ou encore dans la région de Bastelica. Je ne vais pas citer ici, le Président l'avait fait à l'occasion d'une question orale je crois, l'ensemble de ces interventions qui ont mobilisé les agents et j'en profite pour les remercier et les féliciter pour ces travaux, je dirais, exceptionnels dans des conditions très délicates au-delà de leur tâche quotidienne que je viens de rappeler.

Le bilan du programme 2023. Souvent les forestiers sapeurs sont pointés du doigt dans les différentes zones de l'île, pas toujours de la meilleure des manières, il faut ce qu'on se le dise franchement. Et pour autant, je vais vous donner quelques chiffres qui montrent qu'il y a quand même un travail qui est réalisé, qui est conséquent. Donc, on peut voir le verre à moitié vide, mais on peut le voir à moitié plein et contrairement à ce qu'on peut entendre parfois et aux idées

reçues, les agents de la Collectivité de Corse et des forestiers sapeurs travaillent et sont très impliqués. On a 163 forestiers sapeurs en Corse, 80 dans le Pumontu et environ l'équivalent dans le Cismonte. En 2023, ils ont réalisé 1100 hectares sur les 1 621 hectares prévus dans le programme de travaux, donc des taux de réalisation d'environ 70 % et 130 kilomètres de pistes sur les 80 kilomètres prévus, c'est-à-dire plus de pistes que ce qui était initialement prévu, donc un taux de réalisation supérieur à 100 %.

Dans le Pumontu, on a des chiffres aussi de réalisation qui sont très bons à hauteur de 80 %, avec 753 hectares réalisés et 230 kilomètres de pistes. Ça se fait aussi dans des conditions de contraintes bien sûr, dont on a parlé hier dans le cadre du DOB, budgétaires importantes, notamment en termes de moyens humains, les forestiers sapeurs ont perdu des effectifs, des élus de terrain le savent très bien. Chaque zone de Corse aujourd'hui est concernée par ces réductions d'effectifs dans le corps des sapeurs, qui s'est énormément spécialisé ces dernières années, je tiens à le souligner, le métier a considérablement changé par rapport à ce qu'il était ces dernières années. On a des équipes d'élagueurs, des équipes de sylviculteurs même s'ils ne sont pas tout à fait rattachés aux sapeurs, des conducteurs de drones, par exemple.

Donc, une diversité de métiers et de spécialités, un peu partout répartis sur le terrain. Mais pour autant, c'est vrai que pour différentes raisons, le renouvellement des départs à la retraite, des changements de service, notamment dans le service des routes par exemple, font qu'aujourd'hui on manque de sapeurs sur les territoires, il faut bien le reconnaître.

Alors, pour pallier ces difficultés, même si ça ne pallie ces difficultés qu'en partie, on a mis en place un programme très ambitieux de renouvellement de matériel sur 5 ans, de modernisation avec des engins modernes qui étaient très attendus par les personnels sur le terrain et en concertation directe avec eux. Ils me disaient ce matin, puisque j'ai pu remettre les clés des engins qui ont été commandés en 2023 et livrés très récemment, ils me disaient qu'ils recevaient un peu du matériel qui n'était pas toujours adapté et qu'ils n'étaient pas toujours consultés sur leurs besoins. C'est quelque chose qui a été rectifié. Aujourd'hui, ils sont directement consultés et le matériel qui est choisi, commandé et livré est adapté à la fois aux nouveaux métiers et à la topographie des terrains et des zones qui sont concernées, qui peuvent être très différentes en fonction, je dirais, de la topographie, par exemple, des terrains ou de la végétation. Et donc, chaque équipe est consultée avant de choisir l'équipement dont ils vont avoir besoin.

C'est 2 M€ d'engins, de matériel qui a été acheté en 2023. Quasiment tout a été livré aujourd'hui, je crois qu'il reste une livraison au mois de juin. C'est aussi, quand on parle de contraintes budgétaires, dans le cadre de cofinancement,

cofinancement avec des fonds européens, avec le conservatoire de la forêt méditerranéenne, systématiquement on va chercher ces cofinancements. Et bien sûr qu'on va poursuivre cet effort-là, de manière très importante également en 2024.

Alors ça ne réglera pas tous les problèmes liés aux ressources humaines et à la nécessité de spécialiser ces ressources humaines encore plus que ce qu'on a fait aujourd'hui. Mais en tout cas ça répond en partie à certaines problématiques.

Donc il y a 38 ouvrages qui sont prévus dans le programme 2024 dans le Cismonte, 35 dans le Pumonte et des zones de réduction de combustible et des travaux relatifs au programme forêt-bois que j'évoquais tout à l'heure, notamment l'amélioration de la desserte et des zones de réduction de combustible. Bien sûr qu'en fonction des recrutements, des moyens humains et du matériel, des conditions météo, il y aura des variations éventuelles, mais on aura l'occasion donc en 2025, de présenter le bilan du programme 2024.

Vous dire aussi que ce programme de travaux, il a été présenté à la Chambre des territoires le 12 février dernier. Il a bien sûr reçu un accueil très favorable. La Chambre des territoires souhaitait être associée encore plus que ce qu'elle est aujourd'hui, à la réalisation de ce programme de travaux. Donc, on a convenu de réfléchir à l'évolution de la sous-commission départementale qui existe encore, pour y intégrer, pourquoi pas, des élus de l'Assemblée de Corse ou encore des élus de la Chambre des territoires et des intercommunalités et des communes, de manière à ce que toutes les orientations relatives à cette prévention pour la sécurité contre les risques incendies, puissent être concertées avec l'ensemble des acteurs qui s'y intéressent.

Par ailleurs, je disais en préambule, que c'était une compétence exercée par les EPCI ou les communes. Il y a beaucoup de gens aujourd'hui qui sont favorables à un transfert plein et entier aux intercommunalités, pas partout. Il y a un vrai débat aujourd'hui, c'est un peu comme sur l'eau, quelle est, je dirais, la bonne répartition des compétences pour le maximum d'efficacité et la meilleure rationalisation ? Je pense que c'est quelque chose sur lequel on doit travailler, ou en tout cas pour articuler au mieux les actions de certains, sachant que la Collectivité de Corse, comme j'ai essayé de le démontrer, reste pleinement mobilisée pour accompagner les territoires dans ces politiques-là.

Si bien sûr vous validez ce programme de travaux, il sera envoyé à l'ensemble des EPCI et donc des communes qui sont compétentes en matière de DFCI.

Voilà, j'en ai terminé. Simplement, si vous me permettez une petite digression, mais j'ai quand même essayé de trouver une transition entre ce

rapport sur les forestiers sapeurs et la délégation en matière de filière bois et d'aménagement du territoire qui est la mienne. Pour revenir sur le débat d'hier, malheureusement je n'étais pas présent lors des échanges, en tout cas je suis arrivé à la fin des débats, a été abordée la question de l'accompagnement des communes et de la responsabilité que pourrait avoir la Collectivité de Corse sur les difficultés que peuvent connaître les communes au niveau financier.

C'est le maire de Porto-Vecchio, président du groupe « Avanzemu », mais qui parlait plutôt avec sa casquette de maire de Porto-Vecchio, qui indiquait qu'il y avait des retards de paiement ou des non-versements sur des opérations cofinancées par la Collectivité de Corse, notamment celles relatives à un appel à projet bois qui avait été, je dirais, quasiment à la carte pour que le projet de Porto-Vecchio puisse être financé à des taux très importants pour intégrer du bois local. Donc un projet vertueux puisqu'en plus, c'est une école maternelle, dans un secteur difficile, qui est le secteur de Pifano, quartier prioritaire de la ville.

Donc, un appel à projet pour un financement à 80 % de cette opération-là. Alors, pour être très clair, c'était 1 M€ de montant subventionnable, 800 000 € de subvention attribuée par la Collectivité de Corse, donc 80 %, c'est ce qu'on fait généralement pour des communes de l'intérieur, pas pour des communes comme Porto-Vecchio, bien entendu.

En effet, la subvention n'a pas été versée à ce jour et pour cause, on est toujours dans l'attente des justificatifs, notamment des factures par rapport à cette opération.

Donc, il n'y a pas de difficulté à ce niveau-là. Je pense que dès que les services de la commune de Porto-Vecchio nous transmettrons les éléments, on pourra réaliser le versement.

Toujours sur cette même école maternelle de Pifano, et je regrette que le maire de Porto-Vecchio ne soit pas là pour avoir l'ensemble de ces éléments d'informations, il a été payé le 15 février 2024 une somme de 450 000 € sur une subvention attribuée par la Collectivité de Corse de 1 M€. Donc c'est une autre partie du même projet finalement. Donc 1,2 M€ de subvention attribués par la Collectivité de Corse, 450 000 € qui ont été payés dès le 15 février dernier, je pense que c'est l'acompte d'environ 30 %. Reste 740 000 € à payer, mais je pense que les travaux ont tout juste débuté, donc pas finalisés.

Enfin, rappeler simplement que sur ce quartier-là, d'après les éléments qui sont les miens, on a un total de travaux d'environ 9,5 M€ sur Pifano, une subvention attribuée de la Collectivité de Corse d'environ 4 M€, donc ça c'est les arrêtés de subventions qui sont effectifs, et des paiements d'ores et déjà réalisés en 2021, 2023 et 2024 d'un montant d'environ 1,4 M€. Pour le reste bien sûr, les

engagements seront honorés dès qu'on aura reçu l'ensemble des éléments qui nous permettent de faire les versements, c'est-à-dire généralement des factures visées par la trésorerie. Mais ça, les maires le savent pertinemment.

Voilà. Je vous remercie et je m'excuse pour cette digression, mais je crois que c'était important de le rappeler et je n'ai pas pu le faire hier parce que j'ai pris les débats en cours.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI, Vice-président, préside la séance.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Monsieur le conseiller exécutif. Il y a un rapport ou un avis...

M. Saveriu LUCIANI

Président ! Président !

M. Hyacinthe VANNI

Oui, tout le monde aura la parole dans l'ordre, dans la chronologie, le déroulement, donc l'avis de la commission ? Favorable.

Donc j'ouvre le débat. Qui demande la parole ? Xavier.

M. Saveriu LUCIANI

Président, moi je ne vais pas répondre sur le plan de la programmation. Je regrette simplement que le maire ne soit pas là, parce qu'hier il a dit à un moment donné, certaines choses que vous avez entendues certainement puisque vous répondez.

Premièrement, il a nous dit ici hier, vous avez entendu aussi, qu'il avait transmis des justificatifs. Hier soir, moi j'ai vu Jacky Agostini, l'adjoint aux finances, qui m'a dit qu'il manquait 400 000 €. Bon, je m'arrête là. Je ne vais pas m'en gargariser, ni me moquer des uns ou des autres.

Je dis aussi au président de l'ADEC, j'ai vu qu'il réagissait, on ne joue pas au ping-pong, je ferai état de ce que vous dites et on aura forcément l'occasion d'en reparler à la prochaine session, tout simplement.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Anne-Laure Santucci.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Merci, Président.

Le Conseiller exécutif a tout dit, mais il convient dans cet hémicycle, au nom du groupe, de rajouter à ce qui a été dit quelques éléments qui vont paraître redondants, mais que nous souhaitons quand même exprimer.

A savoir, au-delà de l'aspect technique qui est important mais qui n'est pas exhaustif, le Conseiller exécutif l'a dit, c'est important, vous avez pu mesurer à travers ces deux dossiers, l'ampleur des travaux sur l'ensemble des territoires insulaires, parce qu'il y a plusieurs territoires insulaires, bien différents les uns, les autres dans notre île, l'importance des surfaces travaillées, les conséquences positives pour la sécurité, c'est un enjeu pour les populations. Le vice-président de l'Assemblée de Corse ici présent, ne va pas me contredire sur l'exemple du feu de Teghime, qui a sauvé la ville de Bastia, c'est bien grâce à la zone d'appui à la lutte et à l'action des forestiers sapeurs, ici présents dans le public.

En Corse plus qu'ailleurs, nous connaissons l'importance de cet ex-service départemental, puisque c'était la compétence du département, sur la surveillance en saison estivale, qui est aussi complémentaire des sapeurs-pompiers, sur l'entretien des DFCI, vous l'avez dit Monsieur le Conseiller exécutif, et des ouvrages dans leurs ensembles, en passant bien sûr par la gestion de la viabilité hivernale. Même si aujourd'hui nous sommes dans un changement climatique, en tout cas leur présence est importante.

Ce sont des acteurs de terrain indispensables à l'aménagement de nos territoires, de nos vallées, de nos crêtes et de nos montagnes. Ce sont des acteurs de terrain qui organisent notre espace rural, même si la parole rurale française n'est peut-être pas adaptée à ce que nous disons de notre territoire en Corse, I paisani, i paesi, enfin ruralité, il faudrait qu'on discute un jour, sémantique là-dessus, qu'on trouve le bon mot pour exprimer vraiment la réalité de nos espaces. Ils organisent cet espace, mais ils le font vivre.

Nous voudrions donc insister sur l'importance de ces agents, leur technicité, leur savoir. Nous leur avons rendu hommage lors des 50 ans, le président était là, il a dit des choses fortes à Francardo, Cathy Cognetti était présente avec d'autres. Ils organisent l'espace, ils travaillent à notre sécurité et ils font aussi en grande partie vivre les communes rurales. Donc je voulais juste dire,

au nom du groupe, soyons attentifs à ces services de la Collectivité, donnons-leur les moyens humains de continuer à remplir leurs anciennes missions et les nouvelles proposées par notre Assemblée, je ne vais pas les redire ici.

Les communes rurales voient leur nombre d'habitants décroître, est-ce que cette tendance est inexorable ? Nous pensons que non. Et la présence et le maintien des services de la Collectivité dans les territoires et en particulier les sapeurs forestiers, en est un exemple concret.

Merci, Monsieur le Président, je n'ai pas été très longue, comme vous avez pu le voir.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Chantal et Cathy ou Cathy et Chantal, comme vous voulez.

Mme Chantal PEDINIELLI

Merci, Président.

Avec ce rapport on est sur l'accompagnement des communes et EPCI pour l'entretien des pistes DFCI, vous nous l'avez expliqué. Ce rapport a l'avantage de nous permettre de mesurer les unités, 167 pistes en 2B, 258 en 2A. Donc 66 zones d'appui à la lutte 2B, 82 en 2A. On a vraiment une lecture du territoire.

Plus globalement, on est sur l'entretien autour des points d'eau et des hélicoptères avec 3 moyens en fonction de l'accès : brûlage dirigé, débroussaillage manuel et débroussaillage mécanique.

Nous avons besoin de ForSaps. En termes de RH, on en dénombre 80 en 2A, 83 en 2B, vous nous l'avez expliqué aussi. Il est prévu, je l'espère, de renforcer les effectifs, mais je cite : en prenant en considération les difficultés inhérentes au contexte budgétaire actuel. Dont acte !

Alors, moi je m'interroge, parce que je pense qu'il y avait une différence entre le Nord et le Sud, je m'interroge à nouveau sur le rôle des forestiers au-delà de leur rôle fondamental qui est lié à la prévention. Du reste, je salue leur travail. Est-ce qu'ils vont être engagés sur la lutte au feu ? Est-ce qu'ils le sont ? Est-ce qu'ils restent purement dans leur mission de prévention ? Bien entendu, il y a les pompiers, les SIS pour cela, mais c'est déjà arrivé qu'ils interviennent au feu. Moi, j'ai le souvenir du feu de Bavella, il y avait les forestiers.

Nous avons, en début de mandature, discuté avec vous et échangé. Vous aviez évoqué le fait qu'une proportion non négligeable de forestiers sapeurs, étaient aussi des pompiers volontaires et passaient souvent d'une activité à l'autre, une passerelle que vous sembliez vouloir exploiter pour mieux organiser et mutualiser l'ensemble du dispositif comprenant à la fois le volet prévention et le volet lutte contre les incendies.

Pour finir mes propos, je voudrais revenir, j'en avais parlé l'année dernière à l'occasion de ce rapport, je plaide pour l'entretien d'une piste que nous attendons depuis de nombreuses années dans ma région. Il s'agit de la DFCI, qui relie Sartène au hameau de Vignaledda, jusqu'à la commune de Tirolo, c'est le hameau de Levie. C'est une piste qui est plus que nécessaire pour la prévention anti-incendie sur ce versant. Quand va-t-elle être réalisée, entretenue ? Je vous en ai parlé l'année dernière et nous attendons toujours.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Cathy Cognetti !

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci, Monsieur le Président.

À Francardo, vous l'avez dit, nous avons valorisé le travail des agents, un engagement depuis des années, des anciens qui ne sont plus là, que l'on peut valoriser pour le travail qui a été entrepris.

On l'a dit tous, chacun connaît les missions des sapeurs forestiers en Corse, qui est l'île la plus boisée de la Méditerranée, qui connaît chaque année des incendies importants et ravageurs et plus seulement que les mois d'été.

Le travail des forestiers-sapeurs n'est plus à démontrer. Le réchauffement climatique est devenu une évidence et ses conséquences sur l'inflammabilité de la végétation méditerranéenne se traduisent par des feux au démarrage foudroyant et au développement tellement rapide que la prévention incendie est devenue incontournable.

Bien sûr ça passe par l'entretien des pistes DFCI et des ZAL, le débroussaillage etc., et un partenariat accru avec les intercommunalités, dont mon intercommunalité, Président que vous connaissez bien, même la semaine dernière, les forestiers sapeurs se sont rendus sur la commune de Morosaglia pour mettre en place des mesures.

On ne peut que valider le programme de travail, les encourager pour poursuivre en ce sens, ce qui nous conduira bien évidemment, vous l'aurez compris, à voter pour ce rapport.

On est là sur de la prévention d'envergure qui est nécessaire pour notre île.

L'an dernier, dans ce même hémicycle, j'avais regretté l'absence de partenariat avec les communes qui existait auparavant. Les forestiers sapeurs pouvaient réaliser des actions à la demande des communes. Le Président de l'AUE m'avait répondu que c'était compliqué, notamment d'un point de vue humain, budgétaire également, mais aussi juridique, qu'on se concentrait sur une expérimentation dans le Fium'Orbu, qui allait au-delà des obligations légales de débroussaillage.

Ce rapport constituant un accompagnement des communes et des EPCI, vous répondez à notre demande et nous y souscrivons.

J'insiste sur le fait qu'il est important que les deux niveaux puissent être partenaires de la CdC sur ce dossier, pas seulement l'un ou l'autre, les deux. Les EPCI constituent un échelon opérationnel, tout comme les communes qui restent le périmètre d'intervention.

Alors nous resterons vigilants sur la mise en œuvre de ce rapport. En revanche, moi je demande, puisque vous l'avez évoqué, le renforcement des moyens humains auprès des sapeurs forestiers qui, je pense, constitue un élément complémentaire et un maillon indispensable de nos territoires ruraux.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

En phase avec ce qui a été dit, moi, je voudrais qu'on ouvre la réflexion, sachant qu'on a une compétence directe territoriale sur les sapeurs forestiers qui ont été créés ex nihilo par les défunts conseils généraux, mais qu'à côté, par, je dirais, un partage de pouvoirs avec les services préfectoraux, il y a les services incendie.

Moi, j'estime, fonctionnellement que c'est le même corps de métier et on doit réfléchir à une planification à 3 axes : l'axe prévention, l'axe intervention

sur les biens, qu'ils soient fonciers ou immobiliers et l'axe sécurité aux personnes. On doit avoir un corps de métier unifié et on doit réfléchir, non pas qu'à la fusion des deux SIS, mais à une stratégie planifiée de sécurité civile généralisée. Je crois que le chantier, il est là.

Après bien entendu, il y a les postes vacants non renouvelés, il y a les centaines de demandeurs en attente et les quelques heureux élus en disponibilité réelle. Bon, tout ceci est un autre problème, mais fonctionnellement...

Il se pose aussi, après, plus près de nous, la différenciation de travail hérité des deux anciens conseils généraux, avec une Haute-Corse qui privilégiait la prévention plus que l'intervention et le Sud qui était plutôt dans l'intervention directe.

Il se pose la question de l'investissement et des camions CCFM et autres.

Donc tout ceci, mais on a la chance d'être présidé en plus par un président de SIS, donc de créer, je ne sais pas comment, une cellule de réflexion ou de mettre même autre chose, pour cette ossature généralisée d'une sécurité civile corse qui intègre les sapeurs forestiers.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Est ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

Donc je vais dire juste deux mots, puisqu'on discute souvent avec le président de l'AUE, avec la présidente du SIS 2A, et je rejoins tout à fait, puisqu'on en a discuté, on est partis avec Paul-Félix Benedetti, mais je pense qu'on travaille déjà tous ensemble en inter services, sur un certain nombre de chantiers, de dossiers.

Il ne faut pas oublier aussi un axe fort qui vient compléter la prévention, c'est le brûlage dirigé aujourd'hui où il y a vraiment une réussite, je parle sous le contrôle du président de l'Office de l'environnement, chaque brûlage dirigé est soumis quand même en amont, à un certain nombre d'autorisations sur le foncier, sur la biodiversité, etc.

Si on conjugue tout ça, on arrivera aujourd'hui à assurer, comme on l'a fait, face à des feux divers que vous avez vus, et quand on fait des retours d'expérience sur ces feux, on s'aperçoit, par exemple sur Santa Reparata, que les OLD, ce n'était pas tout à fait ça et qu'on était en difficulté. Il y avait beaucoup de

moyens, bien sûr. On s'aperçoit sur Brando, là aussi qu'il y avait des maisons vraiment qui étaient dans le maquis et on doit déployer des moyens considérables.

Alors bon, il y a le facteur chance, il y a le facteur moyen. Et après, on s'aperçoit que sur Bastia, on peut travailler en sécurité, on sait qu'il y a des ouvrages et on sait qu'on peut se mettre en appui et on est quand même plus rassurés. Là, on a un exemple vraiment parlant de ce qu'il faut faire, à la fois des ouvrages entretenus par nos collègues et amis forestiers, à la fois un ouvrage effectué par la mairie de Bastia et à la fois du brûlage dirigé qui a empêché le feu d'aller, Louis n'est pas là, mais sur la commune de Furiani. On a l'exemple concret qu'aujourd'hui, tous ces mesures complémentaires ont payé et c'est ce qu'il faut faire à l'avenir.

Je pense que la lutte, on le sait, quand on arrive à la lutte, on peut y mettre tous les moyens, quand on a un vent à 120 kilomètres/heure la nuit, au-delà de la polémique des moyens aériens qu'il faudra à l'avenir positionner en Corse, mais si on n'a pas des ouvrages et si on n'a pas fait de la prévention, on sait qu'on sera en difficulté.

Et je rejoins Cathy Cognetti, aujourd'hui on sait très bien que nos villages du Rustinu ou d'ailleurs, on est en danger, on est en difficulté malgré l'ouvrage de la communauté de communes Pascal Paoli, qui est à l'ouvrage, aujourd'hui, qui sécurise quand même Ponte-Leccia et un certain nombre de villages, et dont je félicite les initiatives privées des communes. La commune de Bisinchi qui s'est dotée d'une cuve DFCI de 120 000 mètres cubes là très récemment. Et je pense que ce sont aussi des protections.

Mais on sait très bien que si les OLD ne sont pas effectués et si on ne réfléchit pas, et je ne sais pas par quel moyen parce que les moyens on les voit, on va renforcer un peu les forestiers sapeurs, mais ils ne pourront pas tout faire. Donc, il faudra aller chercher d'autres ingénieries et d'autres moyens pour que nos villages soient en sécurité.

Mais en tout cas pour terminer, ne pas être pas être long, je vous invite quand même à aller voir ces ouvrages au-dessus de Lucciana, Hervé est là, il peut en témoigner, et celui de Balagne aussi que l'on voit quand on arrive à l'Ostriconi. Franchement j'aimerais qu'ils soient, Monsieur le Président, un peu mieux médiatisés, qu'on les montre, qu'on les projette peut-être. Et celui de l'Ostriconi, il y a un agriculteur aujourd'hui qui est installé pas très loin, qui peut aussi l'entretenir, c'est ça l'important, c'est d'y installer par la suite des agriculteurs.

Donc là, on a réussi notre pari. Mais je suis confiant pour qu'on le réussisse de partout ailleurs. Voilà, c'est ce travail interservices, il faut y ajouter

l'ONF, il faut y ajouter un certain nombre de services qui viennent aussi nous aider, la DDTM qui est à nos côtés.

Et puis pour répondre à Paul-Félix, le directeur de la forêt, c'est un ancien pompier, enfin c'est toujours un pompier en détachement.

Très bien. Vous avez la parole.

M. Julien PAOLINI

Merci, M. le Vice-président.

Très rapidement, moi je partage l'essentiel de ce qui a été dit.

Premier point que je retiens, la nécessité d'harmoniser les pratiques. On a la question dans les SIS, et les deux présidents des SIS, Cismonte et Pumonte, travaillent d'arrache-pied pour essayer justement, je dirais, d'arriver à cette harmonisation des pratiques et à ce SIS territorial unique.

On a le même souci, bien sûr, au niveau des forestiers sapeurs, on n'avait pas forcément les mêmes approches dans les deux départements. Il y a eu des efforts considérables qui ont été faits en la matière. On a aujourd'hui, je le disais, des brigades spécialisées qui rayonnent sur l'ensemble du territoire et qui n'ont peut-être parfois pas d'équivalent en France, je salue d'ailleurs les sapeurs qui sont présents pour écouter nos débats, par exemple en matière de feux tactiques, en matière de brulage dirigé aussi, je parlais aussi de la brigade des élagueurs, des drones, etc.

Donc on a d'ores et déjà amorcé, je dirais, cette harmonisation des pratiques et cette spécialisation des métiers qui sont très utiles. Est-ce qu'ils font de la lutte ? Non, en principe non. Donc je ne vais pas vous répondre oui, la lutte, ce sont les pompiers. Mais pour autant, si on regarde un peu plus dans le détail, parfois on est à la frontière. Ça peut arriver que lorsqu'ils sont mobilisés pour des feux tactiques, lorsqu'ils vont être en soutien des pompiers aussi sur le terrain, on n'est pas vraiment dans la lutte, mais on n'est plus totalement dans la prévention.

Donc ce sont des choses sur lesquelles, je rejoins Paul Félix, on doit travailler, on le fait déjà, en bonne intelligence avec à la fois des pompiers, qu'ils soient volontaires ou professionnels, et nos forestiers sapeurs qui, en tout cas pour certains corps, sont, je le disais, à l'interface entre la lutte et la prévention.

La question des pompiers volontaires, beaucoup de forestiers sapeurs, vous le savez, sont aussi des pompiers volontaires et inversement, la question des pompiers volontaires, elle se pose ici, mais elle se pose partout aujourd'hui. La

France a été rappelée à l'ordre par les directives européennes, parce qu'aujourd'hui le corps des pompiers volontaires n'est pas tout à fait conforme aux directives européennes. On a à s'interroger sur comment on peut répondre à la fois aux directives européennes, conserver ce corps qui est essentiel, sur lequel on ne pourrait rien faire et se conformer aux obligations européennes et trouver la bonne articulation entre nos forestiers sapeurs et les pompiers volontaires. C'est devant nous, je veux dire, mais ce n'est pas un problème qui est uniquement insulaire. Je vous prenais les chiffres, il y a 200 000 je crois pompiers volontaires et 40 000 pompiers professionnels.

Donc on voit bien qu'aujourd'hui, ils font vivre et nos villages, et souvent bien des casernes dans l'intérieur. Mais on a déjà eu l'occasion d'en débattre. Donc c'est devant nous. On ne sait rien de ces problématiques-là.

On doit travailler, je pense que vraiment et j'en suis de plus en plus certain, oui, il faut mieux communiquer sur les nouveaux métiers que sont les métiers des forestiers sapeurs. J'aurai l'occasion de le faire dans le cadre de la présentation de ce rapport et des engins qu'on a pu recevoir aujourd'hui et aller carrément sur le terrain pour voir les ouvrages et l'utilité qu'ils peuvent avoir. On s'engage à renforcer ces campagnes de communication et de sensibilisation.

Cathy, les conventions avec les communes, elles sont effectives. On va être amenés à signer les premières pour améliorer les pistes et créer des zones de réduction de combustibles. Donc ce qui était possible avant dans un cadre juridique à l'époque des départements, je dirais un petit peu fragile, pour ne pas dire autre chose, aujourd'hui on le propose de manière totalement sécurisée et cadrée, dans un premier temps à destination des communes forestières, parce que, vous le savez, on a des contraintes aujourd'hui qui sont évidentes et on ne pourra pas tout faire partout.

Chantal, vous aurez l'occasion de discuter avec Bruno sur ce problème bien spécifique, il pourra vous répondre, je n'ai pas le détail de cet ouvrage, de cette piste, mais on le fera tout de suite après la présentation de ce rapport.

Terminer simplement en remerciant Bruno Guidini, qui est en effet un ancien pompier et qui a pris depuis peu la direction du service forêt de la Collectivité de Corse et qui a su donner une impulsion nouvelle, en partenariat étroit avec la DGA aménagement du territoire qui chapeaute tout ça. C'est une DGA très importante parce qu'il y a dedans l'aide aux communes, le logement, la politique de la forêt, du bois. Et bien sûr, l'ensemble des agents qui, même si on a amélioré le matériel, restent quand même dans des situations parfois très difficiles dans certains secteurs où on manque cruellement d'agents. C'est vrai quand on n'est plus qu'un ou deux sur un territoire, notamment dans l'intérieur, c'est difficile

d'exercer dans de bonnes conditions et à plein ses missions. Mais ça aussi, on va s'atteler à le résoudre dans les meilleurs délais.

Je voulais vous remercier pour ces débats qui enrichissent nos réflexions.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Conseiller exécutif. Nous allons tout de suite passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Nous vous remercions.

Le rapport suivant !

Nous avons un rapport dans le domaine de la santé.

Enfin, je me tourne vers l'exécutif, plutôt environnement, c'est le plan santé environnement.

Qui le présente ? J'allais dire le ministre de l'environnement, mais bon, pas encore... Le président de l'Office de l'environnement.

SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ

Raportu n° 041 : Approvu di u 4^{esimu} pianu salute è ambiente Corsica 2024-2028

Rapport n° 041 : Approbation du 4^{ème} Plan Santé Environnement Corse 2024-2028

M. Guy ARMANET

Merci Madame la Présidente.

Vous aussi, vous vous êtes égarée sur le mot « santé » et moi aussi d'ailleurs, je dois vous le concéder. Mais il y a aussi le cadre environnemental et je me dois de vous présenter ce rapport.

Donc, il s'agit bien-sûr du 4^{ème} plan Santé Environnement Corse 2024-2028, qui a été porté, bien évidemment, par l'ARS et où nous avons été associés afin de pouvoir construire quelque chose de plus pragmatique, j'ai envie de dire.

C'est un rapport qui va fixer les intentions. Il y a un véritable guide de bonnes pratiques qui sera accompagné par un comité de pilotage bien sûr. Mais je me dois de rappeler en préambule qu'il est, bien évidemment, pas opposable.

Selon l'Organisation mondiale de la santé, l'OMS, la santé environnement recouvre différents aspects de la santé humaine, y compris la qualité de vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement.

La Corse est impactée par des pollutions particulières et notamment l'amiante, le radon, les espèces invasives, la prolifération des moustiques et la qualité de l'air, aussi bien intérieur qu'extérieur.

L'implication de la Collectivité de Corse dans la gouvernance et le financement du plan régional de santé, PRSE, facilite la territorialisation des actions dans le cadre des politiques sectorielles.

Parallèlement, le PRSE vise à créer un cadre d'échange et d'acculturation à la santé environnement, favorisant la diffusion des enjeux et le développement de réseaux partenariaux.

Le PRSE 4 s'inscrit dans le concept « Una sola saluta », « une seule santé » bien sûr, qui a émergé au début des années 2000 en réponse à

l'augmentation des maladies infectieuses liées à la mondialisation. Il repose donc sur l'idée que la protection de la santé humaine est intrinsèquement liée à celle des animaux et de leur interaction envers l'environnement.

Ainsi, la santé animale, végétale, environnementale et humaine sont interconnectées. Un exemple concret, l'utilisation d'antibiotiques pour traiter les animaux d'élevage entraînant des résistances bactériennes transmissibles au sein du microbiote humain, animal et environnemental.

L'enjeu est donc bien évidemment pour la Corse de permettre à chaque partie prenante, professionnels de santé, acteurs du territoire, institutions, usagers d'agir au quotidien pour améliorer la santé individuelle et collective. Notamment en réduisant l'ensemble des expositions environnementales auxquelles nous sommes bien évidemment soumis.

Ce plan pour la Corse n'a pas pour objet de décliner les actions du plan national, PNSSE, mais doit répondre à des préoccupations et spécificités locales en tenant compte des priorités territoriales.

La force de ce document réside dans son caractère pragmatique et dans une mise en œuvre simplifiée par rapport au plan précédent.

Certaines problématiques ne seront pas abordées car elles sont traitées dans un cadre plus réglementaire et localement abordées dans les différents plans portés par la Collectivité de Corse. Je fais là bien sûr référence au PTPGD, sur les déchets, au même titre que les différentes réunions que nous avons pu tenir sur la qualité de l'air.

Le PRSE 4 permet ainsi de donner une meilleure visibilité à la thématique santé environnement et créer des interactions dans le domaine tel que l'alimentaire, l'urbanisme ou le cadre de vie.

C'est donc dans ce contexte qu'il a été fait appel à deux assistances à maîtrise d'ouvrage, une première sur l'année 2023 pour l'élaboration, la publication du plan et une seconde sur 2024-2027, pour l'animation, le suivi et le plan PRSE 4.

Donc le 4^{ème} PRSE prend en compte les différents enseignements du plan régional de santé qui se décline de la manière suivante : stratégie nationale pour la biodiversité jusqu'en 2030, le plan Écophyto 2, 2019-2025, le plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau, le plan national de l'alimentation, le PNA, le plan d'action interministériel Amiante 2015-2018, le plan radon 2020-2024, le projet régional de santé, qui est donc le PRS, et qui sont bien évidemment des cadres qui sont définis et déclinés dans le plan territorial, le plan

d'aménagement, de développement durable de la Corse bien sûr, le PADDUC approuvé par l'ensemble de l'Assemblée de Corse en octobre 2015, document de planification qui définit les orientations de la Corse en matière d'aménagement du territoire et de développement économique, de cohésion sociale et culturelle et de protection de l'environnement. Il est bien évidemment en phase de révision et il y aura probablement une prise en compte de ce que je suis en train de vous dire.

Le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie, SRCAE, a pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre, d'améliorer la qualité de l'air, de développer des énergies renouvelables, de renforcer l'efficacité énergétique et de protéger les espaces naturels et plus généralement de proposer une démarche globale d'adaptation au changement climatique.

Il s'inscrit dans le cadre de la loi relative de la transition énergétique pour une croissance verte, bien évidemment.

Le schéma directeur d'aménagement de la gestion des eaux, le SDAGE, du bassin de Corse 2022-2027, définit la politique à mener pour stopper la détérioration et atteindre le bon état de toutes les eaux, cours d'eau, plans d'eau, nappes souterraines et eaux littorales.

L'élaboration de la mise en œuvre de ce PRSE 4 est copilotée par le président du Conseil exécutif de Corse, le préfet de Corse et la directrice générale de l'ARS.

Le PRSE 4 est un document qui sera donc cosigné par le préfet de Corse, l'ARS et la Collectivité de Corse et il donnera lieu à une publication par arrêté préfectoral.

Il est important de préciser l'organisation de la gouvernance qui est la suivante : un comité de pilotage, instance de décision et de validation, coprésidé par le président du Conseil exécutif de la Corse, du préfet, assisté du SGAC, de la DREAL et la directrice générale de l'ARS ; un comité technique mensuel qui pilote et organise la mise en œuvre opération et du PSE 4 et s'assure de la mobilisation des différents acteurs ; un comité d'animation santé environnementale, qui est le CASE, ayant une vocation de suivi technique et de concertation, il est composé du SGAC, de l'ARS et de la DREAL, de la Collectivité de Corse, accompagnée de ses agences et offices passés sous la tutelle de la DRAF, la DDESTSP, la DREES, la DRAGES, la DRAJES, de l'Office de l'environnement et du Rectorat, des membres désignés, bien évidemment, par le CESEC et des membres désignés par la commission spécialisée prévention, de la conférence régionale de santé de l'autonomie.

Je précise d'ailleurs à ce stade, que le CESEC a été invité à participer aux différentes étapes de construction, ils ont participé à la phase préliminaire en immersion au mois de mai, ils ont participé à l'élaboration du plan d'action CARSE numéro 2, septembre-octobre et ils sont aussi dans l'étape 4 novembre-décembre, dans la concertation.

Lors du premier CARSE du 10 mai 2023, les échanges entre les acteurs présents ont permis de définir trois axes de travail qui guideront l'élaboration du programme.

Le premier axe, rendre le cadre de vie plus favorable à la santé : alimentation, aménagement, préservation des ressources.

L'axe deux, réduire les expositions environnementales : pesticides, pollens, qualité de l'air intérieur au même titre qu'extérieur, amiante environnementale, maladies émergentes, maladies vectorielles, espèces exotiques envahissantes.

Et l'axe trois, développer les synergies et les compétences au niveau local : gouvernance, sensibilisation et formation au même titre que la communication.

Les acteurs se sont intensément mobilisés pour la construction de ce plan et cette large mobilisation a permis d'aboutir à 19 fiches d'actions qui vous sont fournies en annexe.

Le projet du PRSE 4 a été présenté à plusieurs occasions et notamment aux associations insulaires pour information et échanges. Six associations ont été conviées : Zeru Frazu, Association le Garde, Association Marie Do, Ligue contre le cancer, Paese d'Avvene. Il a été soumis ensuite à la consultation des CODERST 2A et 2B (comité départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques) sans qu'aucune observation n'ait été relevée.

Conformément au code de la santé publique, le plan a été soumis à la conférence régionale de la santé, le CRSA, qui a émis un avis favorable. En ce qui concerne le financement de la Collectivité de Corse, il s'élève à 50 000 € et il est mobilisable dès 2024.

Un document pédagogique sur les compétences de la Corse de demain en matière de santé environnement, le PRSE 4 permettra de promouvoir une culture commune entre les services et les acteurs relais.

Le processus d'autonomie engagé entre les élus de la Corse et le Gouvernement permettra également le renforcement de la coopération entre les

différents acteurs, ce qui devrait entraîner une meilleure organisation de l'expertise scientifique et technique. Il permettra aussi d'impliquer davantage les différentes composantes de la société dans la définition et la mise en œuvre des actions.

La complexité et l'ampleur des problématiques de santé environnement conduiront à des évolutions des représentations des enjeux en matière de politique, de prévention en lien avec les domaines économiques et sociaux.

La définition et la mise en œuvre de ces politiques demanderont une démarche d'acceptabilité et de priorisation collective en amont des processus décisionnels. Dans leur mise en œuvre, elles impliqueront les acteurs publics comme les acteurs privés, et ce jusqu'aux citoyens.

La maîtrise de la dimension financière permettra d'adapter le plan à l'ensemble des enjeux prioritaires à venir.

J'en ai terminé, Madame la Présidente. Je vous prie bien évidemment dans délibérer.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nous vous remercions de votre présentation.

Il y a un rapport et deux avis. Donc, rapport de la commission des politiques de santé.

M. Jean-Marc BORRI

Oui, merci Madame la Présidente.

La commission de la politique de santé a émis un avis favorable. Non-participation des groupes « U soffiu novu » et « Core in fronte ». Absence de Monsieur Pierre Ghionga, non-inscrit.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Il y a un avis de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Oui, qui est un avis favorable, avec non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Core in fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nous sommes contents, très bien. Le CESEC, il y a également un avis qui est positif.

Donc, je donne la parole à qui veut la prendre. Oui, je vous en prie.

M. Jean-Marc BORRI

À ringrazià vi, Signora Presidente.

Je tiens tout d'abord à remercier Monsieur le président de l'office de l'environnement pour la présentation de ce rapport qui est, cela ne souffre d'aucune contestation possible, d'une importance majeure au vu des enjeux qui s'y rattachent, et notamment dans le cadre de l'autonomie et pour la société que nous voulons construire, il semble évident que nous devons trouver les leviers nécessaires pour agir en faveur de la qualité de notre environnement et donc corrélativement de notre santé.

Nous avons évoqué lors de nos échanges au mois de novembre, relatifs au plan régional de santé, toutes les problématiques liées à notre système de santé et les solutions envisagées pour qu'il soit plus performant et accessible à tous.

Dans cette optique et afin que ce système soit le moins possible en tension, serais-je tenté de dire, sous peine de saturation au vu de ces fragilités actuelles et celles potentiellement à venir, même s'il faut évidemment souhaiter que ce ne soit pas le cas et que nous aurons la compétence et les moyens de rectifier le tir, je pense notamment au CHU, eh bien, il est primordial d'agir sur notre environnement pour faire en sorte que celui-ci soit le moins nocif possible pour notre santé en réduisant les expositions que nous subissons au quotidien et qui ne peuvent que croître conséquemment, entre autres raisons, à l'augmentation de la population ou à celle de la fréquentation touristique.

Tout cela venant se rajouter à des pollutions dites naturelles, telles que l'amiante ou le radon, elles ont été évoquées, omniprésentes en Corse, et au réchauffement climatique qui est et sera de manière certaine à l'origine de nouvelles problématiques environnementales.

En matière de santé, force donc est de constater que la meilleure des thérapies est la prévention, et le facteur environnemental est celui sur lequel de nombreux acteurs peuvent jouer un rôle de modérateur. Parmi eux, ça a été cité aussi, les institutions, les professionnels de santé bien sûr, le secteur agricole, celui du BTP, etc., et les citoyens eux-mêmes.

Et ce qui fait que ce plan régional de santé environnement 2024 2028 est, à mon sens, un document de qualité et ambitieux, en plus d'être bien structuré et bien détaillé tenant compte des spécificités de notre territoire, c'est qu'il est pragmatique et désigne très clairement les acteurs concernés, qu'ils soient pilotes ou partenaires, par la mise en œuvre au quotidien de chacune des actions retenues, 19 au total, comme ça a été dit, composant les 3 grands axes de travail, afin d'aboutir à des résultats qui soient à la hauteur des enjeux de santé publique.

Il s'inscrit ainsi parfaitement dans le concept One Health, una sola salute.

Le fait qu'aucune observation n'ait été relevée lors de la présentation de ce document à plusieurs associations insulaires et aux comités départementaux de l'environnement et des risques sanitaires, plaide également en sa faveur.

Je tiens donc à saluer le travail fourni pour l'élaboration de ce document dont il faut souligner, c'est important aussi, qu'il est en cohérence avec le PADDUC è dunque, l'avete capita, un nostru grupp u vuterà di manera favurevule issu raportu.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Altre dumande di parolla ? Nò, dunque mi girgu versu u cunsigliu esecutivu, s'ellu ci hè qualcosu à dì di più.

M. Guy ARMANET

Non, Madame la Présidente, rien à rajouter.

Remercier bien évidemment Monsieur Borri, pour son intervention et bien évidemment la remise en perspective de ce que nous avons à faire.

Je me dois quand même de préciser que dans la gouvernance, le comité de pilotage intégrera les différentes interactions que l'on a pu avoir avec le CESEC. Notamment, j'en ai une qui me vient à l'esprit, il y avait été fait des remarques sonores aussi bien sur la partie terrestre que maritime. Je crois que ça fera partie des choses que l'on intégrera effectivement dans le document qui est un document vivant et que l'on pourra bien évidemment faire vivre tout au long de la durée de son existence.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Je sou mets au vote ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Merci.

Nous passons maintenant au rapport, si l'exécutif en est d'accord, relatif à la modification de la structure pédagogique générale d'enseignement du second degré pour la rentrée. 2024, et quelques régularisations aussi

Donc, vous avez la parole, Madame la Conseillère.

**INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA /
ENSEIGNEMENT -FORMATION – RECHERCHE**

Raportu n° 032 : Mudifica di a struttura pidagocica ginirali d'insignamentu di u sicondu gradu pà a riintrata sculari 2024 è rigularizzazioni in quantu à a riintrata sculari 2023

Rapport n° 032 : Modification de la structure pédagogique générale d'enseignement du second degré pour la rentrée scolaire 2024 et régularisations au titre de la rentrée scolaire 2023

Mme Antonia LUCIANI

Merci, Madame la Présidente.

La Collectivité de Corse définit et arrête chaque année l'évolution de la structure pédagogique générale d'enseignement du second degré pour l'année scolaire.

La modification de l'offre de formation initiale pour la rentrée scolaire 2024, résulte de la prise en compte des projets de création de nouvelles sections et d'adaptation ou fermeture de sections existantes, présentés par les chefs d'établissement dans le cadre de leur autonomie. Et dont la recevabilité a été étudiée en concertation, théoriquement bien sûr, avec le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, ainsi que le ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Dans le cadre de la réforme des lycées professionnels, les assises de la voie professionnelle qui ont été organisées par la Collectivité de Corse et l'académie ainsi que la préfecture les 2, 3 et 4 octobre 2023 à Aiacciu, Bastia à Corti, ont permis d'établir un diagnostic partagé en tenant compte des axes stratégiques de la Collectivité de Corse, mais également des besoins des territoires.

Ce travail de réflexion sur la carte des formations professionnelles initiales sous statut scolaire, se poursuit pour offrir à chaque apprenant un parcours de formation tourné vers les métiers de demain.

En attendant, à travers ce rapport, ce qu'on vous propose donc, c'est de garantir la continuité de l'enseignement sur les différents niveaux d'une section nouvellement créée, donc collège, classes 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}, au lycée pour le bac, classes de seconde, première, terminale, pour le CAP et le BTS, classes de première et deuxième année.

Parmi les 5 dossiers transmis par les établissements à la direction de l'éducation, de l'enseignement et de la recherche de la Collectivité de Corse, deux demandes concernent des régularisations pour la rentrée scolaire 2023 et trois demandes se rapportent à la rentrée 2024.

Concernant les créations de sections nouvelles en collège, quatre demandes relèvent du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. Sur les 10 demandes qui avaient reçu un avis favorable de la Collectivité de Corse et du Rectorat lors de la concertation ayant eu lieu le 22 décembre 2023, le Rectorat a retenu l'éligibilité de 4 projets d'ouverture de section pour la rentrée 24, les autres demandes n'ayant pas été arbitrées par le dialogue de gestion avec les établissements et feront donc l'objet soit d'une régularisation lors de la présentation du rapport devant l'Assemblée scolaire 2025, soit d'un refus faute de moyens qui, comme vous le savez, arrive régulièrement.

Deux demandes concernent la rentrée scolaire 2023. Donc, collège Arthur Giovoni, régularisation de l'ouverture de deux nouveaux champs professionnels pour les élèves de 4^{ème} SEGPA et le lycée privé Saint Paul, régularisation de l'enseignement optionnel, création et innovation technologique en classe de seconde pour la rentrée 2023.

Deux demandes concernent la rentrée 2024 : collège de Biguglia : ouverture d'un nouveau champ professionnel - espace rural et environnemental pour les élèves de 4^{ème} SEGPA.

Le collège Georges Clémenceau à Sartène : demande d'ouverture d'une classe à horaires aménagées voie (CHAV), pour la rentrée scolaire 2024, notamment en lien avec le CAP.

Concernant les créations de nouvelles sections en lycée et lycée professionnels : une nouvelle demande d'ouverture de section en lycée pour la rentrée scolaire 2023, qui est celle donc du lycée privé Saint Paul : demande d'ouverture à la rentrée 24 d'une filière technologique, STI2D, spécialité « énergie et environnement » pour la classe de première.

Je souhaite également vous indiquer que le lycée Gioicante de Bastia a transmis à la Collectivité de Corse une demande d'ouverture d'un BTS audiovisuel, que nous que nous soutenons.

À la suite d'une réunion le vendredi 24 novembre en présence des services du rectorat et de la Collectivité, il a été convenu de proposer l'ouverture du BTS pour la rentrée scolaire 2025, sous réserve de la réalisation de travaux conséquents, ce qui ne nous permet pas de l'ouvrir pour cette année.

En outre, cette création doit être envisagée dans le cadre de l'évolution de la carte des formations. Le dossier est en cours d'instruction par les inspecteurs de l'éducation nationale.

Ensuite, nous avons l'ouverture sous statut d'apprentissage pour la rentrée scolaire 2024, d'un bac pro « technicien menuisier agenceur » au lycée professionnel Jules Antonini.

Concernant les créations de sections nouvelles en lycée agricole, deux demandes concernent la rentrée scolaire 2024 et relèvent du ministère de l'Agriculture, demande d'ouverture, BTS ACSE GEMEAU (Gestion et maîtrise de l'eau).

Le lycée agricole de Borgu : demande d'ouverture du BTSA Métiers du végétal (Alimentation, ornement et environnement), pour la rentrée scolaire 2024. Vous vous souvenez certainement, j'avais présenté ces rapports en session.

Enfin, concernant les fermetures de sections en collège et lycée, elles concernent le collège Orabona de Calvi avec la régularisation de la fermeture de la section sportive scolaire tennis.

Maintenant que j'ai dit tout ça, il faut que j'attire votre attention sur plusieurs points.

D'abord vous dire que, alors que nous avons transmis un certain nombre de dossiers pour l'année 2023, eh bien, nous nous sommes retrouvés en janvier 24 avec de nombreux dossiers qui ne sont pas validés car toujours soumis aux arbitrages afférents au dialogue de gestion.

Vous dire également, comme on le rappelle régulièrement, que la Collectivité de Corse n'a pas vocation à s'inscrire dans une logique de suivisme de l'académie, ni des différents ministères, mais ce qui est encore trop le cas à l'heure actuelle, puisque bien que nous votions un certain nombre d'ouvertures ou de fermetures, les moyens afférents ne sont pas forcément mis, en tout cas au moment où on le souhaite et parfois jamais. Au regard évidemment des enjeux pour nos établissements, mais surtout pour notre jeunesse et son émancipation, nous ne pouvons pas ou plus nous contenter d'effectuer des régularisations car les moyens ne sont pas mis, d'autant que notre compétence en la matière est très claire au sein du code général des collectivités territoriales, ce qui signifie donc qu'aujourd'hui, la situation est loin d'être satisfaisante, elle est même problématique.

Il est pour nous indispensable que la Collectivité de Corse soit en capacité d'exercer sa compétence dans le domaine de l'éducation, de déterminer

au mieux sa politique publique en la matière et de négocier les moyens auprès des différents ministères pour permettre de réussir au mieux, de manière collective, à relever ce défi majeur qu'est l'éducation et l'enseignement en Corse.

Vous le savez, on a organisé récemment un séminaire pour se pencher sur la problématique du décrochage scolaire et, de manière générale, de la sous-formation, en tout cas du fait que nous étions une des régions dans laquelle la jeunesse est la moins formée, est la moins diplômée. Donc, ça fait aussi pour nous partie intégrante, dans le cadre des discussions avec l'État, qu'il faudra mettre sur la table parce qu'on voit bien que, avec le statut actuel tel qu'il est prévu, le fait qu'il n'y ait pas les moyens afférents qui soient négociés en même temps que les ouvertures et les fermetures, laisse une marge de manœuvre trop importante, que ce soit au niveau de l'académie que des différents ministères.

En appui et en soutien, je dirais, à ce que je viens de de dire, j'aimerais vous lire des extraits de ce qui était dit par le CESEC qui a émis un avis favorable sur le rapport, qui se félicite de l'ouverture d'un certain nombre de sections, mais qui néanmoins fait les remarques suivantes :

Remarque que les procédures et le calendrier actuellement en vigueur dans le cadre du dialogue de gestion relatif à l'offre de formation initiale sous statut scolaire, génère un certain nombre de dysfonctionnements qui obligent à régulariser a posteriori les demandes des établissements scolaires, ce qui peut être préjudiciable dans la mise en œuvre de formations.

Le CESEC revient donc sur la question des relations entre la Collectivité de Corse et le Rectorat qui pénalise le fonctionnement harmonieux du système pour un objectif partagé de réussite de l'école et ce, au détriment des élèves.

Le CESEC insiste sur la nécessité d'avoir une vision globale de la carte scolaire et sur la prise de conscience de l'intérêt de n'avoir qu'un seul donneur d'ordre sur la compétence éducation qui ne relève pas du régalien.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame la Conseillère.

Il y a un rapport et deux avis, mais un avis, vous en avez fait part, l'avis du CESEC.

Donc rapport de la commission éducation, bien sûr.

Mme Frédérique DENSARI

Merci, Madame la Présidente.

La Commission a émis un avis favorable avec non-participation des groupes « Avanzemu », « Un soffiu novu », « Core in fronte » et de Monsieur Pierre Ghionga, non-inscrit.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Avis maintenant de la commission des finances. Avis positif. Merci.

Donc, la parole est à qui veut la prendre sur ce rapport. Donc, Madame Branca, pour « Core in fronte ».

Mme Marie Claude BRANCA

Iè, sicuramente chì hè impurtanti d'apra nuvelli filieri, ùn pudemu essa chè d'accunsentu ma vulariu insista nantu à dui cosi.

A prima hè chì ùn ci duvemu micca cuntintà di di chè s'ò o chè nò, pensu chì duvemu accumpagnà i culleghji è i licei pà rifletta, à long'andà à nantu à l'apertura di i filieri. Hè ciò chì vo feti, l'aveti ditta, pà u liceu prufessiunali, si duvaria fà ancu à u culleghju.

Eppo sicuramente chì i licei deveni prupona ma docu l'esempiu di u liceu induva travaddu, u liceu di Portivechju, i prufessori, u Direttori vurariani prupona. Ùn ani micca i loca, i lucali pà prupona altri scoli, ind'u liceu prufessiunali par esempiu.

Dunqua pensu chì hè u nosciu rolu, u nosciu duveru di rifletta dinò à crescita issi strutturi si di nò ùn si poni micca sviluppà.

Quissa hè una cosa.

Parchì u liceu prufessiunali, l'aveti ditta, ci voli à sviluppà lu, ci voli à sviluppà a furmazioni parchì in fatti i nosci sculari, i nosci ziteddi, ùn ani micca abbastanza furmazioni, è dopu sapemu i cunsequenzi chì ci poni essa in a so vita.

L'altru puntu, vurariu parlà di i filieri bislingui chì à puntu ùn sò micca citati quì parchì ùn ci hè micca quist'annu aparturi s'è ghjeu ùn mi sbagliu, aparturi di filieri bislingui. Sicuramente parchì ùn sò micca stati dumandati...In cummissioni avemu vistu chì, ci ani dittu chì tutti i culleghji di Corsica ani una

filiera bilingua. Ci ani dittu chì 11 licei ani almenu una classa bilingua s'è ghjeu ùn mi sbagliu. Pensu chì ùn hè micca sempri vera. Diciaremu ci hè una sfarenza trà a rialità, trà i numari, i sciffri, chì ci dà, ùn seti micca vo pensu chì ghjè u ritturatu chì vi dà issi sciffri. Avemu vistu chì un culleghju chì hè annunciatu bilinguu, ùn hè micca viramenti bilinguu, una scola, una classa è basta, chì ùn hè micca bilingua. Parlaraghju di ciò chì ghjeu cunnoscu bè, u liceu di Portivechju dinò chì hè annunciatu bilinguu. Possu dì chì ci sò qualchì sculari, mancu a classa intrea, chì suvetanu un insegnamentu, una parte di l'insegnamentu di storia è di matematichi. È ùn hè micca ufficialmente bilingua. Parlu di ciò chì cunnoscu. Pensu chì, po essa in altri loca, ci hè u stessu prublema. No sò chè no vulemu hè...ùn vulemu micca statistica, ùn vulemu micca sciffri, vulemu a rialità è pensu chì hè u nosciu duveru di travaddà viramenti incù u ritturatu, di travaddà nantu à una furmazioni, una vera furmazioni, una cuntinuità di a furmazioni. Pensu chì n'avemu un drittu di cuntrollu. L'avemu ghjà ditta quì, hè stata ditta in i travaddi ch'avemu fattu nantu à a cummissioni à issu prughjettu nantu à a lingua corsa.

Dunqua spergu chì annu chì veni ci sarani scoli bilingui è viramenti bilingui.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, Signora Cunsigliera.

Saveriu, avete a parolla.

M. Saveriu LUCIANI

Merci, Présidente.

Moi j'écoutais les conclusions de la conseillère exécutive parce qu'on les partage, je les partage parce que ça tombe sous le sens et ça tombe sous le sens de l'histoire.

Donc aujourd'hui, le vrai problème qui se pose pour nous, c'est justement la maîtrise quelque part de ces leviers-là qui sont des leviers essentiels pour une collectivité, pour notre pays.

L'éducation nous échappe en grande partie, je fais un raccourci, elle nous échappe et on n'arrive pas à contrôler alors que la Collectivité est le bailleur de fonds, on le dira comme ça, elle construit, elle entretient, elle a des personnels propres à l'intérieur et elle n'a pas la main ou en tous les cas, une partie de

cogestion, on dira comme ça sur, notamment sur les filières, sur les propositions, etc.

Je le dis parce que vous avez dit, il n'y a pas tellement longtemps des choses que je partage aussi, c'est le fait que, je fais un zoom arrière, c'est qu'on est devant un pays qui est le champion du décrochage scolaire. Vous avez cité des chiffres, il y a quelques temps, on a quand même le record d'Europe occidentale de décrochage scolaire, notamment entre les 16 et 18 ans. On a pratiquement 30 % des Corses qui sortent du système scolaire sans diplôme. C'est énorme, un Corse sur trois, c'est beaucoup dans un pays où il y a tout à construire. En plus le rural et je parle pour ma région, mais pas que, il y a 3 régions qui ont été ciblées dans mon propos à l'époque, celles qui ont la part du pire, c'est la Balagne, c'est l'extrême-sud et c'est la Plaine orientale.

Là, se greffe aussi, je fais un aparté, la question des transports. C'est important pour nous de dire ici, pas que pour les scolaires, mais que le problème de la formation est aussi lié à cette impossibilité souvent de se déplacer pour des populations, une fois qu'elles sont au lycée ou qu'elles sont dans des formations autres. Je dis ça avec, bien sûr, la réflexion que vous engagez sur le dialogue de gestion, avec ce décalage, décalage entre les régularisations, les ouvertures, sans avoir la moindre décision à prendre, si ce n'est d'entériner ici le fait du prince, ou en tous les cas, ce que ce que propose l'académie, même si dans le rapport que vous proposez, il y a des points très positifs sur les ouvertures, notamment sur des filières qui regardent l'écologie, la gestion de l'eau, etc. Je passe sur le détail.

Mais ce qui me semble important, et je m'arrêterai là, c'est qu'on a aujourd'hui deux choses qui sont significatives : c'est la question des filières bilingues qui n'apparaissent plus. Alors on nous dit en commission, qu'il y a dans tous les établissements, je reprends les mots de ma collègue Branca, des filières bilingues dans le collège. Au lycée, c'est pratiquement monnaie disparue, c'est quelque chose d'extrêmement rare. Je vois qu'il y a deux filières bilingues considérées comme filières bilingues, c'est-à-dire qu'on a un décalage au niveau du cursus entre le primaire, l'élémentaire, le collège et le lycée. Mais ça ce n'est pas d'aujourd'hui, mais je crois que c'est un des points qui me semble aujourd'hui à poser.

Vous parliez de relations, de dialogues et de gestion, je pense que là il ne faut pas de rapport de force, tout simplement. Alors je ne vais pas aller jusqu'au processus, à la compétence éducation, je crois que là aussi, c'est dans le sens de l'histoire, mais je crois qu'il y a la vision globale qui doit être posée, d'autant que on ne dispose pas, je l'ai dit en commission, de chiffres. C'est important qu'on ait aussi ces chiffres, année après année, des évolutions des effectifs et pas simplement qu'en langue corse, parce que c'est quelque chose qui nous éclaire sur

les progrès ou sur les régressions. Aujourd'hui on n'a cette visibilité et je le regrette profondément.

Je disais, pas plus tard que tout à l'heure, et on le dira peut-être même dans notre motion commune, il y a quand même un problème éducation nationale à régler aujourd'hui ici. Quand je dis les problèmes de l'éducation nationale, c'est que la compétence, elle crève les yeux, le besoin de compétences, le besoin de cogestion dans la transition et le rapport de force sur les moyens parce qu'on ne peut pas aujourd'hui, nous jouer le coup des vases communicants, on ferme ici et on ouvre là-bas. Ça vaut aussi pour secondaire, vous le savez.

Donc, il y a aujourd'hui une vision globale à stabiliser, l'université a son rôle à jouer certainement, les organismes de formation aussi, satellites également. Mais la vraie question aujourd'hui qui se pose, c'est : comment on arrive à maîtriser quelque chose qui aujourd'hui produit 30 % de sans-diplôme et après vous savez comment ça s'enclenche, ceux qui n'ont pas de diplômes, eh bien ça crée un effet domino, notamment sur des terrains qui sont relativement blâmables.

Voilà donc, la compétence, la vision globale et surtout l'effort du rapport de force d'arriver à cogérer dans un premier temps, avant d'avoir la compétence, je pense, totale de l'éducation nationale et surtout essayer à travers tout ça, de poser la question de la place de la langue corse dans le système éducatif. Aujourd'hui, nous sommes encore dans le facultatif et l'optionnel.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Josépha, vous avez la parole.

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

Oui, très rapidement puisque c'est un dossier qui revient, qui est récurrent et pour cause, et pour lequel chaque fois, il a été démontré les limites de la cogestion justement et de la compétence partagée, ce qui a conduit souvent et notamment lorsque j'avais eu à le présenter, mais je crois aussi une fois après, à se contenter de prendre acte, parce que finalement, on décrète des choses, on n'est pas informés en amont et on n'a pas la possibilité parce qu'on se met en perspective. Mais ce que j'avais déjà eu à dénoncer dans cet hémicycle, c'est qu'à droit constant, on bafoue le droit de cette Collectivité dans le domaine de l'éducation, à droit constant déjà, c'est-à-dire que ne pas être un peu informés des moyens, de ne pas être associés suffisamment en amont au dialogue de gestion, c'est la remise en cause de l'exercice des compétences aujourd'hui dévolues à la Collectivité. Donc, c'est ça qui est encore plus problématique.

Ensuite, bien évidemment, la question de la langue corse. Alors, c'est vrai que c'est une première, mais là je crois qu'on va plus loin dans le débat, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, effectivement, comme ça vient d'être dit, là-dessus, il faut engager un véritable rapport de force. Ce n'est pas possible aujourd'hui de continuer à ne faire que prendre acte de cette situation parce que ça va à l'encontre de ce qui est voté, de la volonté de développement de la langue corse. Sinon, là aussi, comme je le disais hier, ça veut dire qu'on se paye de mots, on vote des choses ici, mais on ne va pas vérifier que ce soit appliqué. Si on laisse les choses en l'état, c'est ce qu'on va faire. On entérine un état de fait qui est en train de nous conduire à la disparition, dans l'enseignement public, des filières bilingues. Petit à petit, ça va s'épuiser.

Donc moi, je pense qu'il faut aller plus loin dans la dénonciation de cet état de fait. Et bien entendu, mais ça, ça s'inscrit dans d'autres perspectives, le transfert de la compétence éducative pour moi, au-delà de ce rapport qui démontre les limites de la cogestion et de la compétence partagée, ce n'est pas bon, ça ne marche pas, mais c'est aussi une volonté politique bien évidemment.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors oui, Pierre Ghionga et après Jean-Jacques Lucchini.

M. Pierre GHIONGA

Madama a Presidente, seraghju cortu.

Sò d'accunsentu cù issu raportu, chì face a prova ch'ellu ci vole à trasferisce a competenza educativa è avè un statutu d'ufficialità territoriale per a lingua corsa.

Ma v'aghju da pone torna un picculu prublema tecnicu, pensu chì in Corsica manca sò ch'ellu si chjama "une prépa bio". Pensu chì a Presidente serà d'accunsentu cù mè perchè hè stata cunfruttata à stu prublema.

Allora vuleria sapè s'è no pudimu fà issa dumanda, s'è l'Assemblea pudia fà sta dumanda di creazione d'una scola prépa bio.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Jean-Jacques Lucchini et ensuite Nadine Nivaggioni.

M. Jean-Jacques LUCCHINI

Oui, merci.

Je voudrais revenir sur la compétence partagée parce qu'on la vit au quotidien. Sur nos territoires, on a des besoins qui sont récurrents. Aujourd'hui, sur la compétence de l'eau par exemple, on sait qu'il y aura un transfert de compétences sur les intercos et on a besoin de former des jeunes parce que dans un avenir très proche, on aura besoin de jeunes compétents. C'est pareil au niveau de l'Office hydraulique, souvent on a du mal à recruter des jeunes qui sont formés au niveau de l'eau ; pareil aussi sur le milieu aquatique.

Donc moi, je ne vais prendre qu'un exemple : l'exemple du BTS Gemeau qu'on va mettre en place et qu'on va financer dès 2024. Je dis bien qu'on va financer puisque là, il y a une demande qui avait été faite à l'État. Nous, le besoin, il est prégnant, on est obligés d'y répondre par rapport à la demande, on va être obligés de former des jeunes pour y répondre. Donc, qu'est-ce qui se passe ? C'est un exemple qui est vraiment un cas d'école puisque c'est la Collectivité de Corse qui va être obligée de financer ce BTS et pratiquement en totalité. Il faut savoir qu'on est une des seules régions de France politiquement à répondre à des besoins sur des questions qui sont très spécifiques et qui remontent surtout des territoires.

C'était juste pour compléter ce qui a été dit et donner un exemple qui malheureusement aujourd'hui, on est obligés d'y répondre avec les deniers de la Collectivité.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Nadine Nivaggioni.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Je ne comptais pas intervenir, mais finalement je pense qu'il va falloir qu'on ait un débat de fond par rapport à cette problématique, non seulement de la carte scolaire, mais des programmes et de l'éducation nationale en général.

On le voit bien quand, non seulement cette illustration qui a été constatée par tout le monde où les filières bilingues sont complètement absentes, ça veut dire quand même beaucoup de choses. Ça relève généralement d'un projet d'établissement. Ça veut dire que la langue corse, elle n'est même plus dans le projet d'établissement, ça veut dire ça.

Donc, il faut se poser les bonnes questions. Pourquoi ? Il y a une responsabilité évidemment de l'établissement qui n'en fait pas une priorité, il y a peut-être une responsabilité des enseignants qui n'arrivent pas à se former parce qu'ils n'ont pas les moyens de se former pour devenir des professeurs bilingues, et puis, il y a aussi les parents qui ne voient plus l'intérêt.

Donc, il y a vraiment à se poser la question d'un point de vue politique. C'est pour ça qu'il me semble qu'il serait important qu'à un moment donné, ce débat, il se pose ici dans cet hémicycle, qu'on prenne peut-être quelques heures là-dessus mais essentiellement là-dessus. Je crois que maintenant, on commence à être nombreux à considérer que ce qui est fait, et moi je vais jusqu'à l'élémentaire, il y a une forme de leurre, on parle tous d'école bilingue, d'école, je ne parle pas de classe parce que parfois, souvent dans l'école, ce sont une ou deux classes, parce que la réalité n'est pas celle-ci. Donc, on le demande et il faut continuer à le demander, il faut l'obtenir, il faut une évaluation. Aujourd'hui, on parle de choses dont on ne connaît pas quantitativement et qualitativement, le degré de véracité.

Donc, il faut maintenant qu'on ait des statistiques fiables, les plus proches de la réalité et qu'on parle sur des bases qui soient tangibles.

Donc moi, je pense qu'il faut qu'on arrête d'être dans ce leurre du bilinguisme. On n'y est pas et les raisons sont multiples. Il faut qu'on s'y penche et peut-être que nous, on a des leviers, mais en tous les cas, cette compétence de l'éducation, il faut qu'on l'obtienne. C'est indispensable si on veut faire en sorte que cette société soit demain bilingue.

Comme l'école a fait de nous de bons petits français lettrés, il faut que demain, on arrive par l'école à faire de bons petits Corses lettrés et qui maîtrisent leur langue, etc., parce qu'aujourd'hui, on n'y est pas.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, le débat aura lieu en temps et en heure aussi là-dessus puisqu'il y a un rapport à venir sur lequel vous avez travaillé en tant que présidente de votre commission, mais aussi de la commission des affaires culturelles et de l'éducation.

Anne-Laure Santucci, vous voulez intervenir ?

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Je voulais rajouter deux mots à ce qui avait été dit.

Je pense que vous l'avez dit et les collègues l'ont dit, aujourd'hui dans le code général des collectivités, la Collectivité de Corse dispose d'un pouvoir de négociation des moyens attribués par l'État. Il faut commencer par ça, même si le reste est essentiel.

Alors quels sont les moyens à nous de pression ? Allons tous à Paris voir le nouveau ministre de l'Éducation nationale ! Mais au-delà de cette boutade, je pense que ça c'est important et aujourd'hui il faut vraiment qu'on ait un bras de fer, au-delà du recteur, avec le ministère.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ?

Alors moi, je ne sais pas si la République a fait de nous de bons petits élèves français, mais tout ce que je sais, c'est qu'effectivement, comme ça a été souligné, il n'y aura pas de trajectoire de développement, d'émancipation et de liberté si le niveau de capital humain n'augmente pas et ça commence dès le plus jeune âge. Voilà.

Tous les peuples émancipés, à un moment donné, ont misé fortement sur la formation des hommes, des hommes et des femmes, bien évidemment et si c'est en bi, plurilingue, quadrilingue, multilingue, c'est encore mieux. C'est ce qui est arrivé dans toutes les trajectoires d'émancipation. On parle souvent de l'Islande qui est un petit pays en termes démographique, 400 000 habitants, et on mise énormément évidemment au regard des contraintes, alors pour le coup, des contraintes structurelles, ils en ont, mais on a misé énormément sur la formation des hommes et ça commence dès le plus jeune âge. Donc, ça me paraît essentiel.

Madame la Conseillère, vous avez la parole.

Mme Antonia LUCIANI

Je vous remercie.

Je crois que l'ensemble de vos interventions ont montré que nous avons véritablement une difficulté effectivement à exercer de manière pleine et entière notre compétence en matière d'éducation telles que les textes l'indiquent.

C'est une situation évidemment dont on ne se satisfait pas, et on fait notre possible pour que les choses fonctionnent du mieux possible. Mais j'ai envie de dire, on atteint aussi les limites de l'exercice dans la mesure où, malgré les tentatives nombreuses de notre part de faire en sorte que ce dialogue de gestion soit amélioré, qu'on ait la capacité à avoir des données, ça a été dit, aujourd'hui, on a de énormes difficultés à obtenir des données de la part du Rectorat et de l'Académie de Corse, c'est une lutte quotidienne. Comment voulez-vous qu'on puisse organiser des politiques publiques lorsque nous n'avons même pas les données ? C'est extrêmement compliqué.

Il y a plusieurs questions qui ont été posées. D'abord, Marie Claude Branca sur la question de l'accompagnement à l'ouverture des filières. Vous avez pris un exemple plus particulier à Portivechju pour dire que la manière dont on travaille évidemment dans le dialogue de gestion, c'est d'aller voir les chefs d'établissements et de travailler avec eux, les différentes ouvertures de filières, les besoins etc., les différentes remontées. On essaye autant que faire se peut évidemment d'anticiper s'il y a besoin d'effectuer des travaux pour que les plateaux techniques ou autres soient là.

Il faut aussi prendre en compte que parfois on a des changements de chefs d'établissements. On engage des travaux, un nouveau chef d'établissement arrive, il change de projet. Nous, ça nous fait parfois rétro-pédaler, annuler certains marchés. Donc, il faut aussi prendre en compte cet élément-là qui parfois, peut avoir des incidences sur le projet d'établissement.

Sur la question des filières bilingues, puisqu'elle est revenue dans quasiment toutes vos interventions, évidemment, le fait qu'on constate qu'aujourd'hui, il n'y ait aucune ouverture de filières bilingues ne peut que nous alarmer. Et elle est le reflet, à mon avis, de causes multiples. D'abord, le fait qu'on ne puisse pas exercer correctement dans le dialogue de gestion, cette incitation probablement à travailler auprès des chefs d'établissement qui, je le rappelle, ont leur autonomie aussi dans les ouvertures de sections, etc., qu'ils souhaitent ouvrir, mais ça relève aussi de problématiques plus profondes, comme le disait Nadine Nivaggioni, aujourd'hui, de chefs d'établissements qui n'ont pas forcément de projets qui remontent autour de la langue corse et de filières bilingues. Donc, il faut qu'on s'interroge aussi de manière plus profonde.

Évidemment, ça relève d'un autre niveau, d'un niveau qui est beaucoup plus politique et je crois quand même que dans les négociations aujourd'hui notamment, certes la question de la coofficialité, mais aussi de la question du fameux service public de la langue tel qu'il a été annoncé par le président de la République, que nous, nous soyons force de proposition pour savoir ce que nous allons véritablement mettre là-dedans et quelles sont nos attentes.

Je crois qu'on ne peut plus se contenter effectivement de dire, « au collège, on en a encore un peu, au lycée, il n'y en a carrément plus », alors même qu'on a la volonté de faire en sorte que, dans le premier degré, on ait un renforcement de l'action dans le bilingue, qu'on soutient Scola corsa, qu'on fait en sorte qu'au collège ce soit dynamique.

Donc je pense qu'il faut vraiment prendre la problématique de manière large et effectivement ne pas se priver, je dirais, dans l'attente des négociations du statut, d'avoir un rapport de force qui soit plus affirmé, que ce soit aussi bien avec le rectorat qu'avec les différents ministères. Effectivement aujourd'hui, le fait que nous votions et qu'ensuite, les différents ministères ou que le rectorat nous dise in fine, « là on ouvre, là on n'ouvre pas, là on a les moyens » sans qu'on ait aucune visibilité ou qu'on puisse participer à la discussion de quelles sont les priorités pour nous en termes d'ouverture. Aujourd'hui, c'est effectivement totalement insatisfaisant, mais c'est aussi, eh bien, bafouer ce qui est aujourd'hui prévu par la loi dans le code de l'éducation.

Donc, on fera en sorte évidemment d'être vigilants et on continuera, je dirais, à faire ce que nous faisons aujourd'hui mais qui, comme je vous le disais en début de réponse, est de fait extrêmement compliqué en l'état actuel des choses. On n'est pas dans un rapport de force égalitaire, si c'était le cas, eh bien on aurait, je pense, obtenu gain de cause. Il faudra continuer dans les mois et les années à venir, à être beaucoup plus vigilants et peut-être effectivement à rentrer concrètement dans ces problématiques-là.

J'espère en tout cas que dans les discussions qu'on a actuellement avec le Gouvernement, la question de l'éducation et du transfert d'un certain nombre de compétences, nous permettra de régler un certain nombre de ces problématiques qui durent depuis trop longtemps et qui ont un impact à la fois sur la jeunesse mais aussi sur le développement de la langue corse.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci beaucoup, Madame la Conseillère. Nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Oui, vous avez le droit, je n'avais pas vu votre demande d'explication de vote. Allez-y.

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

Deux mots. Effectivement, on a fait focus sur la question, plusieurs interventions l'ont fait, sur la question des limites de la cogestion et vous l'avez rappelé, et la problématique de la langue corse évidemment, qui est fondamentale et le fait qu'il faudra maintenant aller beaucoup plus loin.

Ensuite, il y a aussi des projets, des projets d'établissements qui sont intéressants, qui sont remontés, des volontés portées par des équipes pédagogiques.

Donc évidemment à ce titre, je voterai, mais avec toutes les réserves d'usage et même plus que les réserves. Je crois que ça, il faut vraiment qu'on en tienne compte.

M. Saveriu LUCIANI

Oui, explication de vote.

Je partage entièrement les propos de ma collègue. Je crois qu'on ne résume pas ça à la langue corse, c'est un problème de formation, on a parlé de tout ce contingent, un Corse sur trois qui sort sans diplôme, donc avec les réserves et bien entendu avec l'espoir quand même d'inverser ce rapport de force.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. D'autres explications de vote ? Non. Très bien, donc nous passons au vote merci.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Donc le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Nous avons encore 3 rapports : il y a les rapports de la présidente, excusez-moi du peu, et avant, il y a un rapport de l'exécutif concernant l'avis de l'Assemblée de Corse portant sur l'article 18 du projet de décret pris en application de l'article 6 de la loi organique n° 2023-1058 du 20 novembre 2023 relative à l'ouverture, à la modernisation et à la responsabilité du corps judiciaire.

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n° 046 : Avisu di l'Assemblea di Corsica in quantu à l'articulu 18 di u prugettu di dicretu fattu in appiigazione di l'articulu 6 di a lege organica n° 2023-1058 di u 20 di nuvembre di u 2023 rilativa à l'apertura, à a mudernizazione è à a rispunsabilità di u corpu ghjudiziariu

Rapport n° 046 : Avis de l'Assemblée de Corse portant sur l'article 18 du projet de décret pris en application de l'article 6 de la loi organique n° 2023-1058 du 20 novembre 2023 relative à l'ouverture, à la modernisation et à la responsabilité du corps judiciaire

M. le Président Gilles SIMEONI

Donc, c'est un décret qui est pris en application de l'article 6 de la loi organique relative à l'ouverture, à la modernisation et à la responsabilité du corps judiciaire.

Donc, le Garde des Sceaux, ministre de la Justice porte une réforme d'envergure qui vise à renforcer les moyens alloués à l'institution judiciaire. Sur le principe, on ne peut que s'en féliciter.

Mais au-delà de cet objectif général, nous avons été saisis d'un avis dans un premier temps sur la loi organique, aujourd'hui, sur le décret d'application relatif au renforcement ponctuel des moyens humains affectés aux juridictions corses.

Nous avons, vous le savez, consulté les deux bâtonniers de l'ordre des avocats de Bastia et d'Aiacciu. Le bâtonnier d'Aiacciu a estimé que les mesures envisagées, certes utiles, restaient trop ponctuelles pour être suffisantes pour régler de manière pérenne la problématique de fond du manque d'effectifs des juridictions insulaires. Madame la bâtonnier d'Aiacciu souhaitait que l'on s'interroge plutôt pour y répondre, à l'origine des difficultés et en premier lieu, au manque de moyens humains et répondre à travers une dotation suffisante pour rendre une justice de qualité. Elle rendait, en ce qui la concerne, malgré ses réserves, un avis favorable puisque le dispositif envisagé s'inscrit malgré tout, je la cite : « dans le cadre d'un projet de modernisation ambitieux visant à l'amélioration du fonctionnement de la justice ».

Pour sa part, le bâtonnier de Bastia, nouveau bâtonnier, dans la continuité de son prédécesseur, a émis les mêmes réserves mais en a tiré des conséquences différentes en ce qu'il s'est positionné défavorablement sur les

dispositions de l'article 5 de l'avant-projet de loi organique. Il a donc émis un nouvel avis négatif sur le projet de décret qui n'est que la mise en application de celui-ci.

Les raisons de cet avis négatif, le bâtonnier de Bastia émet de sérieux doutes sur l'efficacité du dispositif en raison de son caractère temporaire et des capacités réelles pour les autres juridictions, qui sont déjà elles-mêmes en sous-effectif, de déléguer des magistrats. Il souhaiterait également que sur le fond, on s'interroge notamment sur les raisons du manque d'attractivité de la Corse au sein de la magistrature.

Je rajouterai en ce qui me concerne, qu'il faudrait aussi s'interroger sur la raison pour laquelle les magistrats d'origine insulaire qui souhaitent venir exercer leurs fonctions en Corse, sont systématiquement écartés de celles-ci.

Dans la continuité de l'avis négatif que nous avons pris sur ce point à propos du projet de loi organique, je propose donc à l'Assemblée de Corse, en accord sur le fond avec les deux bâtonniers et en accord plus direct avec la position négative du bâtonnier de Bastia, je vous propose donc, en cohérence avec notre avis initial, de vous prononcer à nouveau défavorablement par rapport à l'article 18 du projet de décret à propos duquel nous sommes interrogés.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Merci, Monsieur le Président, pour ce rapport passionnant.

Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y a pas de rapport de commission. Il va falloir voter l'urgence bien sûr.

Donc, je fais voter l'urgence. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour l'urgence ?

L'urgence est ADOPTÉE.

Donc, déjà on est d'accord sur l'urgence, c'est un bon début. Il n'y a aucune question sur le rapport.

Moi, ce que je déplore c'est d'abord la saisine au dernier moment. On demande l'avis de la Collectivité, il faut retenir la méthode pour l'avenir, lorsqu'on va nous saisir sur l'adaptation de différentes lois et différents règlements, c'est important.

Donc il y a un avis défavorable de l'exécutif.

Ce que je vais vous demander, c'est un vote sur le rapport de l'exécutif qui émet un avis défavorable, je précise, j'anticipe.

Donc, rapport de l'exécutif qui émet un avis défavorable. Qui est contre l'avis de l'exécutif ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour cet avis ?

Donc **un vote à l'unanimité.**

Merci. L'avis de l'exécutif est suivi par l'Assemblée de Corse à l'unanimité.

Nous passons maintenant aux deux rapports de désignations que j'avais soumis à votre analyse.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n° 038 : Designazione di i raprisentanti di l'Assemblea di Corsica in i cummissioni di a cuntera di i voti pè l'elezzione di i raprisentanti à u Parlamentu europeu

Rapport n° 038 : Désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein des Commissions de recensement des votes pour l'élection des représentants au Parlement européen

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il y a un rapport qui concerne la répartition des membres de l'Assemblée de Corse. Donc, c'est le rapport pour la commission en fait électorale, c'est les commissions de recensement des votes pour l'élection des représentants européens dans la perspective de l'élection européenne. Sont mises en place à l'heure actuelle, les commissions de recensement des votes pour l'élection des représentants.

Ils se sont calés pour les élections européennes sur ce qui existe aussi pour les commissions de vote pour les sénatoriales. Et dans ce cadre, il convient de désigner un conseiller de l'Assemblée de Corse et un suppléant pour le Pumontu et de la même façon, un conseiller et un suppléant pour le Cismonte.

Donc, je suppose qu'avec tout le temps que vous avez eu au cours de la session, que vous avez bien réfléchi. Donc, j'attends vos propositions. Un titulaire, un suppléant pour le Sud, un titulaire et un suppléant pour le Nord.

M. Jean BIANCUCCI

Pour le Sud : Jean-Paul Panzani. Suppléante : Muriel Fagni.

Pour le Nord : Joseph Savelli. Suppléant : Ghjuvan'Santu Le Mao.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors, excepté ces personnes, les autres, vous pouvez voter.

Donc, Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Donc un vote à l'unanimité. Merci.

Raportu n° 039 : Designazione di i raprisentanti di a Cullettività di Corsica à l'osservatoriu dipartimentale di e dinamiche rurale di u Pumonte

Rapport n° 039 : Désignation des représentants de la Collectivité de Corse au sein de l'observatoire départemental des dynamiques rurales de Corse-du-Sud

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il s'agit en fait de la désignation par la Collectivité de représentants au sein de l'observatoire départemental des dynamiques rurales de la Corse-du-Sud qui est mis en place par l'État. L'État a mis en place un observatoire des dynamiques rurales qui observe là aussi au Nord et au Sud. Hè ora ch'ella finisca le nord et le sud !

Alors, ça concerne l'éducation nationale et le suivi des dynamiques en matière rurale évidemment, sur l'offre et la demande de scolarisation.

Nous avons déjà passé une délibération au mois de décembre dernier concernant le Cismonte, comme dirait Jean Biancucci « le Nord ». Mais nous devons désigner des personnes pour le Pumonte, sachant que dans l'intervalle, nous avons une analyse de l'exécutif et une proposition d'amendement de l'exécutif.

Mme Antonia LUCIANI

La proposition d'amendement, c'était d'avoir la même représentation et que donc le Conseil exécutif puisse siéger dans cette instance qui n'était pas prévu dans ce rapport, qui nous permettrait également, puisque c'est un observatoire qui est censé se réunir en amont du CDEN que l'on copréside, eh bien d'être partie prenante. Donc, l'amendement a vocation à introduire la présence d'un membre du Conseil exécutif.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors pour que tout le monde comprenne, s'il vous plaît, à cette heure avancée, nous allons faire deux choses.

D'abord, nous allons, si vous en êtes d'accord, accéder au souhait de l'exécutif et je peux le comprendre, de vouloir intégrer cet observatoire des dynamiques rurales pour ce qui est de l'éducation nationale. Ça me paraît logique, surtout au regard du rapport précédent. Mais nous avons déjà désigné des représentants, nous, Assemblée.

Pour le Nord, nous avons désigné Charlotte Terrighi et Véronique Arrighi, ce qui supposerait donc qu'une de ces deux personnes, évidemment, voit sa désignation devenir caduque. Et qu'ensuite, nous désignons une personne pour le Sud. Qu'on soit bien au clair.

Est-ce que vous êtes d'accord sur l'amendement et ensuite on fait les désignations ?

Sur l'amendement de l'exécutif, qui est contre ? Pardon, il y a plusieurs demandes de parole.

M. Paul-Félix BENEDETTI

L'amendement de l'exécutif, comme je le comprends, il demande à y être, mais il ne demande pas d'enlever quelqu'un. Ce n'est pas pareil.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

L'amendement de l'exécutif demande à y être. Mais de fait, ça fait sortir quelqu'un. Mais on va vous faire une proposition, bien sûr.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Mais pour quelle raison on va rester cantonnés à 2 ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Parce que c'est le texte qui nous est envoyé par le DAASEN. Il n'y a que 2 places pour la Collectivité de Corse, sinon je vous l'aurais dit autrement. Bien sûr.

Donc, l'Assemblée renoncerait à un siège. Moi je suggère que la majorité territoriale, évidemment, fasse un geste, je pense qu'il n'y a pas de problème, pour que la personne qui avait été désignée, qui était Charlotte Terrighi, puisse rester, mais je laisse le groupe effectuer son travail, et qu'il y ait quelqu'un qui se retire. Voilà.

Chantal, vous avez demandé la parole ?

Mme Chantal PEDINIELLI

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Oui, en effet, je voudrais qu'on mette au clair cet amendement.

Moi, je me suis désignée au nom de mon groupe pour siéger dans les dynamiques rurales.

Alors, vous l'avez rappelé, 2 sièges impliquent que les 2 premiers groupes en termes de nombre d'élus soient représentés, donc ça ferait un siège pour « Fà populu in seme » et un siège pour « Un soffiu novu », c'est ce qui s'est passé dans le Nord.

Là, avec cet amendement, vous venez de nous le dire, il faut forcément qu'un élu de l'Assemblée se retire. Alors est-ce que c'est l'actualité du moment et la carte scolaire qui vous conduit à modifier ce mode de représentation pour que l'exécutif puisse siéger dans cette commission, puisqu'elle est dédiée avec le conseil départemental de l'éducation nationale sur la carte scolaire ?

Nous, nous sommes étonnés par cet amendement. Nous voulons garder le mode de répartition habituel. Concernant cet amendement, nous allons voter contre.

Maintenant, si « Fà populu in seme » veut céder son siège à « Un soffiu novu », j'aimerais y siéger.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, Paul Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Rappel mathématique.

Les compositions des groupes ont changé. Le groupe majoritaire a 32 membres, le groupe de droite a 16 membres, 2 non-inscrits, un groupe de 6, un groupe de 7. Si on fait un scrutin liste par liste, c'est le groupe de majorité qui prendra les 2 sièges parce qu'il y aura la même moyenne et les règles électorales françaises que nous n'avons pas encore pu modifier, elles donnent la majorité à celui qui a le plus grand nombre de voix, ce qui veut dire que nous, on vous donne, je suppose que Pierre le ferait aussi, notre accord pour que malgré cette loi qui mérite une évolution très forte, eh bien que le deuxième soit systématiquement donné au groupe le plus fort ou en cas de désistement à celui qui le demanderait, autre que la majorité.

M. le Président Gilles SIMEONI

Est-ce qu'on peut considérer que c'est une première mise en application du pouvoir d'adaptation tel que préconisé par « Un soffiu novu » ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ils apprennent vite, la prise en compte du fait minoritaire, je vous l'avais dit, Président, que ce n'était pas bon cette histoire !

Mme Antonia LUCIANI

Je pense qu'on peut trouver un accord dans la mesure où on a vu avec le groupe majoritaire qu'il puisse laisser sa place à d'autres, et donc ce qui fait qu'il y aurait un conseiller exécutif qui intégrerait, ce qui nous permettrait d'avoir la même structure qu'en CDEN et d'avoir un groupe d'opposition tel que... Voilà, Si c'est OK pour tout le monde, je pense qu'on peut s'accorder là-dessus.

M. le Président Gilles SIMEONI

Ça, c'est le pouvoir législatif !

M. Pierre GHIONGA

Madame la Présidente, quelle est la plus-value de la présence de l'exécutif dans cet observatoire ? Moi ne je vois pas...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

C'est à lui de vous le dire.

M. Pierre GHIONGA

Vous êtes quand même décisionnaire, vous ? Nous, on est observateurs. Enfin, je ne vois pas pourquoi un gouvernement rentrerait dans des instances comme ça, d'observation, un membre du Gouvernement je ne vois pas la plus-value.

Mme Antonia LUCIANI

Alors on est, en tant que Conseil exécutif, membres d'un certain nombre de commissions qui se réunissent, etc., y compris parfois d'observatoire, et donc à ce titre, dans la mesure où cette instance a vocation à se réunir en amont, notamment du CDEN qui, comme vous le savez, a vocation à déterminer les ouvertures, les fermetures, etc., qu'on co-préside, eh bien justement, l'idée c'est

qu'il y ait une continuité entre les instances qui se seraient réunies en amont pour produire de la donnée et le CDEN.

Donc à ce titre-là, on a considéré qu'il était important que le Conseil exécutif puisse être représenté.

M. le Président Gilles SIMEONI

Attendez, moi je pense qu'il y a une logique...

On doit faire coexister deux logiques. Moi, je pense qu'à partir du moment... Autant il y a une cohérence à ce que vient de dire la conseillère exécutive, me semble-t-il après en avoir discuté avec elle. On a aussi la volonté de permettre à l'Assemblée, à un moment qui est un moment particulier, d'être pleinement impliquée dans la totalité des travaux.

Donc, moi je propose qu'on suive la demande d'adaptation du pouvoir législatif par voie d'amendement si la conseillère exécutive en est d'accord, on ne modifie pas, on reste là-dessus. On fait avancer cette commission et le groupe majoritaire par sa représentation au sein de la commission et le travail commun, eh bien l'Assemblée fera remonter au Conseil exécutif et on verra au moment où on codécide. Je veux dire, c'est plus cohérent, enfin il me semble, par rapport à notre philosophie d'ensemble de travail, Madame la Conseillère exécutive ? Donc, on fait ça, on reste en l'état actuel.

Mme Antonia LUCIANI

On propose le retrait de l'amendement tout simplement. Donc, on reviendrait à des formes classiques telles que précédemment.

Mme Chantal PEDINIELLI

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, on ne peut que saluer la sagesse de l'exécutif et la vivacité des parlementaires.

Alors il n'y a plus d'amendement, très bien. Nous allons quand même procéder aux désignations, à moins qu'il y ait une campagne électorale qui se prépare et qu'on y reste jusqu'à 20 heures, ce soir.

Donc pour le Nord on ne change rien, pour le Cismonte, ùn si cambia nunda. Véronique est catastrophée, eh oui, il va falloir y aller ! Parfait. Charlotte

Terrighi, vous aurez noté que nous avons dit que Charlotte ne bougerait pas, Charlotte Terrighi et Véronique Arrighi ne bougeront pas.

Je passe maintenant à la désignation des membres de cet observatoire des dynamiques rurales dans le domaine de l'éducation.

Pour le Pumont, le Sud, qui est candidat ? Eveline et Chantal. Nous passons au vote, le secrétaire général me faisait remarquer qu'elles ne participent pas au vote bien-sûr, parce que vous vous êtes auto-désignées tout à l'heure, donc je me disais que peut-être vous alliez aussi voter pour vous.

Mme Chantal PEDINIELLI

Non. Je voulais vous remercier.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Voilà, donc nous y allons.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Très bien. Les désignations sont faites.

Sont désignés pour la Corse-du-Sud :

- Mme Evelyne GALONNI D'ISTRIA
- Mme Chantal PEDINIELLI

Le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité.

Nous passons aux motions.

M. Pierre GHIONGA

Présidente, avant les motions, j'ai un rapport qui m'intéresse beaucoup sur « Nomad » et dont on n'a pas parlé, c'est la gestion de la réserve naturelle du Monte Rotondo.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ah, pardon Pierre, elle est passée en commission permanente décisionnelle mercredi après-midi.

M. Pierre GHIONGA

Ah ! Eh oui, commission permanente, ce n'est pas la même chose, Madame la Présidente.

Tout s'est bien passé ? J'aurais voulu savoir quelles sont les relations entre le parc naturel et les agents de la réserve, ce n'est pas « tout s'est bien passé » parce que le parc a fermé le refuge, il en refuse l'accès, Monsieur le Président, c'est vrai ou non ? Eh oui, et ce n'est pas si simple que ça.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

S'il vous plaît, point d'ordre. Non, non, ne répondez pas s'il vous plaît, Monsieur le conseiller. Point d'ordre. On va tout vous raconter. Il y a même un film à votre disposition, si vous vous voulez visionner les intenses débats que nous avons eus mercredi après-midi. Monsieur Ghionga, je comprends votre intérêt pour le sujet et nous mettrons tous les éléments à votre disposition.

Je vous prie, Monsieur le conseiller exécutif en charge de ce très beau dossier, d'expliquer à Monsieur Ghionga ce qui s'est passé, mais tout s'est très bien passé. Voilà. Je comprends votre soif et votre intérêt pour le sujet. Merci.

Donc, nous passons aux motions.

MUZIONE / MOTIONS**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Nous avons deux motions à examiner.

La motion sur la carte scolaire qui est passée dans une commission conjointe.

Je crois que Nadine Nivaggioni veut intervenir.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Simplement pour vous informer que ce matin, la réunion conjointe s'est bien tenue et que la motion est suspendue. Il sera présenté les résultats des études de la traverse de Venacu et de Vivariu au mois de juin.

Donc, j'ai dans les mains une motion sur la carte scolaire et demande d'un moratoire. Je rappelle qu'il y avait une motion qui avait été déposée par « Avanzemu » et une motion qui avait été déposée par « Fà populu in seme ». C'est de celle-là dont je parle, d'accord ?

Cette motion a été remaniée et il y a une motion de substitution. Donc, il y a eu convergence, discussion, convergence et on a une motion qui est une motion de substitution à laquelle je précise, je souhaite m'associer en tant que présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui présente cette motion ? Saveriu Luciani.

Motion N° 2024/O1/008 : Carte scolaire et demande d'un moratoire**M. Saveriu LUCIANI**

Merci Présidente.

Je complète votre présentation. Tous les groupes, y compris Pierre et Josepha, s'associent à cette présentation.

Je vais faire très court parce que tout le monde a compris de quoi on parlait. Carte scolaire, je ne vais pas vous faire lecture de la motion en intégralité. Nous sommes une nouvelle fois confrontés à des vases communicants du DASEEN qui propose des ouvertures et en contrepartie bien entendu, nous enlève un certain nombre de postes, sachant que la Corse a récupéré 5 postes, 2 dans le Sud, 2 dans le nord et 1 qui est en bascule.

En gros, on a des classes qui ferment souvent, pas toutes, mais souvent avec des effectifs qui sont particulièrement similaires à des classes qui ne ferment pas. Donc, il y a un taux d'encadrement qui est pratiquement similaire et surtout, on assistait et ça rejoint le débat de tout à l'heure, ça rejoint le débat sur la question de la langue, beaucoup de ces classes qui sont fermées aujourd'hui, sont des classes qui sont des classes soit bilingues, soit carrément à vocation immersive, dans le public, je précise.

On a, les uns les autres, puisqu'entre enseignants, ce matin, on a fait une concertation pédagogique pour reformater cette motion et la rendre justement, d'abord convergente, et tout le monde partage notre souci.

Ce qui se passe entre autres et là, je renvoie encore au rapport de force et au rôle de la CdC en matière de carte scolaire et de cogestion carrément, des conditions de mise en place d'un système éducatif, c'est-à-dire qu'on se rend compte aujourd'hui, on est devant le fait du prince, on est là en train de subir, comme on a subi un certain nombre de décisions, notamment le calendrier scolaire, je le prends pour exemple, donc on subit un certain nombre de décisions sans réelle concertation et surtout de par ce qu'on représente et ce qu'on défend, on se retrouve avec des décisions qui mettent à mal souvent... Alors, ce n'est pas la classe qui ferme qui pourrait poser problème à la limite, c'est le fait on déstructure tout un projet pédagogique, quand il existe et il existe, et surtout on dynamite, passez-moi l'expression, les équipes pédagogiques. Je l'ai mesuré notamment il y a 2 ans, rappelez-vous, c'était l'école de Sandreschi. On a encore Sandreschi sur la sellette. On a des filières bilingues sur l'Isula Rossa et Ghisonaccia aussi où il y a, pire que ça, on est en filière immersive expérimentale au CM 1 par exemple et on redéstructure et on se retrouve avec des classes à double niveau, effectif plus important et donc avec un projet qui est mis à mal.

Donc notre réaction, ce n'est pas simplement sur une carte scolaire, même si aujourd'hui l'esprit c'est de dire, il faut absolument que le Conseil exécutif, avec le recteur dans un premier temps, mais avec l'Etat, demande un moratoire, c'est-à-dire en gros, laisser ces classes telles qu'elles sont, sauf cas exceptionnel où on pourrait nous démontrer que mathématiquement, et là je me réfère aux comptes de Paul-Félix qui est plus fort que moi en maths, pour peut-être imaginer une solution, mais au moins maintenir les classes qui sont aujourd'hui fermées, parce qu'elles ont été fermées par décision du CDEN, malgré un vote, je le précise, qui a été majoritairement contre, largement.

Donc l'idée pour nous c'est d'avoir un moratoire. Mais il faut faire très vite, parce que c'est une question de temps, et quand je dis de temps, c'est fin mars, on ne parle plus de rien.

Donc, il faut absolument dire à l'État, premièrement : garder ces classes.

Deuxièmement, on veut des moyens qui soient adaptés à ce que nous mettons en place en termes de pédagogie. Le corse n'est pas, encore une fois, optionnel et facultatif dans ces classes-là, il fait partie intégrante du projet pédagogique et est souvent le cœur des apprentissages.

Donc là-dessus, je crois qu'il n'y a même pas besoin de discuter. Si vous voulez, je vous accompagne les voir. Par le passé, on a été habitués à la faire, et on peut continuer encore.

En tous les cas, donc réaffirmer aux équipes pédagogiques et à leurs élèves, que nous le soutenons, je cite notre motion, que « l'Assemblée de Corse réaffirme son application inconditionnelle dans le maintien et le développement de l'enseignement bilingue et immersif ».

Bien entendu, je n'ai pas besoin de parler d'attachement au développement de l'enseignement du corse, vous avez tout compris, je crois que là-dessus aussi, il y a un autre enjeu qui semble masqué mais qui est partie prenante de la problématique, c'est le fait que dans les classes bilingues et dans les classes immersives aujourd'hui, on a des options pédagogiques qui permettent aussi de répondre, en partie à l'échec scolaire.

Il y a une valorisation aussi des pratiques pédagogiques, un renouveau aussi qui permet justement d'aller beaucoup plus loin en termes de réussite scolaire.

Donc, là-dessus je ne parle même pas du volet qui pourrait demain frapper le rural, rural profond, on est encore sous la menace d'une gestion comptable.

Donc, demander à l'Etat des dotations ministérielles qui sont en rapport, en adéquation avec nos besoins réels d'ouverture et de maintien de ces classes.

Donc, solennellement un moratoire sur les postes. Alors, ce matin on en a parlé entre nous avec nos collègues, on n'a pas encore les mesures de fermetures de la Corse du Sud. Je pense qu'il faudrait peut-être l'évoquer, en tous les cas on l'évoque, le fait qu'on met dans la même motion, nous, les mesures du Nord et du Sud, surtout quand elles impactent ces classes-là, en terminant sur la nécessité pour nous, ça été dit ce matin deux ou trois fois au moins, d'arriver, je rappelle quand même en bon souvenir, qu'en en 2016, il y avait une convention en langue Corse signée avec le préfet Schmeltz, avec le recteur, dont je ne me rappelle plus du nom d'ailleurs, il n'a pas laissé une trace indélébile dans notre histoire et le Président de l'exécutif. C'était un peu tendu le jour, on était en salle 2, une convention où il y avait cet article 11, ce conseil académique territorial qui, à mon avis, dans la transition avant que nous ayons de larges compétences et la souveraineté pédagogique, sont les moyens de peser de manière anticipative, sur leur décision et sur leur dictat carrément.

Donc pour, nous la nécessité de cogérer ces préparations de cursus, la carte scolaire bien sûr et dans le primaire et dans le secondaire, parce qu'on pourrait même s'y associer.

Et bien entendu, j'ai terminé, vous dire que quoi qu'il en soit, on ne peut pas rester au-delà de cette motion, les bras croisés. Il faudra absolument envisager, s'il y a une fin de non-recevoir de la part de l'État, des actions, y compris sur le terrain, pour revenir à une situation qui nous semble la plus normale possible. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

C'est 5 minutes la présentation d'une motion. Merci.

Donc un pour, un contre, mais un vrai pour et un vrai contre, pas entre-deux. Anne-Laure.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Un pour, en deux mots.

On rejoint un petit peu le code général des collectivités et les dossiers précédents, à savoir le pouvoir décisionnel de la Collectivité de Corse, je reviens dessus, mais c'est important. 30 % des catégories d'âge des jeunes qui sortent sans emploi. La justice sociale, c'est l'éducation, Saveriu l'a dit.

On demande un moratoire pour aujourd'hui, demain, après-demain et toujours, à savoir on ne peut pas dire, malgré les effectifs qui bougent, même si on a perdu beaucoup d'élèves sur le Cismonte, que pour ouvrir 7 classes, c'est-à-dire pour essayer d'alléger les classes, on doit fermer 7 autres classes.

Donc voilà un petit peu, et ça se passe à un niveau donc supra, c'est ce qu'on a dit tout à l'heure, la décision c'est le territoire rural, 96 % de communes rurales, donc un enseignement de qualité avec des petits effectifs.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Très efficace, merci. Contre ? Pas contre ? Allez, un deuxième pour, Véronique.

Mme Véronique PIETRI

Juste une petite précision technique parce que dans notre titre, on a « carte scolaire » et « demande d'un moratoire ». Je trouve que le mot « moratoire » ne va pas exprimer assez bien notre volonté parce que l'éducation nationale, tous les ans, nous répète qu'elle ne bouge pas le nombre de postes ouverts sur la Corse, c'est-à-dire que le moratoire, en fait, il y est. Il n'y a aucune fermeture réelle de postes budgétaires. Mais par contre, quand on veut ouvrir un poste, on en ferme un autre.

Donc ces fermetures-là, elles vont permettre l'ouverture d'autres postes qui sont très attendus dans les écoles parce que pendant qu'on va, nous, empêcher la fermeture d'un poste, il y a d'autres écoles qui vont souffrir de ne pas avoir eu l'ouverture d'un autre poste.

Donc moi, c'est plutôt notre titre, même si c'est dit dans le texte de la motion, il faudrait peut-être insister dans le titre, d'un moratoire sur les fermetures et de moyens supplémentaires d'ouverture de postes pour ceux qui attendent et qui sont finalement dans la même situation que l'école Sandreschi ou d'autres écoles qui vont être menacées dans le sud certainement. C'est le même problème.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors, j'ai bien fait de vous laisser vous exprimer parce que c'est tout à fait vrai. Josepha à titre méga exceptionnel de la prise en compte du fait minoritaire.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Très bonne explication pour le passage de parole !

C'est un peu dans la continuité. Ce que je regrette, c'est effectivement qu'elle ne soit pas plus, je dirais, forte, elle est un peu light. Bien évidemment, je m'associe à la motion et au soutien des équipes pédagogiques de la nécessité de retrouver un cadre. Mais la question des vases communicants, si on ne précise pas le moratoire, ça risque de... Je veux dire le fait des vases communicants, est problématique.

Ensuite, la question de vraiment préciser qu'il faut amplifier la politique visant à développer le bilinguisme et l'immersion, avoir un moyen de contrôle efficace en amont parce que c'est en amont qu'on doit pouvoir agir et on doit avoir aussi la sacralisation des classes bilingues sans possibilité de recul. Ce qui est acquis ne peut être défait. Ça aussi on doit vraiment le mettre en avant.

« Nazione », le parti que je représente ici, a fait un communiqué la semaine dernière en ce sens, sur cette question précise.

Et je regrette aussi et pour terminer, mais je n'ai pas été associée, je dirais, au travail de rédaction, que dans le cadre et surtout dans la perspective de ce que nous avons évoqué hier, il n'y est pas la demande de transfert de compétence, qu'on s'arrête à la cogestion, même si je vois dans la fin de phrase, mais rappeler quand même qu'on est pour un transfert de compétences en matière d'éducation dans les temps à venir. Je crois que ça c'est important aussi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, vous l'avez dit, mais je pense qu'il y a eu un travail en amont en commission, de rapprochement de deux motions, une motion de substitution. On ne va pas réécrire la motion maintenant et je comprends vos remarques et je vous ai laissé vous exprimer sur la question.

Est-ce qu'il va y avoir un amendement ou pas au regard de ce qu'a soulevé Véronique ou on laisse en l'état ? A la limite peut-être dans le titre ? Au moins dans le titre ?

Mme Véronique PIETRI

Est-ce qu'on pourrait au moins modifier le titre ? Rajouter...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Rajouter ou supprimer, « carte scolaire ». Point. Moi je supprimerais « moratoire », c'est juste une suggestion. Saveriu.

M. Saveriu LUCIANI

Pour rendre à César ce qui appartenait à César, nous, on avait intitulé « carte scolaire », le moratoire est venu après. On a fait, comme vous dites, une espèce de synthèse. Donc on peut enlever, je regarde mes collègues, le mot « moratoire ».

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

« Moratoire », il faut le garder, c'est la précision qu'il faut apporter...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Non, mais pas dans le titre, tout y est dans le texte, en fait. Anne-Laure, vous avez la parole.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Oui, « moratoire » c'est important, c'est même essentiel. On peut le laisser dans le texte et l'enlever dans le titre.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

On va demander son avis maintenant à l'exécutif. Nous, on s'est exprimés. Vous avez la parole.

Mme Antonia LUCIANI

Donc sur le contenu de la motion, l'exécutif est favorable. Après, à la suppression de « demande d'un moratoire » et au fait que le titre contiendrait uniquement « carte scolaire » si j'ai bien compris, c'est la proposition, on y est favorables également.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc on passe au vote. Alors premièrement, l'amendement... Normalement, je ne dois plus vous donner la parole, c'est un pour, un contre.

Mme Chantal PEDINIELLI

Je voulais juste faire une précision concernant le vote. Jean-Martin Mondoloni et Xavier Lacombe, certes sont absents, mais doivent se déporter pour cette motion. Donc, de ne pas prendre en compte leur pouvoir.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors, lorsque c'est pour nos bonnes relations entre-nous, lorsque c'est une explication de vote, vous dites : explication de vote. Prenez exemple sur Paul-Félix Benedetti, il sait très bien le faire !

Mme Chantal PEDINIELLI

Entendu ! Mais le message est passé ? C'est bon.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Complètement. Mais moi, je ne sais pas, vous demandez la parole et après vous commencez à parler, je ne sais pas ce que c'est, en fait. Donc, je vous prie de signaler que c'est une explication de vote, à laquelle vous avez entièrement droit. Voilà, il n'y a pas de problème. Merci beaucoup.

Donc on y va, vote sur l'amendement, le titre c'est « carte scolaire », on supprime « moratoire ». Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Donc, l'amendement est ADOPTE à l'unanimité

Maintenant, vote sur la motion ainsi amendée en son titre. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

La motion est ADOPTEE à l'unanimité.

Merci.

Nous passons à une deuxième motion, qui vous a été envoyée il y a un instant. C'est une motion d'urgence, elle concerne la situation humanitaire à Gaza, la crise humanitaire à Gaza.

Motion N° 2024/O1/009 déposée par Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse : Situation à Gaza.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je vous demande d'abord de voter l'urgence sur cette motion puisqu'elle n'a pas été évoquée en conférence des présidents. C'est au regard de l'urgence et de l'actualité surtout, ce qu'on a entendu ces dernières heures, que j'en ai fait la proposition aux présidents de groupes. Donc sur l'urgence, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

L'urgence est ADOPTÉE à l'unanimité.

Merci.

Le document vous a été envoyé un peu tardivement, je vous prie de m'en excuser, parce que nous étions en échange encore avec les différents groupes. Tout le monde en a été désormais destinataire.

La volonté était à travers cette motion, de souligner l'extrême gravité de la situation à Gaza. De nombreuses voix se sont élevées ces dernières heures dans le monde, en Europe, au regard de la situation, pour exiger au nom du droit international, au nom des valeurs humanistes, un véritable cessez-le-feu et la possibilité surtout pour que l'aide humanitaire puisse arriver, dans des conditions les plus sécurisées possibles, auprès des familles gazaouis enfermées dans cette enclave, vous le savez, de 45 km².

Je ne vais pas m'attarder sur les causes profondes, structurelles d'un conflit qui remonte à des dizaines d'années, bien sûr, ce n'est pas l'objet de la motion.

Nous avons pris, je me permets de vous le rappeler, une résolution, nous avons voté une résolution à l'unanimité à la suite de l'attaque du Hamas en Israël le 7 octobre dernier et de la barbarie avec laquelle cela avait été perpétré.

Aujourd'hui, il s'agit de souligner l'extrême gravité de la situation du point de vue humanitaire, de convoquer notre commune « humanité », nous faisons référence à Paoli ce matin, pour réclamer simplement le respect du droit international en la matière qui existe depuis la fin d'ailleurs de la seconde guerre mondiale. Il y a un droit pour les populations civiles dans tout conflit.

C'est ce que je voulais que nous soulignions tous ensemble et que nous restions bien évidemment les uns et les autres des militants de la paix.

Cette motion vous a été transmise. Nous avons réussi à tenir, y compris avec des amendements des uns et des autres. Je ne rappelle pas tous les considérants, je fais référence, bien évidemment, à la résolution du mois de d'octobre dernier. Nous pensons évidemment aussi aux personnes encore otages dans la bande de Gaza et ailleurs, parce qu'il y a des personnes qui ont été déplacées.

Mais je voulais rappeler avec vous, si vous en étiez d'accord, que :

« L'Assemblée de Corse s'inquiète du risque imminent de famine généralisée pour les Gazaouis.

Demande un cessez-le-feu immédiat et sans condition pour que l'aide humanitaire internationale puisse entrer à Gaza et soit acheminée aux populations dans des conditions sécurisées.

Demande le respect du droit humanitaire international pour les populations civiles.

Réitère son souhait de voir émerger une véritable solution politique qui passera inéluctablement par la création de deux États, donnant aux deux peuples une égale dignité quant à leur reconnaissance par les institutions internationales ».

Je passe la parole à qui veut la prendre et je demanderai son avis aussi au Conseil exécutif.

Est-ce qu'il y a des interventions ? Non, apparemment. Donc, je vous remercie de votre confiance. Je me tourne vers l'exécutif.

Le Président Gilles SIMEONI

Avis favorable de l'exécutif.

Nous n'avons rien à ajouter, ni à retrancher au texte qui a été rédigé de façon commune par l'Assemblée de Corse.

Je souligne, Madame la Présidente, que le Parlement européen s'est prononcé largement dans le même sens.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Tout à fait, Monsieur le Président.

Je n'ai pas lu les considérants, mais c'est ce qui a motivé ma réaction aussi, ma volonté d'agir avec vous, le Parlement européen a voté une résolution

en ce sens et plusieurs également depuis le moment où on a eu cette idée, depuis 48 heures. Il y a d'autres conseils régionaux aussi qui se sont manifestés. Rester silencieux au regard d'un drame humanitaire, me paraissait ne pas être une bonne chose. C'est la moindre des choses qu'on puisse faire, en tout cas pour l'instant.

Merci. Nous allons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.

Merci beaucoup et nous pensons très fortement aux victimes du Hamas, à leurs familles, aux otages. Nous pensons au peuple gazaouis et au peuple palestinien. Merci.

À ringrazià vi à tutti, à ringrazià i servizii. À a prossima !

La séance est levée à 14 h 50.